

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

BANKING,
TRADE AND
COMMERCE

Chair:

The Honourable IRVING GERSTEIN

Wednesday, December 3, 2014
Thursday, December 4, 2014

Issue No. 20

Third and fourth (final) meetings:

Bill C-8, An Act to amend the
Copyright Act and the Trade-marks Act
and to make consequential
amendments to other Acts

INCLUDING:
THE SEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-8)

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

BANQUES
ET DU
COMMERCE

Président :

L'honorable IRVING GERSTEIN

Le mercredi 3 décembre 2014
Le jeudi 4 décembre 2014

Fascicule n° 20

Troisième et quatrième (dernière) réunions :

Projet de loi C-8, Loi modifiant
la Loi sur le droit d'auteur,
la Loi sur les marques de commerce
et d'autres lois en conséquence

Y COMPRIS :
LE SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-8)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Irving Gerstein, *Chair*

The Honourable Céline Hervieux-Payette, P.C., *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Bellemare
Black
Campbell
* Carignan, P.C.
(or Martin)
* Cowan
(or Fraser)

Greene
Maltais
Massicotte
Ringuette
Tannas
Tkachuk

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Lang (*November 27, 2014*).

The Honourable Senator Maltais replaced the Honourable Senator Eaton (*November 27, 2014*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable Irving Gerstein

Vice-présidente : L'honorable Céline Hervieux-Payette, C.P.
et

Les honorables sénateurs :

Bellemare
Black
Campbell
* Carignan, C.P.
(ou Martin)
* Cowan
(ou Fraser)

Greene
Maltais
Massicotte
Ringuette
Tannas
Tkachuk

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 27 novembre 2014*).

L'honorable sénateur Maltais a remplacé l'honorable sénatrice Eaton (*le 27 novembre 2014*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, December 3, 2014
(46)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:17 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Irving Gerstein, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Black, Campbell, Gerstein, Greene, Hervieux-Payette, P.C., Maltais, Massicotte, Ringuette, Tannas and Tkachuk (11).

Other senator present: The Honourable Senator Day (1).

In attendance: Adriane Yong, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, November 19, 2014, the committee continued its examination of Bill C-8, An Act to amend the Copyright Act and the Trade-marks Act and to make consequential amendments to other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 19.*)

WITNESSES:*Canada Goose:*

Kevin Spreekmeester, Chief Marketing Officer.

Food & Consumer Products of Canada:

Carla Ventin, Vice President, Federal Government Affairs.

Canadian Intellectual Property Council:

Scott Smith, Director, Intellectual Property and Innovation Policy, Canadian Chamber of Commerce.

As an individual:

Philippe Bensimon, Criminologist.

International Trademark Association:

David Lipkus, Chair, Canada Subcommittee of the Anti-counterfeiting Committee.

Intellectual Property Institute of Canada:

Ryan Evans, Vice-Chair, Anti-Counterfeiting Committee.

Canadian Bar Association:

Georgina Danzig, Chair, Counterfeiting and Trade Offenses Committee, Intellectual Property Section.

The chair made an opening statement.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 3 décembre 2014
(46)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 17, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Irving Gerstein (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Black, Campbell, Gerstein, Greene, Hervieux-Payette, C.P., Maltais, Massicotte, Ringuette, Tannas et Tkachuk (11).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Day (1).

Également présente : Adriane Yong, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 19 novembre 2014, le comité poursuit son étude du projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 19 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Canada Goose :*

Kevin Spreekmeester, directeur du marketing.

Produits alimentaires et de consommation du Canada :

Carla Ventin, vice-présidente, Relations avec le gouvernement fédéral.

Conseil canadien de la propriété intellectuelle :

Scott Smith, directeur principal, Propriété intellectuelle et politique d'innovation, Chambre de commerce du Canada.

À titre personnel :

Philippe Bensimon, criminologue.

International Trademark Association :

David Lipkus, président, Sous-comité canadien du Comité de lutte à la contrefaçon.

Institut de la propriété intellectuelle du Canada :

Ryan Evans, vice-président, Comité anticontrefaçon.

Association du Barreau canadien :

Georgina Danzig, présidente, Comité de la contrefaçon et des infractions relatives aux échanges, Section de la propriété intellectuelle.

Le président prend la parole.

Mr. Spreekmeester, Ms. Ventin, Mr. Smith and Mr. Bensimon each made a statement and answered questions.

At 5:22 p.m., the committee suspended.

At 5:26 p.m., the committee resumed.

Mr. Lipkus, Mr. Evans and Ms. Danzig each made a statement and answered questions.

At 6:15 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, December 4, 2014
(47)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:32 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Irving Gerstein, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Black, Campbell, Gerstein, Greene, Hervieux-Payette, P.C., Maltais, Massicotte, Tannas and Tkachuk (10).

In attendance: Adriane Yong, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, November 19, 2014, the committee continued its examination of Bill C-8, An Act to amend the Copyright Act and the Trade-marks Act and to make consequential amendments to other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 19.*)

The chair made an opening statement.

It was agreed:

That the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-8, An Act to amend the Copyright Act and the Trade-marks Act and to make consequential amendments to other Acts.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

With leave and pursuant to rule 12-20(3), it was agreed that the committee group clauses by 10.

It was agreed that clauses 2 to 11 carry.

It was agreed that clauses 12 to 21 carry.

It was agreed that clauses 22 to 31 carry.

MM. Spreekmeester, Smith et Bensimon ainsi que Mme Ventin font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 17 h 22, la séance est suspendue.

À 17 h 26, la séance reprend.

MM. Lipkus et Evans ainsi que Mme Danzig font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 18 h 15, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 4 décembre 2014
(47)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 32, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Irving Gerstein (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Black, Campbell, Gerstein, Greene, Hervieux-Payette, C.P., Maltais, Massicotte, Tannas et Tkachuk (10).

Également présente : Adriane Yong, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 19 novembre 2014, le comité poursuit son étude du projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 19 des délibérations du comité.*)

Le président prend la parole.

Il est convenu :

Que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Avec le consentement des membres du comité, et conformément au paragraphe 12-20(3) du Règlement, il est convenu de regrouper les articles en groupes de 10.

Il est convenu d'adopter les articles 2 à 11.

Il est convenu d'adopter les articles 12 à 21.

Il est convenu d'adopter les articles 22 à 31.

It was agreed that clauses 32 to 41 carry.
It was agreed that clauses 42 to 51 carry.
It was agreed that clauses 52 to 61 carry.
It was agreed that clauses 62 and 63 carry.
It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry.
It was agreed that the title carry.
It was agreed that the bill carry.
It was agreed that the committee append observations to its report.
At 10:37 a.m., the committee suspended.
At 10:39 a.m., the committee, pursuant to rule 12-16(1)(d), resumed in camera to consider a draft report.

It was agreed that senators' staff be allowed to stay in the room and that blackberries and cellular phones not be used.

It was agreed that draft observations be adopted.
It was agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure approve the final version of the observations with any necessary editorial, grammatical and translation changes required.

It was agreed that the chair report the bill, with observations, to the Senate.
At 11:07 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu d'adopter les articles 32 à 41.
Il est convenu d'adopter les articles 42 à 51.
Il est convenu d'adopter les articles 52 à 61.
Il est convenu d'adopter les articles 62 et 63.
Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter le titre.
Il est convenu d'adopter le projet de loi.
Il est convenu d'annexer des observations au rapport.

À 10 h 37, la séance est suspendue.
À 10 h 39, conformément à l'article 12-16(1)b) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité puisse examiner une ébauche de rapport.

Il est convenu que le personnel des sénateurs puisse demeurer dans la salle, et que l'utilisation des appareils BlackBerry et des téléphones cellulaires soit interdite.

Il est convenu que les observations provisoires soient adoptées.
Il est convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version finale du rapport, auquel tout changement jugé nécessaire sur le plan de la forme, de la grammaire ou de la traduction aura été apporté.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi, avec les observations, au Sénat.
À 11 h 7, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

*La greffière du comité,
Danielle Labonté
Clerk of the Committee*

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, December 4, 2014

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to present its

SEVENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-8, An Act to amend the Copyright Act and the Trade-marks Act and to make consequential amendments to other Acts, has, in obedience to the order of reference of November 19, 2014, examined the said bill and now reports the same without amendment.

Your committee has also made certain observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

Le président,

IRVING GERSTEIN

Chair

**OBSERVATIONS
to the
Seventh Report of the
Standing Senate Committee on Banking,
Trade and Commerce
(Bill C-8)**

We have studied this bill and acknowledge its important progress to address counterfeit activity in Canada. As such, the committee recommends its adoption by the Senate.

There was a positive response from witnesses that the bill improves the anti-counterfeiting regime in Canada, however some witnesses expressed concern with regard to 1) the viability of the proposed procedure that puts the burden of administrative and legal costs on brand owners rather than the importers of counterfeit goods; 2) the exclusion of “in transit” counterfeit goods from recourse; and, 3) the substantial import of counterfeit goods via the Internet and in small mail packages.

As such, we would appreciate that the ministry review, in consultation with stakeholders, and report back to our committee of the effectiveness of our combatting counterfeit goods regime in no more than two years from the adoption of this bill.

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 4 décembre 2014

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence, a, conformément à l'ordre de renvoi du 19 novembre 2014, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Votre comité a aussi fait certaines observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

**OBSERVATIONS
au
septième rapport du Comité
sénatorial permanent des banques
et du commerce
(projet de loi C-8)**

Nous avons étudié ce projet de loi et reconnaissons qu'il marque des progrès importants dans la lutte contre les produits contrefaits au Canada. Par conséquent, le comité recommande son adoption par le Sénat.

Les témoins ont bien accueilli ce projet de loi, faisant valoir qu'il améliore les mesures de lutte contre les produits contrefaits au Canada. Certains témoins ont toutefois exprimé des préoccupations concernant : 1) la viabilité de la procédure proposée, qui fait assumer le fardeau des coûts administratifs et légaux aux propriétaires des marques et non aux importateurs des produits contrefaits; 2) l'exclusion des marchandises contrefaites en transit, pour les recours; 3) l'importation considérable de produits contrefaits par Internet et par la poste, dans de petits colis.

Par conséquent, le comité saurait gré au ministère d'examiner, en consultation avec les parties intéressées, et de lui faire rapport quant à l'efficacité de nos mesures de lutte contre les produits contrefaits au plus tard deux ans après l'adoption de ce projet de loi.

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, December 3, 2014

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-8, An Act to amend the Copyright Act and the Trade-marks Act and to make consequential amendments to other acts, met this day at 4:17 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Irving Gerstein (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon and welcome to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

Today is the second meeting on Bill C-8, An Act to amend the Copyright Act and the Trade-marks Act and to make consequential amendments to other acts. Known as the Combating Counterfeit Products Act, the purpose of Bill C-8 is to combat counterfeiting by strengthening enforcement and creating new civil causes of action and criminal offences.

In our first meeting last Thursday, we heard from Industry Minister James Moore, as well as officials from the Department of Industry. This afternoon, we welcome a number of outside witnesses that we will split into two panels of approximately one hour each.

On our first panel, I am pleased to introduce, from Canada Goose, Kevin Spreekmeester, Chief Marketing Officer. As many of you know, Canada Goose is a great Canadian success story, having made the decision to keep its manufacturing force here in Canada. From Food & Consumer Products of Canada, Carla Ventin, Vice President, Federal Government Affairs; from the Canadian Intellectual Property Council, Scott Smith, Director, Intellectual Property and Innovation Policy, Canadian Chamber of Commerce; and Philippe Bensimon, Criminologist. We're delighted to welcome you here.

We will begin with opening comments by Mr. Spreekmeester and then move across the panel. I remind our witnesses to keep their opening comments to five minutes each, so is that we have sufficient time for senators' questions. Mr. Spreekmeester, the floor is yours.

Kevin Spreekmeester, Chief Marketing Officer, Canada Goose: Thank you very much for having me here today. It's a great pleasure to be able to come and to talk on behalf of this bill, and on behalf of Canada Goose. You all have a deck, which we put together. I'm not going to read through it. It's there if you have any questions or you'd like to refer to anything.

I'd just like to tell you a little bit about our story and what puts me in a position to be here today. I've been with the company for eight years. The company has been in existence since 1957.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 3 décembre 2014

Le comité sénatorial permanent des banques et du commerce, qui a été saisi du projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence, se réunit aujourd'hui, à 16 h 17, pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Irving Gerstein (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour et bienvenue au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

Nous tenons aujourd'hui notre deuxième réunion relativement au projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence, également appelée la Loi visant à combattre la contrefaçon de produits. Cette loi a pour but de lutter contre la contrefaçon, en renforçant l'application de la loi et en créant de nouveaux motifs de poursuites au civil et de nouvelles infractions criminelles.

Lors de notre première réunion sur ce sujet, jeudi dernier, nous avons entendu le ministre de l'Industrie, James Moore, ainsi que des fonctionnaires du ministère de l'Industrie. Cet après-midi, nous accueillons plusieurs témoins de l'extérieur que nous allons diviser en deux panels d'une heure chacun.

Du premier panel, j'ai le plaisir de vous présenter M. Kevin Spreekmeester, directeur du marketing à Canada Goose. Bon nombre d'entre vous savent que Canada Goose est une véritable réussite canadienne, ayant décidé de garder son effectif de fabrication ici, au Canada. De Produits alimentaires et de consommation du Canada, nous entendrons Carla Ventin, vice-présidente, Relations avec le gouvernement fédéral; du Conseil canadien de la propriété intellectuelle, Scott Smith, directeur, Propriété intellectuelle et politique d'innovation, Chambre de commerce du Canada; et Philippe Bensimon, criminologue. Nous sommes ravis de vous accueillir.

Nous commencerons par les observations liminaires de M. Spreekmeester, puis des autres membres du panel. Je rappelle à nos témoins qu'ils auront chacun cinq minutes pour leurs observations, afin que nous ayons suffisamment de temps pour les questions des sénateurs. Monsieur Spreekmeester, vous avez la parole.

Kevin Spreekmeester, directeur du marketing, Canada Goose : Je vous remercie de m'avoir invité. C'est pour moi un grand plaisir que de pouvoir vous parler de ce projet de loi au nom de Canada Goose. Vous avez tous reçu le document que nous avons préparé. Je ne vais pas le lire. Il est là si vous avez des questions ou à titre de référence.

J'aimerais vous parler un peu de nous et de ce qui m'a amené ici aujourd'hui. Je suis avec la compagnie depuis huit ans, mais elle existe depuis 1957.

In the time that I've been with Canada Goose, I've seen the counterfeit issue escalate from a couple of reports a month that we could handle with my executive assistant to something that is now global in nature and that forces us to spend hundreds of thousands of dollars annually to take down worldwide counterfeiters, be they trade counterfeiters on sites like Alibaba, or consumer-to-consumer counterfeiters that permeate social media and the Internet.

We spend inordinate amounts of resources protecting our intellectual property and, at the same time, protecting Canadian consumers who believe that they are buying authentic product, who believe they're supporting a made-in-Canada product and who believe they're buying into this great story, yet are receiving goods often from China that can cause serious health risks because of what's in the jackets which are made with labour standards that would definitely be unacceptable in North America, and they don't keep you warm at the end of the day.

We sent four counterfeit jackets to Feather Industries Canada, where we get all our down, and we had them tested for down quality. Three of the jackets came back with absolutely no trace of down in them. It was more or less ballast, whatever was on the factory floor at the time, and was covered in mildew and bacteria. It's not going to keep you warm and, if you're susceptible to allergens or disease, it's a health risk. The ruff around the jackets was unidentifiable at times. Other times, it was referred to as something called a racoon dog. I have no idea what that is, nor do I want to know. It could have been partly the translation, but that's what the species was identified as. We use coyote because it is a functional part of the jacket. The different strands of hair break up the wind as it approaches the face and create turbulent wind in front of the face, which actually warms the air and helps to prevent frostbite.

Our jackets are functional. They're made in Canada. We go to great lengths to rebuild the Canadian manufacturing infrastructure that was decimated in the 1980s when a lot of brands moved offshore. We're committed to Canada. We're proud of our story.

This bill mimics some of the activities that we see in Europe that help us stop counterfeit product from coming into countries over there. It's a great first step, in our belief. It doesn't go all the way to solving our issues, because a lot of the issues today occur online and we'll need to get to that eventually, but it is a great first step and we applaud that.

The Chair: Thank you very much.

Carla Ventin, Vice President, Federal Government Affairs, Food & Consumer Products of Canada: I do have to say that, just before sitting down here, I was showing off my Canada Goose

Depuis mon arrivée chez Canada Goose, j'ai constaté que le problème de la contrefaçon s'est amplifié, passant de deux ou trois déclarations par mois qui pouvaient être réglées par mon adjointe administrative pour devenir un enjeu mondial qui nous oblige à dépenser des centaines de milliers de dollars par année pour neutraliser des faussaires à l'échelle mondiale, qui s'en prennent à des marques sur des sites comme Alibaba, ou les contrefaçons dans les médias sociaux et Internet.

Nous investissons des ressources faramineuses dans la protection de notre propriété intellectuelle tout en protégeant les consommateurs canadiens qui pensent acheter un produit authentique, qui sont convaincus de soutenir un produit bien canadien et croient contribuer au succès d'une grande entreprise, mais qui pourtant reçoivent des marchandises provenant souvent de Chine qui peuvent être très néfastes pour la santé parce que fabriquées avec des matières et selon des normes qui seraient inacceptables en Amérique du Nord; et, en plus, les manteaux ne tiennent même pas au chaud.

Nous avons envoyé quatre manteaux contrefaits à Feather Industries Canada, auprès de qui nous nous procurons notre duvet, en leur demandant d'analyser la qualité du duvet. Trois des manteaux ne comportaient pas la moindre trace de duvet, mais plutôt diverses matières qui auraient pu se trouver dans l'usine au moment de la fabrication, et c'était couvert de moisissures et de bactéries. Non seulement un tel manteau ne tient-il pas chaud, mais si on est sujet aux allergies ou sensible aux maladies, c'est un risque pour la santé. Dans certains cas, il était même impossible d'identifier la matière du col. Dans d'autres, il était fait de ce qu'on appelle du chien viverrin. Je n'ai aucune idée de ce que c'est, et je ne veux pas le savoir. En partie à cause de la traduction, mais c'est ainsi qu'a été identifiée cette espèce. Nous utilisons du coyote parce que c'est une partie fonctionnelle du manteau. Les différentes mèches de poils coupent le vent à l'approche du visage et créent un tourbillon devant lui, ce qui, en fait, réchauffe l'air et contribue à prévenir les engelures.

Nos vestes sont fonctionnelles et sont fabriquées au Canada. Nous continuons à déployer de grands efforts pour reconstruire l'infrastructure manufacturière du Canada qui a été décimée dans les années 1980, période pendant laquelle bon nombre de sociétés ont délocalisé leurs usines. Nous sommes déterminés à rester au Canada. Nous sommes fiers de notre bilan.

Le projet de loi reprend certaines des activités qui ont cours en Europe et qui nous aident à freiner l'entrée en Europe de produits contrefaits. C'est un premier pas positif, selon nous. Il ne réglera pas tous nos problèmes, car bon nombre de nos problèmes surviennent en ligne et il faudra s'y attaquer un jour ou l'autre, mais c'est une bonne première étape et nous l'accueillons favorablement.

Le président : Merci beaucoup.

Carla Ventin, vice-présidente, Relations avec le gouvernement fédéral, Produits alimentaires et de consommation du Canada : Juste avant de venir m'asseoir à la table, j'ai montré avec fierté

authentic winter jacket, which keeps me very warm in the winter, and it definitely topped some of the best gifts my better half has given me over the years.

Food & Consumer Products of Canada welcomes the opportunity to contribute to today's study on Bill C-8. This is our second opportunity to testify, as we were also before the Standing Committee on Industry, Science and Technology when they studied this bill last year.

FCPC is the largest national industry association in Canada representing companies that manufacture and distribute food and consumer products sold on grocery and drugstore shelves across the country. Our member companies have facilities in 170 federal ridings across the country. Our industry is the top employer in manufacturing in Canada, employing approximately 300,000 Canadians in 6,000 manufacturing facilities located in every region in Canada, making us a truly national industry.

We are very pleased that the government is taking action to address the growing presence of counterfeit products in the Canadian marketplace. Our industry's priority is the safety and integrity of our products, and we therefore welcome Bill C-8 and look forward to its passage.

We have become increasingly concerned with the growing presence of counterfeit and noncompliant products in Canada and have been raising awareness of this issue for some time with the federal government. Our primary concern, of course, is the impact of these products on the health and safety of Canadians. We're also concerned with the negative impact on Canadian manufacturers, especially in terms of brand reputation.

FCPC is a proud member of the Canadian Anti-Counterfeiting Network, which represents a coalition of individuals, companies and associations that have united in the fight against product counterfeiting and copyright piracy in Canada.

The provision of new authorities in Bill C-8 for border officers, for the first time, to detain suspect shipments and share this information with rights-holders is a critical component of the bill. This legislation also importantly allows for businesses to file a request for assistance with the government regarding suspect shipments. This new framework will allow, for the first time, border officers and rights-holders to share this information and work together. We fully support this new collaborative approach.

As the government steps up its efforts at the border, adequate resources will determine whether or not we actually succeed in decreasing counterfeit products from entering Canada. We, therefore, were reassured to hear on November 27 Canada

mon authentique veste d'hiver Canada Goose qui me garde bien au chaud et qui est certainement l'un des meilleurs présents que m'a offert ma douce moitié.

Produits alimentaires et de consommation du Canada est heureux de pouvoir contribuer à l'étude du projet de loi C-8. C'est la deuxième occasion que nous avons de le commenter, car nous avons également témoigné quand le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie l'a étudié l'année dernière.

PACC est la plus grande association industrielle nationale au Canada et représente des entreprises qui fabriquent et distribuent des aliments et des produits de consommation vendus dans les épiceries et les pharmacies partout au pays. Nos entreprises membres ont des installations situées dans 170 circonscriptions fédérales partout au Canada. Notre industrie est le principal employeur du secteur de la fabrication au Canada, employant environ 300 000 Canadiens dans 6 000 unités de production situées dans toutes les régions du Canada, ce qui fait de nous une industrie véritablement nationale.

Nous sommes très heureux que le gouvernement ait pris des mesures pour s'attaquer à la présence croissante de produits contrefaits sur le marché canadien. La priorité de notre industrie est la sécurité et l'intégrité de nos produits et nous sommes donc favorables au projet de loi C-8 et attendons impatiemment son adoption.

Nous sommes de plus en plus préoccupés par la présence croissante de produits contrefaits et non conformes au Canada et nous attirons l'attention du gouvernement fédéral sur cette question depuis un certain temps. Nous nous inquiétons particulièrement de l'effet de ces produits sur la santé et la sécurité des Canadiens. Nous nous inquiétons également des répercussions négatives sur les fabricants canadiens, surtout pour ce qui est de la réputation des marques.

PACC est fière d'être membre du Réseau anti-contrefaçon canadien, qui représente une coalition de particuliers, d'entreprises et d'associations qui se sont unis pour lutter contre la contrefaçon de produits et le piratage des droits d'auteurs au Canada et à l'étranger.

Le fait que le projet de loi C-8 prévoit de nouveaux pouvoirs permettant aux agents des services frontaliers de retenir les expéditions suspectes et de transmettre cette information aux détenteurs de droits est un élément essentiel du projet de loi. Fait important, cette mesure législative permet également aux entreprises de présenter une demande d'aide auprès du gouvernement concernant des expéditions suspectes. Ce nouveau cadre permettra, pour la première fois, aux agents des services frontaliers et aux détenteurs de droits de communiquer l'information et de travailler de concert. Nous soutenons entièrement cette nouvelle approche collaborative.

À l'heure où le gouvernement accentue ses efforts à la frontière, les ressources adéquates détermineront si nous réussissons à réduire le nombre de produits contrefaits entrant au Canada. Nous avons donc été rassurés, le 27 novembre, d'entendre

Border Services Agency's report that they feel they have sufficient resources to implement this legislation. This is an important consideration.

We also need to ensure that Bill C-8 strikes a reasonable and fair balance between law-abiding rights-holders who play by the rules, and those who profit at the expense and safety of others. We were therefore pleased to see the Standing Committee on Industry, Science and Technology make an important change to this bill that places more responsibility on the perpetrator. During our appearance at committee on November 20, 2013, we outlined our concerns with subsection 51.01(1) under offences and punishment, which outlines that a new trademark offence is limited to situations where the perpetrators know that the trademark is registered and that the actions they are undertaking would be contrary to the Trade-marks Act. The committee's removal of paragraph 51.01(1)(c) means that there is no longer a requirement to prove that the accused knew that they had violated section 19 or 20 of the Trade-marks Act. We applaud the committee for making this amendment, as it improves Bill C-8 by providing a more pragmatic approach to the intent provision and placing more responsibility on the person involved in the illegal activity.

In terms of ensuring this bill is balanced and fair, we still have concerns with financial burden and liability for charges. Under proposed subsection 44.07(1), the rights-holder is responsible for the costs associated with the storage, handling and destruction of the detained goods. We disagree that rights-holders who play by the rules should pay for the costs associated with the illegal activity of others. Canadian manufacturers already face enormous challenges, and we oppose any new fees that unfairly burden law-abiding companies. We fully support the Canadian Anti-Counterfeiting Network's recommendation to amend this provision to put the primary responsibility for costs on the perpetrators of the crime instead of on the rights-holders.

I'd like to take this opportunity to also provide some insight on how the important new tools in this legislation could help our industry address a similar concern regarding an increase in products on store shelves that are not labelled correctly. While these products are not counterfeit, they originate from other parts of the world with labels that do not conform to Canadian regulations and therefore can mislead and confuse consumers. More seriously, some of these products also contain ingredients that are not approved for use in Canada or are not clearly

l'Agence des services frontaliers du Canada indiquer à ce comité qu'elle a suffisamment de ressources pour mettre en œuvre efficacement le projet de loi. C'est un élément important.

Nous devons aussi nous assurer que le projet de loi C-8 vise un équilibre juste et raisonnable entre les détenteurs de droits respectueux des lois et des règles et ceux qui font des profits au détriment des autres et de la sécurité de ces derniers. Par conséquent, nous avons été heureux de voir le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie apporter un changement important à ce projet de loi pour attribuer une responsabilité accrue à l'auteur du délit. Pendant notre présentation au comité, le 20 novembre 2013, nous avons exposé nos préoccupations concernant le paragraphe 51.01(1), sous infractions et peines, qui prévoit qu'une nouvelle infraction en lien avec une marque de commerce est limitée aux situations où les auteurs savent que la marque de commerce est enregistrée et que leurs actes contreviennent à la Loi sur les marques de commerce. Le retrait, par le comité, de l'alinéa 51.01(1)c signifie qu'il n'est plus nécessaire de prouver que l'accusé savait qu'il contrevenait aux articles 19 et 20 de la Loi sur les marques de commerce. Nous félicitons le comité d'avoir fait cet amendement, car il améliore le projet de loi C-8 en fournissant une approche plus pragmatique à l'égard de la disposition sur l'intention qui responsabilise davantage la personne impliquée dans une activité de contrefaçon illégale.

Pour ce qui est de nous assurer que le projet de loi est équilibré et juste, nous sommes encore préoccupés par le fardeau financier et la responsabilité des accusations. Aux termes du paragraphe 44.07(1), le détenteur des droits est responsable des coûts associés à l'entreposage, à la manutention et à la destruction des biens retenus. Nous nous opposons à ce que les détenteurs de droits qui respectent les règles aient à payer pour les coûts associés aux activités illégales des autres. Les fabricants canadiens ont déjà des difficultés énormes, et nous nous opposons à tous les nouveaux frais qui constitueraient un fardeau injuste pour les entreprises respectueuses des lois. Nous soutenons entièrement la recommandation du Réseau anti-contrefaçon canadien visant à amender cette disposition de façon à attribuer la responsabilité principale des coûts aux auteurs du crime plutôt qu'aux détenteurs de droits.

J'aimerais aussi profiter de cette occasion pour commenter la façon dont les nouveaux pouvoirs et outils importants exposés dans le projet de loi C-8 pourraient aider notre industrie à aborder une préoccupation semblable concernant une augmentation des produits mal étiquetés sur les tablettes des magasins. Même si ces produits ne sont pas contrefaits, ils proviennent d'autres régions du monde et ont des étiquettes qui ne respectent pas les règlements canadiens. Cette situation peut donc induire les consommateurs en erreur ou prêter à confusion.

identified or disclosed on the package. If products are not accurately labelled, the health and safety of Canadians may be at risk, especially those with allergies.

Like counterfeit products, the presence of improperly labelled or illegally labelled products also has a negative impact on Canadian manufacturers who take the time to play by the rules and comply with Canada's regulations regarding both product formulations, and labelling and packaging. To address this concern, we suggest that companies be allowed to use the request for assistance to flag to border officials not only counterfeit products but also illegally labelled products. We would be interested in discussing in more detail how we can rely on the new tools and authorities in Bill C-8 to help protect Canadian consumers and manufacturers.

Finally, building on a point that Kevin mentioned earlier, we would be interested in learning how this legislation would apply to the selling of counterfeit products on the Internet. We need to be prepared for the different and changing ways that illegal products are entering Canada.

In summary, the safety and integrity of our products will remain a priority for our industry, and we look forward to continuing to work with the government and discussing partnering opportunities in areas like training to help equip border officials with the information they require for implementation.

Thank you, again, for taking action with this legislation, and I look forward to answering any questions.

Scott Smith, Director, Intellectual Property and Innovation Policy, Canadian Chamber of Commerce, Canadian Intellectual Property Council: Mr. Chair and senators, thank you for providing us the opportunity to share our thoughts on Bill C-8. I'm pleased to be here representing the Canadian Intellectual Property Council, which is a distinct unit within the Canadian Chamber of Commerce. As you're probably aware, the Chamber of Commerce is the largest business association in Canada, with a network of 450 local chambers and representing over 200,000 businesses across Canada, in every region and in every province.

CIPC members include representatives from the manufacturing sector, the entertainment industry, the pharmaceutical and life sciences companies, retailers, importers and exporters, and other business associations. We're an umbrella group.

Plus grave encore, certains de ces produits contiennent des ingrédients dont l'utilisation n'est pas approuvée au Canada ou qui ne sont pas clairement identifiés ou divulgués sur l'emballage. L'inexactitude des étiquettes risque de compromettre la santé et la sécurité des Canadiens, en particulier les personnes atteintes d'allergies.

À l'instar des produits contrefaits, la présence de produits présentant des étiquettes inadéquates et illégales a aussi un effet négatif sur les fabricants canadiens qui prennent le temps de se conformer aux règles et aux règlements du Canada concernant la composition, l'étiquetage et l'emballage des produits. Pour dissiper cette inquiétude, nous suggérons que les entreprises soient autorisées à utiliser la demande d'aide pour signaler aux agents des services frontaliers, non seulement les produits contrefaits, mais aussi les produits présentant des étiquettes illégales. Nous aimerions discuter plus en détail de la façon dont nous pouvons nous fier aux nouveaux outils et pouvoirs prévus dans le projet de loi C-8 pour protéger les consommateurs et les fabricants canadiens.

Enfin, pour renchérir sur l'observation de Kevin, nous aimerions savoir comment le projet de loi s'appliquera à la vente de produits contrefaits sur Internet. Nous devons être préparés aux façons différentes et changeantes par lesquelles les produits illégaux entrent sur le marché canadien.

En résumé, la sécurité et l'intégrité de nos produits demeureront une priorité pour notre industrie, et nous sommes impatients de continuer à travailler avec le gouvernement et de discuter de partenariats dans des domaines comme la formation afin de donner aux agents des services frontaliers l'information dont ils ont besoin pour la mise en œuvre.

Merci encore de prendre des mesures dans ce dossier important. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

Scott Smith, directeur principal, Propriété intellectuelle et politique d'innovation, Chambre de commerce du Canada, Conseil canadien de la propriété intellectuelle : Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, merci de nous avoir invités à vous faire part de nos observations sur le projet de loi C-8. Je suis heureux d'être ici aujourd'hui au nom du Conseil canadien de la propriété intellectuelle, une unité distincte de la Chambre de commerce du Canada. Comme vous le savez sans doute, la Chambre de commerce est le plus grand organisme de gens d'affaires au Canada, et son réseau regroupe plus de 450 chambres de commerce représentant 200 000 entreprises dans toutes les régions et toutes les provinces.

Le CCPI compte des représentants du secteur manufacturier, de l'industrie du divertissement, d'entreprises pharmaceutiques et de sciences de la vie, de détaillants, d'importateurs et d'exportateurs, et d'associations de gens d'affaires. C'est un groupe de coordination.

From the inception of the CIPC in 2008, one of the key components that we've been looking for in our advocacy program is securing ex officio powers for border services — being able to actually stop materials coming across the border. That means trademark or copyright infringing materials.

We had a little conversation before this meeting and we were talking about statistics. I'm often asked to put a number on what this costs the Canadian economy. There are lots of numbers out there, and it's hard to put them in context. Globally, the World Intellectual Property Organization tracks numbers and so does the OECD. There are estimates that the counterfeit fashion and luxury goods markets alone is as much as \$600 billion globally, and that's double the value of the global illegal drug trade. That costs those rights-holders approximately 10 per cent of their top line value.

Another estimate would put the counterfeit value of goods sold in Canada at \$30 billion. That would be more than just the fashion industry. That's children's toys and the batteries that go into them, the circuit breakers in your electrical panel, the brakes in your car, the case that protects your electronics, the prescription drugs you take to heal you, and even the foods you eat. There's a market for fake everything.

I'm going to provide you with a tangible example. We're Canadian and for most of us, I speaking for myself anyway, hockey is part of our DNA. I think you saw from the minister, last week, that hockey jerseys are a target. At the 2010 Vancouver Winter Olympic Games, there were an estimated 35,000 counterfeit hockey jerseys available for sale. That's according to Hockey Canada. During the 2014 Winter Games, security officials and brand trademark officials were able to seize about 17,000 of those counterfeit jerseys. Sixty to 80 per cent of Team Canada jerseys are believed to have been counterfeited. The jerseys are offered at online websites for around 20 bucks. Authentic jerseys, the ones the hockey players wear, cost about \$450. There is a good reason why they are differentiated in price. But in the end, the actual numbers don't matter. It's that those brands are property — property that requires investment and the integrity on the part of those intellectual property owners.

Counterfeit goods costs the Canadian economy billions of dollars each year in lost revenue, brand devaluation and lost jobs. It is also putting the health and safety of Canadians at risk. The risk is from inferior products that are untested and uncertified, and they are often of inferior quality, which has been mentioned already. It contributes to the proliferation of organized crime. When goods are seized, there are storage costs. There are energy costs, land fill costs and, potentially, environmental costs, as counterfeit goods may not be as recyclable as the products that

Depuis sa création en 2008, l'un des grands objectifs du CCPI est d'obtenir que l'on accorde à l'Agence des services frontaliers du Canada des pouvoirs d'office lui permettant d'interdire l'entrée au pays de produits dont on soupçonne qu'ils portent atteinte aux marques de commerce et aux droits d'auteur.

Nous avons eu une petite conversation avant la réunion et nous avons parlé de statistiques. On me demande souvent quels sont les coûts de la contrefaçon pour l'économie canadienne. Il y a beaucoup de chiffres qui circulent et il est difficile de les mettre en contexte. À l'échelle mondiale, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle tient des données, tout comme l'OCDE. Selon certains calculs, le marché des produits de luxe et de mode contrefaits, à lui seul, atteindrait 600 milliards de dollars à l'échelle mondiale, soit le double de la valeur du marché mondial des drogues illicites. Pour les titulaires de droits, ces coûts représentent environ 10 p. 100 de la valeur de leurs produits hauts de gamme.

Selon d'autres calculs, la valeur des biens contrefaits vendus au Canada se situe à 30 milliards de dollars, mais on ne parle pas seulement de l'industrie de la mode. Ces ventes englobent les jouets d'enfants et les piles qu'ils utilisent, les disjoncteurs de votre panneau électrique, les freins de votre voiture, les étuis qui protègent vos appareils électroniques, les médicaments sur ordonnance que vous prenez et même les aliments que vous consommez. Il existe un marché pour tous les types de produits contrefaits.

Permettez-moi de vous donner un exemple concret. En tant que Canadiens, un grand nombre d'entre nous, moi du moins, ont le hockey dans le sang. Comme le ministre vous l'a indiqué la semaine dernière, les chandails de nos équipes sont une cible des contrefacteurs. Pendant les Jeux olympiques d'hiver de 2010 à Vancouver, quelque 35 000 chandails contrefaits étaient en vente sur le marché, selon Hockey Canada. Pendant ces jeux, les agents de sécurité et d'application des lois sur les marques de commerce ont réussi à en saisir environ 17 000. On pense que 60 à 80 p. 100 des chandails de l'équipe de hockey du Canada étaient contrefaits. Ces chandails étaient offerts en ligne, où les chandails des différentes équipes étaient vendus pour environ 20 \$. En guise de comparaison, les chandails authentiques que portent les joueurs sur la glace coûtent environ 450 \$. De bonnes raisons expliquent cette différence de prix. Mais en fin de compte, les nombres importent peu. Les marques ont une propriété qui requiert un investissement et de l'intégrité de la part des titulaires de la propriété intellectuelle.

Chaque année, les articles contrefaits coûtent des milliards de dollars à l'économie canadienne, que ce soit en raison des pertes de revenus et d'emplois, et de la dévaluation des marques. Ils représentent aussi un risque pour la santé et la sécurité des Canadiens. Les produits de qualité inférieure qui ne sont ni testés, ni certifiés mettent en danger la santé et la sécurité des Canadiens et contribuent à la prolifération du crime organisé. Lorsque des biens sont saisis, cela entraîne des coûts liés à l'entreposage, à l'énergie, à l'enfouissement, sans compter les coûts pour

they're imitating. They may or may not include hazardous materials. What do you do with those? What do you could for the people who are actually handling those materials?

As it stands right now, counterfeiting is not a crime in Canada. Rather, it's the perpetration of a fraud that's the crime and this is often difficult to prove.

Bill C-8 does a number of things that are important for protecting Canadians from unsafe and misleading products, and it's important for businesses' bottom line. First, the bill will ensure that selling, distributing, processing, importing or exporting of counterfeit goods for the purposes of trade will be subject to fines and possible jail time. In addition, new criminal offences for processing and exporting counterfeit goods for the purpose of trade will be added to the Copyright Act, which would allow the RCMP to seize counterfeit goods. The bill also makes it illegal to import, export, or possess counterfeit labels. Often what happens is that you will have goods coming in without label and that way they're not counterfeit. They'll bring the labels in separately, attach them and there is no way to catch them.

Second, by creating a new border regime, the government is empowering the CBSA to detain goods and share information. This is important for brand owners because that hasn't been the case over the last couple of years.

Third, the bill will allow trademark owners to seek legal recourse before counterfeit trademark goods are sold in the marketplace. Specifically, rights-holders will be able to seek civil remedies for the manufacturing, distribution and possession with intent to sell counterfeit goods.

From a brand owner's perspective, Bill C-8 isn't perfect. Our members have concerns about the request for assistance procedure. We have described that in previous submissions, of which I've submitted a copy to this committee. Feel free to have a look at that. It puts the burden of administrative costs on brand owners as opposed to the importers, who are the perpetrators of these crimes.

Our members are concerned with the explicit exclusion of goods in transit, because it will have a negative implication with our key trading partners, particularly in the U.S., which I think you've heard from the U.S. ambassador about.

Our members are concerned that the bill only captures large shipments of goods entering Canada via major ports. It does nothing to address the proliferation of small shipments of counterfeit goods entering Canada through online portals.

l'environnement, car les biens contrefaits ne sont pas toujours aussi recyclables que les produits qu'ils imitent et peuvent contenir des matières dangereuses qui ne sont pas indiquées sur les étiquettes. Que peut-on faire de ces produits? Et qu'en est-il de ceux qui manipulent ces matières dangereuses?

À l'heure actuelle, la contrefaçon n'est pas un crime au Canada. Le crime est lié à la perpétration d'une fraude, ce qui est souvent difficile à prouver.

Le projet de loi C-8 propose différentes mesures qui contribueront de manière importante à protéger les Canadiens contre les produits trompeurs et non sécuritaires et à protéger les chiffres d'affaires des entreprises. D'abord, le projet de loi interdira la vente, la distribution, la possession, l'importation et l'exportation de produits contrefaits, et ces infractions seront passibles d'amendes et peut-être même d'emprisonnement. De plus, le projet de loi créera de nouvelles infractions en ce qui a trait à la possession ou à l'exportation de biens contrefaits à des fins de vente dans la Loi sur le droit d'auteur, ce qui permettra à la GRC de saisir ces biens. Le projet de loi rend aussi illégal le fait de produire, d'importer et d'exporter ou de posséder des étiquettes contrefaites. Souvent, les contrefacteurs importent les produits sans étiquette et les étiquettes séparément et apposent les étiquettes au Canada, ce qui leur permet de contourner la loi.

En deuxième lieu, en créant un nouveau régime d'application de la loi à la frontière, le gouvernement autorise l'ASFC à retenir des marchandises et à partager de l'information. C'est important pour les propriétaires de marques parce que ça n'a pas été le cas ces dernières années.

Troisièmement, le projet de loi permettra aux titulaires de marques de commerce d'intenter un recours avant que les biens contrefaits ne soient vendus sur le marché. Plus précisément, ils pourront prendre des recours civils dans les cas de fabrication, de distribution et de possession de produits contrefaits à des fins de vente.

Du point de vue des titulaires de marques de commerce, le projet de loi C-8 n'est pas parfait. Nos membres s'interrogent sur le processus de demande d'aide. Vous trouverez plus de détails dans un mémoire précédent, dont j'ai envoyé un exemplaire au comité. N'hésitez pas à y jeter un coup d'œil. Il reviendrait au détenteur de marques de commerce plutôt qu'aux importateurs de produits contrefaits, qui sont ceux qui commettent les crimes, d'absorber les coûts administratifs.

Nos membres craignent également que l'exclusion explicite des marchandises en transit ait une incidence négative sur nos partenaires commerciaux clés, particulièrement les États-Unis, dont l'ambassadeur est venu vous parler, je crois.

Nos membres redoutent également que le projet de loi s'étende seulement aux envois importants de marchandises qui entrent au Canada par les principaux ports. Les mesures prévues n'auront aucun effet sur la prolifération des petits envois de biens

Ironically, Canada Post suffers a loss of up to \$10 million from counterfeit stamps.

My other concern about the bill is that it does not address online piracy. In an age of digital media, music, movies and software are an easily replicated commodity and a high-value target for those wishing to cash in on the work of others. That costs our economy.

For example, the music industry has seen significant declines in revenues over the last decade. From 2007 to 2011, revenues from sales of physical media — that's CDs — dropped 50 per cent. While digital sales increased almost threefold during that time — they were moving to the online iTunes type platform — it was not anywhere near sufficient to make up the losses on physical sales. Last year was actually a turning point for the music industry. It was the first year that they've actually seen an increase in sales overall, but that is once you've taken into account the 50 per cent drop over the last five years. They had about a 10 per cent increase.

Despite these concerns, CIPC believes that on balance, the proposed provisions of the bill regarding criminal offenses, ex officio powers and civil remedies are sufficiently important enough to the Canadian economy that we encourage the government to pass this legislation as swiftly as possible. I look forward to continuing to work with government to find satisfactory remedies to the issues that are not addressed here.

The Chair: Thank you. Mr. Bensimon, please.

[*Translation*]

Philippe Bensimon, Criminologist, as an individual: Honourable senators, I would like to begin by thanking you for giving me the opportunity to appear before your committee. Given the short amount of time I have to speak, I would like to briefly remind you that the protection of artwork in its variety of forms, including the protection provided under international agreements, came about because of the barbaric acts committed in times of war.

Above and beyond who we are, each generation leaves signs of their very brief passage on earth. These signs, from prehistoric humans to today's humans, will be seen by future generations, which is why it is so important to protect our cultural heritage.

Canada, a country that has participated in the greatest wars of all time, is aware of how fragile works of the mind are, and of the fact that our world is constantly evolving.

contrefaits qui arrivent au Canada par des portails en ligne. L'ironie du sort étant que Postes Canada accuse des pertes atteignant 10 millions de dollars par année en raison de timbres contrefaits.

Nous sommes également préoccupés par l'absence de dispositions visant à combattre le piratage en ligne. Nous sommes dans une ère numérique où la musique, les films et les logiciels peuvent facilement être reproduits et représentent une cible de choix pour ceux qui veulent profiter du travail des autres. Ces activités comportent des coûts pour notre économie.

Par exemple, au cours des 10 dernières années, il y a eu une baisse importante des recettes dans l'industrie de la musique. De 2007 à 2011, les produits de la vente de supports matériels — c'est-à-dire les CD — ont chuté de 50 p. 100. Même si les ventes de produits numériques ont presque triplé durant cette période — elles étaient effectuées à partir de plateformes en ligne de type iTunes — elles étaient loin d'être suffisantes pour contrebalancer les pertes de revenus relatives à la vente de supports matériels. L'année dernière a en fait été un point tournant pour l'industrie de la musique. C'était la première fois qu'il y avait une augmentation des ventes, mais seulement après avoir pris en compte la baisse de 50 p. 100 des cinq années précédentes. L'augmentation était de l'ordre d'environ 10 p. 100.

Malgré ces réserves, le CCPI estime que, tout compte fait, les mesures proposées dans le projet de loi relatives aux infractions criminelles, aux pouvoirs d'office et aux recours civils sont importantes pour l'économie canadienne, c'est pourquoi nous encourageons le gouvernement à adopter le projet de loi le plus rapidement possible. Je compte bien continuer de travailler avec le gouvernement pour trouver des solutions satisfaisantes aux questions qui ne sont pas abordées ici.

Le président : Je vous remercie. Monsieur Bensimon, s'il vous plaît.

[*Français*]

Philippe Bensimon, criminologue, à titre personnel : Honorables sénateurs, je tiens tout d'abord à vous remercier de m'avoir donné l'occasion de comparaître devant votre comité. Compte tenu du court laps de temps qui m'est imparti, j'aimerais brièvement vous rappeler que la protection des œuvres d'art sous leurs formes les plus diverses, y compris dans le cadre de conventions internationales, est née de ce que la barbarie pouvait causer aux hommes à travers les guerres.

D'une génération à l'autre, au-delà de ce que nous sommes, nous laissons derrière nous quelques traces de notre très bref passage sur Terre. Ces traces, entre l'homme de la préhistoire et l'homme d'aujourd'hui, seront regardées par tous ceux qui nous suivront, d'où l'importance de protéger notre patrimoine culturel.

Le Canada, pays qui a participé aux plus grandes guerres de tous les temps, est conscient de la fragilité des œuvres de l'esprit et du fait que le monde est en constante évolution.

In 1921, the very first federal copyright law was created and Bill C-8 is the continuation of that. We should feel proud of this progress. However, the work is not done, because even though Canada is a world-wide example of a young nation where one can still hope to find a better life, it is getting older and it needs to protect its cultural heritage, whether that heritage comes from within or outside its borders via the art market.

As you know, five sources may lead to the creation of legislation. The first is the public, its concerns, its fears, whether they are expressed by individuals, representative groups, or researchers who have spent part of their lives contributing to the social fabric. In 1995, my doctoral thesis condemned the lack of specific measures for dealing with a criminal offence like no other: counterfeit paintings. I am going to explain why this is a unique case.

You may wonder why this phenomenon only exists in painting and not in literature, music, or sculpture. The reason is very simple. Literary or musical works' strength comes from numbers. In sculpture, even more than a century after an artist's death, original numbered artworks are still legally produced, whether they be the creations of Rodin, Maillol, Claudel, or others. These are numbered series and the only original piece is the mold that was used to pour the bronze.

What makes painting unique is the fact that there can only be one piece of work. It can only be admired in one location at a time and by a very limited number of individuals, contrary to literature and music. If it is destroyed or stolen all that is left is a photograph. There is no such thing as labelling, packaging, trademarks, industrial and protected manufacturing model, in the area of painting. Painting is not a decorative product, and it cannot be monitored by our border services in the same way that drug trafficking is. That is the main reason why paintings more than any other form of artistic expression, are the main tool used for money laundering by organized crime.

Some may say that only a minority of individuals can afford to buy art. I would respond that the majority of North American museums have built their collections based on donations. And where there is a donation, there is a tax credit. Therefore, when counterfeit artwork gets into a museum, all Canadian taxpayers are victims.

[English]

The Chair: Mr. Bensimon, I apologize for interrupting. Do you have any reference to Bill C-8?

Depuis 1921, date où fut créée la toute première loi fédérale sur le droit d'auteur, le projet de loi C-8 en est la continuité. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette avancée. Cependant, la route n'est pas terminée, car même si le Canada figure au rang des jeunes nations où l'espoir de mieux vivre demeure un exemple partout dans le monde, il vieillit et a besoin de protéger son patrimoine culturel, qu'il soit directement issu de l'intérieur ou de l'extérieur de ses frontières par l'intermédiaire du marché de l'art.

Comme vous le savez, à l'origine d'une loi, cinq sources peuvent se faire entendre. La première provient du public, de ses préoccupations, de ses inquiétudes, que ces dernières soient exprimées par des particuliers, des groupes représentatifs ou des chercheurs qui ont consacré une partie de leur existence à contribuer à l'édifice social. En 1995, ma thèse de doctorat dénonçait l'absence de mesures spécifiques devant un délit criminel comparable à nul autre : celui des faux en peinture. Je vais vous expliquer pourquoi existe cette spécificité.

Vous vous demandez sans doute pourquoi on retrouve ce phénomène en peinture et non en littérature, en musique, ou en sculpture. La raison est fort simple. Ce qui fait la force d'une œuvre littéraire ou musicale, c'est sa multiplicité. En sculpture, même plus d'un siècle après leur mort, on continue à produire des œuvres originales numérotées, en toute légalité, de Rodin, Maillol, Claudel, entre autres. Il s'agit de séries numérotées pour lesquelles seul le moule ayant servi à couler le bronze demeure le seul et unique original.

Le caractère d'unicité de la peinture réside essentiellement dans le fait qu'un tableau n'existe qu'en un seul exemplaire. Il ne peut être admiré qu'en un seul endroit à la fois et par un nombre très restreint de personnes, contrairement à la littérature et à la musique. Détruisez-le, volez-le, il n'en restera qu'une simple photo. Il n'y a pas d'étiquetage, d'emballage, de marque de commerce, de modèle de fabrication industrielle et protégée dans le domaine de la peinture. La peinture n'est ni une marchandise quelconque servant de décoration, ni ne peut être contrôlée par nos services douaniers comme on le ferait avec le trafic de drogue. C'est la raison principale pour laquelle les tableaux, plus que toute autre forme d'expression artistique, demeurent l'une des principales voies d'accès au blanchiment d'argent pour le crime organisé.

Certains me diront que seule une minorité de gens peuvent s'acheter une œuvre d'art. À ceux-là, je répondrai que la majorité des musées nord-américains sont constitués à partir des dons. Et qui dit don dit déduction fiscale. Par voie de conséquence, lorsqu'une œuvre contrefaite entre dans un musée, ce sont tous les contribuables canadiens qui en sont victimes.

[Traduction]

Le président : Désolé de vous interrompre, monsieur Bensimon, mais voulez-vous faire un lien avec le projet de loi C-8?

[Translation]

Yes, what I wanted to say is that Bill C-8 is extremely important; I just said so, it is progress. But to fight crime in all its forms, we have to work in the interest of the law, of intellectual property, and this has to be put in the Civil Code, in common law and in the Criminal Code.

To conclude, to fight a criminal offence, it needs to be very clearly defined. As far as the Canadian Criminal Code is concerned, for instance, there are about 20 provisions which contain the idea of “false” counterfeit money, false passport, false travel document, false representation, false name, forged document; but there is nothing which refers to a counterfeit object in the art world. Common law and civil law contain the idea of a seller’s good faith; there is also the notion of a time limit to bringing action between the moment a work of art is sold and the discovery that it is false. In general, this time period ranges between two weeks and three months, but a false work of art remains false, and it might just grow old inside a museum, which is ironically enough one of our most well-protected institutions.

So to finish, please understand that no museum in the world is spared from this kind of thing. All the paintings you see around you were gifts from great museums, and there is no really rigorous monitoring of art trafficking. Therefore, we all have to take the right kinds of measures to fight crime in all its forms.

Thank you, honourable senators, for your attention.

[English]

Senator Hervieux-Payette: Mr. Smith, I presume you made the same recommendations in the house. Did you see any changes following your representation, or are you just now saying, better this than nothing? As far as I am concerned, we are here to look at this. Did you have enough time? Did you make these recommendations? Did you feel that there was a genuine interest for them to make the improvement that you were recommending?

Mr. Smith: At the Industry Committee, we focused on the recordation system, or the lack of it, and the request-for-assistance process. I actually had somebody with me making that presentation. There were no significant changes to those processes. The only change I would suggest that has been made is a commitment on the part of CBSA to work more closely with business. Our concern still is around the associated costs. Once you sign on the dotted line as a brand owner, you become responsible for storage and destruction costs and for court costs. That can get extremely expensive, particularly in cases where you have relatively small consignments within a major container.

For example, you get a container shipment that is the size of a truck, and on that truck you have only 100 pairs of shoes. Is it worth it for the brand owner of that shoe company to prosecute?

[Français]

Oui, ce je voulais dire, c’est que le projet de loi C-8 est extrêmement important; je viens de le dire, c’est une avancée. Mais pour lutter contre le crime sous toutes ses formes, il faut travailler pour le droit, la propriété intellectuelle, et de l’inscrire dans le Code civil, la common law et le Code criminel.

Pour terminer, pour pouvoir lutter contre un délit criminel, il faut pouvoir le définir sans la moindre ambiguïté. En ce qui concerne le Code criminel canadien, par exemple, il y a une vingtaine d’articles qui concernent le faux : fausse monnaie, faux passeport, faux titre de transport, fausse représentation, faux nom, faux document; mais il n’y a rien qui soit proche du monde du faux dans le domaine des arts. En common law ou en droit civil, on évoquera la bonne foi du vendeur; on parlera aussi de délai de recours entre le moment où l’œuvre est vendue et la découverte du fait qu’il s’agit d’un faux. En général, cela va de deux semaines à trois mois, alors qu’un faux reste faux et qu’il risque fort de vieillir à l’ombre de nos musées, les endroits pourtant les mieux gardés de nos institutions.

Sachez, pour terminer, qu’aucun musée au monde n’est épargné. Tous les tableaux que vous voyez autour de vous sont le fruit de dons par les plus grands musées, et donc, il n’y a pas de contrôle vraiment rigoureux quant au trafic des œuvres d’art. Il nous appartient donc à tous de prendre les mesures qui s’imposent pour lutter contre le crime sous toutes ses formes.

Je vous remercie, honorables sénateurs, de votre attention.

[Traduction]

La sénatrice Hervieux-Payette : Monsieur Smith, je présume que vous avez proposé les mêmes recommandations au comité de la Chambre. Des changements ont-ils été apportés à la suite de votre présentation, ou dites-vous maintenant tout simplement que ceci vaut mieux que rien? Nous sommes chargés d’étudier ce projet de loi. Avez-vous disposé de suffisamment de temps? Est-ce vous l’auteur des recommandations? Êtes-vous d’avis que les instances concernées étaient réellement motivées à apporter les améliorations que vous avez proposées?

M. Smith : Au Comité de l’industrie, nous avons mis l’accent sur le régime de publication, ou plutôt sur le fait qu’il n’y en ait pas, et le processus de demande d’aide. En fait, j’étais accompagné pour faire l’exposé. Il n’y a eu aucun changement considérable à ces processus. Le seul changement que je proposerais et qui a été effectué, c’est d’obtenir un engagement de la part de l’ASFC de travailler plus étroitement avec les entreprises. Nos préoccupations visent toujours les coûts connexes. Une fois qu’on signe à titre de titulaire de marque de commerce, on devient responsable des coûts d’entreposage et de destruction, de même que des coûts juridiques. Ça peut finir par coûter extrêmement cher, surtout lorsqu’on a un envoi qui est relativement petit inclus dans un grand conteneur.

Par exemple, on peut obtenir un envoi par conteneur de la taille d’un camion, et à bord de ce camion vous n’avez que 100 paires de chaussures. Vaut-il la peine pour le titulaire de la marque de

Probably not, as there's just not enough material on that truck to warrant the costs. They become obligated to do it through the request for assistance. So, there is a significant amount of work that needs to be done on how that will actually function.

In the end, it's important for our members to make sure that the things I mentioned in this presentation actually pass.

Senator Hervieux-Payette: One question bothers me, which I think was mentioned to us before: The United States is very unhappy about the way we have proceeded. It seems we are not changing. Some people mentioned to me that we might face a special charge to do the work a second time, which means that what should have been done was not done. Of course, they will have to do it. This would have a big impact on people who import into Canada and some of it is shipped to the United States. Is this a concern for you?

Mr. Smith: It's a concern from the perspective that most of our members are multi-national, so they would expect that any jurisdiction participating in international trade would respect the general procedures that other jurisdictions undertake. Canada would be one of the few that does not handle in-transit shipments.

Senator Hervieux-Payette: Where do we stand in the global picture? When we met previously, we had some figures to show that in the U.S. \$1.5 billion was collected and in Europe a large amount was also collected. In our case, we were at \$30 million over five years; we are so out of the club. As far as I'm concerned, you're talking about the importer and the chain of people involved. As far as I'm concerned, do we not encourage people to go through Canada?

Mr. Smith: The numbers that you're seeing from the RCMP about seizures really is a matter of enforcement resources. They do what they can with the resources they have. The purpose of this bill is to find ways to improve the tools they have to be able to enforce.

[Translation]

Senator Maltais: My question is for the representative for Canada Goose. It is recognized in Canada and elsewhere that you produce extremely high-quality products. I understand the problem you have to deal with very well, and that it represents a loss of income for your business and a loss of quality for any Canadian who buys these products, which are fairly costly, but of very high quality, it must be acknowledged.

How does the consumer get conned? A consumer will buy a low-quality product, and may not have taken the time to look at the tag when a store offers to sell this consumer a Canada Goose overcoat at half the price that your authorized resellers would sell

commerce de ces chaussures d'intenter des poursuites? Probablement pas, car il n'y a pas suffisamment de marchandises à bord de ce camion pour justifier les coûts. L'obligation découle de la demande d'aide. Il reste donc beaucoup de travail à faire pour déterminer comment ce processus va fonctionner.

Au bout du compte, pour nos membres, il est important que les mesures mentionnées dans le cadre de cet exposé soient adoptées.

La sénatrice Hervieux-Payette : Il y a une chose qui me dérange, et je crois que ça a déjà été mentionné au comité : les États-Unis ne sont pas du tout contents de la façon dont nous avons procédé. On a l'impression que nous n'apportons pas de changements. Certaines personnes m'ont dit que nous pourrions devoir faire face à des frais spéciaux pour faire le travail une deuxième fois, ce qui veut dire que ce qui aurait dû être fait n'a pas été fait. Évidemment, le travail devra être fait. Les conséquences seraient considérables pour les gens qui importent au Canada pour ensuite en acheminer une partie vers les États-Unis. Est-ce une préoccupation pour vous?

M. Smith : C'est une préoccupation en ce sens que la plupart de nos membres sont des multinationales, et ils s'attendent à ce que toute partie prenante au commerce international respecte les procédures générales entreprises par d'autres parties. Le Canada sera l'un des seuls à ne pas traiter les expéditions en transit.

La sénatrice Hervieux-Payette : Où nous situons-nous mondialement? Lors de notre dernière rencontre, on nous a dit qu'aux États-Unis, 1,5 milliard de dollars américains étaient recueillis et qu'en Europe, une somme considérable était également recueillie. Dans notre cas, on parle de 30 millions de dollars sur cinq ans; nous ne faisons donc plus partie de ce groupe. En ce qui me concerne, vous parlez des importateurs et de la chaîne connexe. En ce qui me concerne, n'encourageons-nous pas le transit par le Canada?

M. Smith : Les chiffres que vous avez obtenus relativement aux saisies par la GRC sont tributaires des ressources affectées à l'application de la loi. On fait ce qu'on peut avec les ressources à sa disposition. Le but de ce projet de loi est de trouver des façons d'améliorer les outils qui sont disponibles pour assurer l'application de la loi.

[Français]

Le sénateur Maltais : Ma question s'adresse au représentant de Canada Goose. Il est reconnu au Canada et à l'extérieur que vous fabriquez des produits de très haute qualité. Je comprends très bien le problème auquel vous devez faire face, et que cela représente une perte d'argent pour votre entreprise et une perte de qualité pour les Canadiens et les Canadiennes qui achètent ces produits, qui sont assez dispendieux, mais de très grande qualité, il faut le reconnaître.

Comment le consommateur se fait-il escroquer? Il achète un produit de mauvaise qualité, il n'a pas pris le temps de regarder l'étiquetage et on lui offre, dans un magasin, un paletot de Canada Goose à moitié prix de ce que vos détaillants autorisés

it for. The customer is told that it is indeed a Canada Goose jacket, except that it is less expensive. The customer might believe that the seller is doubling his revenues, and that he might even put half of the difference in his pockets. How can one defend against this?

[English]

Mr. Spreekmeester: A couple of things. On your opening position that we are losing money and that Canadian consumers are potentially being duped, Canada Goose is in an enviable position — knock on wood — such that our demand is far greater than our ability to supply as we continue to build out the Canadian manufacturing infrastructure. This isn't about us recouping lost revenue. We sell out every year, and we're lucky to do that. This is about protecting our intellectual property and protecting Canadian citizens. I just want to be clear on that. The money that we put into anti-counterfeit is a resource that we spend willingly to protect our brand and to protect consumers.

Now, the challenge for consumers becomes even greater today because the bulk of the counterfeit sold, as was referred to earlier, is in small shipments coming from China that are bought through the Internet.

For example, from August to November of this year, we enacted on 700 counterfeit websites to try to take them down. We are one of the most searched brands globally, and you can include Rolex, Louis Vuitton and Chanel among them. Part of that is because of the great demand for the product, which we are proud of.

Right now, a lot of our resource goes into consumer education. We spend a lot of time and space on our web site educating consumers about what to look for and where to buy. We direct them to retailers that are authorized, and we talk a lot about retailers that are unauthorized.

[Translation]

Senator Maltais: I have another question for you. Given the quality and price of the product, would it be possible for your authorized resellers to put up a sign near the entrance of the store explaining how to recognize whether a Canada Goose jacket is the real thing or not? That way, a consumer would not be conned twice. Would it be possible to do that?

[English]

Mr. Spreekmeester: Yes, I would be happy to provide the retailers with all the information, and we do a lot of what we call product knowledge sessions to help them explain to consumers what to look for. We would give them the point of purchase materials. We can't legislate to the retailers what to put in their stores. As I'm sure you're aware, retail floor space is of great

vendument. On lui dit que c'est bien du Canada Goose, sauf que c'est moins cher. Lui prétend que le vendeur fait un double bénéfice, et qu'il mettra peut-être la moitié du paiement dans ses poches. Comment peut-il se défendre contre cela?

[Traduction]

M. Spreekmeester : J'ai quelques arguments à soulever. Vous avez dit que le Canada perd de l'argent et que les consommateurs canadiens se faisaient possiblement bernés, mais Canada Goose est dans une position enviable — touchons du bois — de sorte que la demande dépasse de loin notre capacité à approvisionner alors que nous continuons à construire nos infrastructures de fabrication canadiennes. Le but n'est pas de récupérer les revenus perdus. Nous vendons tout ce que nous produisons chaque année, et nous avons de la chance. Nous visons à protéger la propriété intellectuelle et les citoyens canadiens. Je tenais simplement à ce que ce soit clair. L'argent que nous dépensons pour contrer la contrefaçon est une ressource que nous dépensons volontairement pour protéger notre marque de commerce et les consommateurs.

Maintenant, le défi pour les consommateurs est d'autant plus grand parce que la majeure partie des marchandises contrefaites vendues, comme on l'a dit plus tôt, proviennent en petites cargaisons de la Chine et sont achetées sur Internet.

Par exemple, d'août à novembre de cette année, nous avons tenté de fermer 700 sites web de contrefaçon. Nous sommes des marques les plus recherchées mondialement, tout comme Rolex, Louis Vuitton et Chanel. Ce phénomène s'explique en partie par la grande demande pour notre produit, dont nous sommes fiers.

Actuellement, une bonne partie de nos ressources sont consacrées à la sensibilisation des consommateurs. Nous consacrons beaucoup de temps et d'espace sur notre site web pour informer les consommateurs sur les critères à respecter et les endroits où acheter. Nous les dirigeons vers des détaillants autorisés, et nous parlons beaucoup des détaillants qui ne le sont pas.

[Français]

Le sénateur Maltais : J'ai une autre question à vous poser. Compte tenu de la qualité et du prix du produit, serait-il possible que vos vendeurs autorisés puissent installer à l'entrée du magasin une affiche Canada Goose qui indiquerait comment reconnaître le vrai du faux? De cette manière, le consommateur ne se ferait pas prendre deux fois. Serait-il possible de faire cela?

[Traduction]

M. Spreekmeester : Oui, je serai ravi d'offrir toute l'information aux détaillants, et nous tenons de nombreuses séances pour expliquer aux consommateurs les critères à respecter. Nous leur donnons du matériel sur les points d'achat. Nous ne pouvons pas légiférer ce qui est vendu par les détaillants. Comme vous devez le savoir, l'espace en magasin des détaillants

value, so we have to convince them to put the stuff up, but we're more than happy to provide it. We have a lot of educational material for consumers.

Senator Massicotte: Thank you for being with us today. The whole counterfeit issue is very important. My wife has some fashion stores and she sells Canada Goose, but there is so much reproduction that it's affecting everyone's sales. Let me get to the issues.

Three or four issues were raised among all of you, which I think is important. One is the efficiency of recourse, if you wish. I think, Mr. Smith, you raised the issue, so I will address this to you. You say it's still too cumbersome to take recourse with counterfeit goods, but you must acknowledge that the fact that it's a criminal offence and the penalties are up to \$1 million or six months in jail, which is pretty significant. One could argue that you are right and it's still very cumbersome, but the penalties are of such consequence that I presume they may shy some people from continuing to import these goods or manufacture these goods. I gather you don't buy that. You still think the process is still too cumbersome.

Mr. Smith: I'm less concerned about how cumbersome the process is, than by how expensive the process can be. It's a bit of a nuance. I think most companies are not put off by the idea of an administrative burden. They are put off by, what is this going to cost me in legal fees? What is this going to cost me in storage fees? What is this going to cost me in destruction fees? How long will this be in court?

You're right that there are a number of things in the bill that may satisfy that problem. For instance, the brand owner can take a proceeding against the importer to try to recover those costs. The only challenge is going to be, in a lot of cases, that those importers are ephemeral. As soon as they are caught, they're gone, if they can get caught. Sometimes you can't find them. That's why we're suggesting there should be a recordation process. That doesn't need to be in the legislation. We can find ways to do that without.

Senator Massicotte: You say that, but one of the witnesses was basically saying we should do like what they're doing in Europe whereby if you note counterfeited goods, the onus is upon the importer to prove it's not. It's a negative thing, effectively. You don't buy that. You say you can do it by regulation, not by amending legislation?

Mr. Smith: I didn't say "regulation;" I said "recordation" — in other words, just having a database of products and products IDs. There are ways of doing that outside the legislation.

est d'une grande valeur, nous devons donc les convaincre de vendre les marchandises, mais nous sommes heureux de fournir l'information. Nous avons beaucoup de matériel d'information pour les consommateurs.

Le sénateur Massicotte : Je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui. La question de la contrefaçon est très importante. Mon épouse a des boutiques de mode et vend des produits Canada Goose, mais la contrefaçon est telle que les ventes de tous les détaillants sont touchées. Revenons aux enjeux soulevés.

Trois ou quatre enjeux ont été soulevés aujourd'hui, lesquels sont importants à mon avis. Il y a la question de l'efficacité du recours, si on veut. Monsieur Smith, je crois que vous avez soulevé la question, alors je vais m'adresser à vous. Vous dites qu'il est encore trop encombrant de prendre des recours pour les produits de contrefaçon, mais vous devez reconnaître qu'il s'agit d'une infraction criminelle et que les peines peuvent atteindre 1 million de dollars ou six mois de prison, ce qui est grave. On pourrait faire valoir que vous avez raison et que c'est toujours très encombrant, mais les peines sont telles que j'imagine que certaines personnes sont dissuadées de continuer à importer ces marchandises ou à les fabriquer. J'imagine que vous n'y croyez pas. Vous trouvez toujours que le processus est trop encombrant.

M. Smith : Je suis davantage préoccupé par les coûts du processus que par son caractère encombrant. Il faut faire la nuance. Je crois que la plupart des entreprises ne sont pas dissuadées par l'idée d'un fardeau administratif. Elles se demandent plutôt à combien vont s'élever les frais juridiques? Quel sera le coût d'entreposage? Quels seront les coûts de destruction? Combien de temps le processus juridique prendra-t-il?

Vous avez raison, le projet de loi comporte certaines mesures qui pourraient régler le problème. Par exemple, les titulaires de marques de commerce peuvent tenter de récupérer ces coûts. Le problème, dans bien des cas, c'est que ces importateurs sont éphémères. Dès qu'ils se font prendre, ils disparaissent, et ce, s'ils se font réellement prendre. Parfois, on ne peut pas les retrouver. C'est pourquoi nous faisons valoir qu'il devrait y avoir un processus de publication. Ça n'a pas à figurer dans la mesure législative. On peut trouver d'autres moyens.

Le sénateur Massicotte : C'est ce que vous dites, mais un des témoins nous a dit qu'on devrait faire comme en Europe, c'est-à-dire que si on trouve des produits de contrefaçon, c'est l'importateur qui a la responsabilité de prouver que ça ne l'est pas. Donc ça marche de façon négative. Vous n'êtes pas d'accord. Vous dites qu'on peut le faire par le biais de règlement, au lieu de modifier la loi?

M. Smith : Je n'ai pas dit « règlement; » j'ai dit « enregistrement » — c'est-à-dire une base de données pour les produits et leur numéro d'identification. Il y a des façons de le faire sans qu'on ait besoin de toucher à la loi.

Senator Massicotte: There is an association that is not here, but I think they reported to the Chamber of Commerce relative to “in transit.” Am I correct? That was one of your subgroups. They criticized the legislation. The legislation currently as worded, in fact, the amendment being made, is such that you can have goods in transit controlled by the border patrol people that are clearly counterfeit, but it’s not illegal if the goods are not destined for Canadian consumers. You raised the issue that that’s not appropriate. Could you provide further comment on that?

Mr. Smith: Most other jurisdictions that have border protections in place for counterfeit goods will not allow goods in transit to leave their facilities if they are deemed to be counterfeit. All we’re saying is that as a trading partner, in good faith, we would hope that Canada would do the same thing.

Senator Massicotte: You say that. Does that apply to the United States?

Mr. Smith: It does.

Senator Massicotte: The United States is not following our practice?

Mr. Smith: No.

Senator Massicotte: You’re sure of that.

Mr. Smith: As far as I know, yes.

Senator Massicotte: Our government makes the argument that every country has different laws. For instances, they use the example of Aspirin. Aspirin is a generic product in the United States. It’s a trademark product by Bayer in Canada. They cannot impede the import of an Aspirin generic product, which is a counterfeit once it gets there, because their laws don’t make it illegal. It’s only illegal in Canada. They’re saying, using that example, that it’s hard for us to impose laws which are maybe not consistent with our own.

Mr. Smith: Not to be argumentative, but a generic product is not considered a counterfeit product in Canada, and I don’t think under this legislation it can be —

Senator Massicotte: In Canada, it’s a trademark product. In the United States, it’s generic.

Mr. Smith: It would be a counterfeit product if the generic company chose to put Bayer’s name on it. If they sell it as a generic product, then it’s not a counterfeit.

Senator Black: Thank you all for being here supporting this clearly important piece of legislation. I have two questions. One is to help me understand if there are any constructive suggestions that you might have as to how this challenge of importing counterfeit goods over the Internet could be dealt with. You’ve

Le sénateur Massicotte : Il y a une association qui n’a pas comparu ici, mais je crois qu’elle a communiqué avec la chambre de commerce à propos des produits « en transit. » Ai-je raison? C’était un de vos sous-groupes. Il a critiqué le projet de loi. Selon le libellé actuel, la modification proposée, des produits en transit contrôlés par les services frontaliers peuvent être très clairement des produits de contrefaçon, mais ces produits ne seront pas illégaux s’ils ne sont pas destinés aux consommateurs canadiens. Vous avez dit que ce n’est pas approprié. Pourriez-vous nous en parler un peu plus?

M. Smith : La plupart des pays qui ont des protections à la frontière pour les produits de contrefaçon ne permettront pas l’expédition de ces produits en transit s’il s’agit de produits de contrefaçon. Tout ce que nous disons, c’est qu’en tant que partenaire commercial qui agit de bonne foi, nous aurions espéré que le Canada agirait de la même façon.

Le sénateur Massicotte : C’est ce que vous dites. Est-ce que c’est vrai aux États-Unis?

M. Smith : Oui.

Le sénateur Massicotte : Les États-Unis ne font pas comme nous?

M. Smith : Non.

Le sénateur Massicotte : En êtes-vous certain?

M. Smith : À ce que je sache, oui.

Le sénateur Massicotte : Notre gouvernement est de l’avis que chaque pays a des lois différentes. Prenons l’exemple de l’aspirine. L’aspirine est un produit générique aux États-Unis. Il s’agit d’une marque de commerce de Bayer au Canada. On ne peut pas empêcher l’importation d’un produit générique d’aspirine, qui est un produit de contrefaçon lorsqu’il arrive à destination, parce que ce n’est pas un produit illégal en vertu de leurs lois. C’est seulement illégal au Canada. Ils se servent de cet exemple pour dire que c’est difficile pour nous d’imposer des lois qui ne sont pas cohérentes avec nos autres lois.

M. Smith : Je ne veux pas nécessairement vous contredire, mais un produit générique n’est pas considéré comme étant un produit de contrefaçon au Canada, je ne crois pas que ce projet de loi puisse...

Le sénateur Massicotte : Au Canada, il s’agit d’une marque de commerce. Aux États-Unis il s’agit d’un produit générique.

M. Smith : Ce serait un produit de contrefaçon si le fabricant de génériques apposait une étiquette Bayer sur le produit. S’ils le vendent comme produit générique, il ne s’agit pas d’un produit de contrefaçon.

Le sénateur Black : Merci à vous tous d’être ici pour appuyer ce projet de loi très important. J’ai deux questions. J’aimerais d’abord que vous m’aidiez à comprendre s’il y a des façons de résoudre le problème de l’importation des produits de contrefaçon par le biais d’Internet. Vous avez dit que c’est une question

raised it as an issue. Good. I get it that it would be an issue, but how would you address that? Do you have any constructive suggestions for us?

Mr. Smith: There is a program through the RCMP. A former Ontario provincial police officer is conducting a program right now to go after the market accounts of counterfeiters. He's using the payment companies, like Visa and MasterCard, to basically shut down the market account of the operations of those importers. He's having a significant amount of success in doing that.

It's difficult to shut down websites because you're playing whack-a-mole. They come up very quickly. It's easy to get a URL, but difficult to get a market account. I would suggest that providing some additional resources to the RCMP to do something like that would be a good step.

Senator Black: Are there any other suggestions on that point?

Mr. Spreekmeester: I would support what Scott said. We work with that RCMP officer. We have piloted projects with him globally and he has been a fantastic resource. The more we can help him, the better.

Holding social media accountable to who advertises online would also be helpful.

Senator Black: As a criminal matter?

Mr. Spreekmeester: As a criminal matter, so Facebook and places like that where counterfeiters do advertise and where a lot of consumers follow, that would be helpful.

Senator Black: You raised, Ms. Ventin, the point, and a couple of you underlined the problem, that if a Canada Goose product comes in and it's bad product, then charges related to storing, destroying and legal fees are then assumed by Canada Goose. That's the contemplation.

I get that that would be a burden. However, I'm not sure, if that burden wasn't put to the infringing party, who else would bear that?

Ms. Ventin: When we discussed this issue at committee, it centred on the fact that it's difficult, building on Scott's point, to get hold of and track the importer. We have to do a better job. If you're importing goods into this country, you have to be held accountable. We have to know who you are and we have to be able to track you.

I would say that those who are importing should be responsible for the administrative costs of the detainment.

Senator Black: We have heard some importers say, "We've been duped, too." That's the problem. I'm wondering, whether this is fair or not, if unfortunately in today's world that just might be a cost of business for people who are trying to protect the brands.

importante. C'est bien. Je comprends que c'est un problème, mais que feriez-vous? Avez-vous des suggestions constructives?

M. Smith : Il y a un programme géré par la GRC. Un ancien agent de la Police provinciale de l'Ontario est actuellement responsable d'un programme qui vise les comptes commerciaux des faussaires. Il utilise les entreprises de paiements, par exemple, Visa et MasterCard, pour fermer les comptes commerciaux des importateurs. Cela marche assez bien.

C'est parfois difficile de mettre fin aux opérations de ces sites web, car ils réapparaissent parfois sous une nouvelle forme. Cela arrive très rapidement. C'est facile d'obtenir l'adresse d'un site, mais c'est beaucoup plus difficile d'obtenir un numéro de compte commercial. À mon avis, ce serait une bonne idée d'octroyer de nouvelles ressources à la GRC pour qu'elle puisse agir en ce sens.

Le sénateur Black : Autres propositions à cet égard?

M. Spreekmeester : J'appuie les propos de Scott. Nous travaillons avec cet agent de la GRC. Nous avons participé à des projets pilotes avec lui; il a été une ressource des plus précieuses pour nous. Plus nous pourrions l'aider, mieux ce sera.

Il faudra aussi rendre les médias sociaux responsables des publicités en ligne.

Le sénateur Black : S'agirait-il d'une infraction?

M. Spreekmeester : Cela serait utile. Je parle de Facebook et d'autres médias sociaux utilisés par ces producteurs de produits de contrefaçon pour faire de la publicité. Ces médias sont aussi utilisés par bien des consommateurs.

Le sénateur Black : Madame Ventin, ainsi que d'autres intervenants, a souligné un problème. Si un produit de Canada Goose s'avère ne pas être authentique, les frais d'entreposage et de destruction du produit, ainsi que les frais juridiques, doivent être assumés par Canada Goose. Voilà de quoi il s'agit.

Je comprends que c'est un fardeau. Cependant, si ce fardeau n'est pas porté par l'organisme lésé, par qui le sera-t-il?

Mme Ventin : Nous en avons parlé en comité. Comme Scott l'a mentionné, il est difficile de retracer les importateurs. Nous devons faire mieux. Les importateurs au Canada doivent être tenus responsables. Il faut savoir de qui il s'agit et comment les retracer.

À mon avis, les importateurs devraient être responsables des coûts administratifs liés à la confiscation.

Le sénateur Black : Certains importateurs se sont plaints du fait qu'eux aussi ont été dupés. Voilà le problème. Que cela soit juste ou non, je me demande si, dans le monde d'aujourd'hui, ces coûts seraient tout simplement impossibles à éviter pour ceux qui essaient de protéger ces marques.

Ms. Ventin: The fair assumption, if you're dealing in a business, is that you familiarize yourself with the products that you're selling and with the laws under which you are operating.

Senator Ringuette: I have two questions. One is with regard to commercial imports, where this bill centres its regulation and legislation. For instance, you identified Alibaba as a commercial importer to Canada. They've gone from Alibaba to the next step, AliExpress, which is on the retail side. There's nothing in this bill with regard to anything that is non-commercial in nature, non-wholesale.

My other question is this: For many, many years, different organizations have been trying to get the Canadian Food Inspection Agency to inspect not only the quality of food but also the labelling of food imported into this country. There's nothing in this bill with regard to food imports. I'd like to have your comments on those two issues, please.

Mr. Spreekmeester: I would like to comment on Alibaba and AliExpress. I'm not familiar with AliExpress, so I apologize.

Senator Ringuette: It's the new retail extension of Alibaba. From my recent look into the issue, in the U.S. they are surpassing Amazon and eBay in online retail sales.

Mr. Spreekmeester: If they're fed by Alibaba, it doesn't surprise me. The thousands and thousands of jackets we find on Alibaba are staggering.

Senator Ringuette: The online retail aspect of that is not covered by this bill.

Mr. Spreekmeester: I assumed that the online enforcement would be the next step that the government would address in supporting Canadian manufacturers.

Ms. Ventin: I can jump in here on the question you had concerning CFIA and food products, in particular. This is a big concern for us. As I mentioned in my remarks, we're not only concerned about the counterfeit products, but also the products on store shelves that aren't properly labeled. That is a problem because they may not disclose everything that's inside the box, as well as outside the box. We need to have consistent labels that comply with our regulations.

Many member companies call me to say that there are noncompliant products on store shelves and what should they do. The CFIA is operating under a complaints-driven process, so the more complaints they get at a retail outlet, they will send an inspector. That is a really tough situation as there are a lot of retail outlets and products to look at. That system is tough.

I can say that the CFIA is undergoing a major modernization initiative, the first in decades and decades. It's long overdue. We expect in the new year that the CFIA will implement a new importer licensing system that's going back to holding the importer accountable — not waiting until it gets on store

Mme Ventin : Il est normal de s'attendre à ce que les gens d'affaires se familiarisent avec les produits en vente et avec les lois en vigueur.

La sénatrice Ringuette : J'ai deux questions. L'une a rapport aux importations commerciales, qui sont au cœur de la réglementation et du projet de loi. Vous avez dit, qu'Alibaba est un importateur commercial au Canada. Cette entreprise est passée du nom d'Alibaba à celui d'AliExpress, qui effectue de la vente au détail. Rien dans ce projet de loi ne concerne les entreprises non commerciales, les détaillants.

J'ai une deuxième question. Depuis très longtemps, différents organismes demandent à l'Agence canadienne d'inspection des aliments de vérifier non seulement la qualité des aliments, mais aussi l'étiquetage des aliments importés au Canada. Ce projet de loi ne traite pas des importations d'aliments. J'aimerais que vous vous exprimiez au sujet de ces deux questions, s'il vous plaît.

M. Spreekmeester : À propos d'Alibaba et d'AliExpress, je ne connais pas AliExpress, je m'en excuse.

La sénatrice Ringuette : Il s'agit de la nouvelle extension d'Alibaba qui fait de la vente au détail. J'ai récemment étudié la question, et, aux États-Unis, AliExpress dépasse Amazon et eBay dans le domaine des ventes en ligne au détail.

M. Spreekmeester : Si AliExpress utilise le stock d'Alibaba, cela ne me surprend pas. C'est estomaquant, les milliers de vestes que nous retrouvons sur Alibaba.

La sénatrice Ringuette : Ce projet de loi ne mentionne pas le commerce au détail en ligne.

M. Spreekmeester : J'imagine que l'application de la loi sur Internet constitue la prochaine mesure que le gouvernement prendra afin d'aider les fabricants canadiens.

Mme Ventin : J'aurais quelque chose à dire à propos de votre question sur l'ACIA et les produits alimentaires, en particulier. Ça nous préoccupe grandement. Comme je l'ai mentionné, ce ne sont pas seulement les produits de contrefaçon qui nous inquiètent, mais aussi les produits vendus au détail qui ne sont pas convenablement étiquetés. C'est un problème parce qu'on ne marque pas toujours très exactement ce qui est présent à l'intérieur ou à l'extérieur de la boîte. Nous avons besoin d'un système d'étiquetage conforme à la réglementation.

Des compagnies membres m'appellent souvent pour me dire qu'il y a des produits non conformes au règlement sur les étagères des magasins. Les entreprises me demandent quoi faire. L'ACIA a une approche fondée sur les plaintes : si une entreprise de vente au détail fait l'objet de beaucoup de plaintes, l'agence envoie un inspecteur. C'est une situation difficile, car il y a beaucoup de magasins et de produits à examiner. Le système est difficile.

En ce moment, une importante initiative de modernisation est en cours au sein de l'ACIA. C'est la première initiative du genre depuis des décennies. On aurait dû l'entreprendre bien avant. Dans l'année à venir, l'ACIA devrait mettre en œuvre un nouveau système d'octroi de permis aux importateurs. Avec ce nouveau

shelves. The importer will be held accountable, so that there's a record of who is importing the products and they can be traced back to the importer.

Hopefully, we'll see some progress on that front soon.

Senator Tannas: Mr. Spreekmeester, and maybe others if you have some idea, I'm trying to stratify and wondering if you can help. We've got online B to B, small numbers that are coming across, not through the major ports, obviously. We've got stuff that is coming through the major ports. We have folks who buy stuff in a flea market in New York. We have people ordering one jacket online. Can you give us an idea of the volumes or percentages of your product in each of those buckets and any bucket that I may have missed?

Mr. Spreekmeester: I'm happy to speak on behalf of Canada Goose. I would suggest that 85 per cent of our counterfeit issue is one-off packages coming in from China. The rest would be flea markets, discount malls and stuff like that.

Senator Tannas: I'm not surprised. To the other witnesses, would that confirm what you think the bulk of the product is that's coming through?

Mr. Smith: To Senator Ringuette's point, it's definitely shifting. Alibaba, Amazon, eBay and, to an extent, Kijiji all offer a platform for counterfeiters to sell their goods more easily; and they're being delivered through legitimate couriers and Canada Post. Yes, something needs to be done.

Senator Tannas: One at a time.

Mr. Smith: Yes. This bill does not address that. We understand that, but it makes that practice illegal.

Senator Tannas: It makes it illegal for somebody who doesn't live in Canada, unfortunately, right?

Mr. Smith: Yes.

Senator Tannas: Senator Massicotte talked about the U.S. Again, from your own experiences or any information that you have, how much of your product has been seized by U.S. Customs and delivered back to you, or have you been notified about? How much is that filter we hear they're doing actually working?

Mr. Spreekmeester: Very little.

Senator Tannas: Right. It's interesting that they would ask us to do something that doesn't appear to be working on their side, if they're in fact doing it, right?

Mr. Spreekmeester: Not to be contrary, but it has helped us in Europe. We would be alerted by the Danish border patrol if a package were on its way to Sweden and they had seized it there,

le système, les importateurs seront de nouveau tenus responsables. On n'attendra pas l'envoi des produits au magasin. Les importateurs seront tenus responsables; il existera une documentation permettant de retrouver l'importateur d'un produit donné.

Espérons que cette initiative sera mise en œuvre bientôt.

Le sénateur Tannas : J'aimerais demander à nos témoins, et à M. Spreekmeester en particulier, de m'aider à mieux comprendre les chiffres. Il y a des petites quantités vendues en ligne. Ces produits ne sont pas acheminés par les ports importants, évidemment. Il y a des produits qui sont acheminés par les ports les plus importants. Il y a des gens qui achètent des produits dans un marché à puces à New York. D'autres achètent une veste en ligne. Pouvez-vous nous offrir un aperçu des volumes ou des pourcentages de votre produit dans chacune de ces catégories, ou dans d'autres catégories, s'il en existe?

M. Spreekmeester : Je suis heureux de me prononcer au nom de Canada Goose. À peu près 85 p. 100 de nos imitations proviennent de Chine et sont acheminés par colis individuels. Le reste proviendrait de marchés aux puces, de centres commerciaux et ainsi de suite.

Le sénateur Tannas : Cela ne me surprend pas. Aux autres témoins, êtes-vous d'accord en ce qui concerne la source de la majorité de ces imitations?

M. Smith : Comme la sénatrice Ringuette l'a dit, la situation évolue. Alibaba, Amazon, eBay et même Kijiji permettent aux faussaires de vendre leurs produits plus facilement. Les produits sont acheminés par des services de messagerie légitimes et par Postes Canada. Il faut absolument agir.

Le sénateur Tannas : Un à la fois.

M. Smith : Oui. Le projet de loi n'aborde pas cette question. Nous le comprenons, mais cela rend la pratique illégale.

Le sénateur Tannas : Cela rend la pratique illégale pour ceux qui n'habitent pas au Canada, malheureusement. C'est ça?

M. Smith : Oui.

Le sénateur Tannas : Le sénateur Massicotte a parlé des États-Unis. En vous basant sur vos propres expériences, quel volume de votre produit a été saisi par les douanes américaines et vous a été rendu? Avez-vous reçu préavis de ces saisies? Est-ce que ce système de tri américain marche?

M. Spreekmeester : Très peu.

Le sénateur Tannas : Très bien. C'est intéressant que des Américains nous demandent de faire quelque chose qui ne semble pas marcher très bien de leur côté, n'est-ce pas?

M. Spreekmeester : Sans vouloir vous contredire, ce système nous a été utile en Europe. Les agents de patrouille frontalière danois nous en avisent lorsqu'un colis est acheminé vers la Suède

for whatever reason; or if it came through the U.K. That's where this plays out for us in its greatest form. We have not received much from the U.S.

Senator Tannas: For us in Canada, it won't be stuff coming to the U.S. through Denmark; it will be coming through here and vice versa.

Mr. Spreekmeester: Yes.

Senator Campbell: Thank you for coming today. I really don't know where to start. I suppose we could start by ensuring that the next time the Prime Minister meets with Alibaba he has a long and serious talk about this. Obviously, we're interested in trade; we all agree on that, but you are talking about \$600 billion. I don't agree with Senator Massicotte because six months in jail is bukhis. You get six months in jail for six pot plants.

My question is: If you get popped on this and are convicted, how do we go about sending you down? If we consider this worse than drug trafficking, from a financial point of view, how do we get to that point? It seems to me like we're sneaking up on something. We're not saying, okay, let's go out and let's hammer this. Let's get the border security. How do we get to that point? Or do we just keep sneaking up on it, little by little?

Mr. Smith: It sounds like it's a question of political will.

Senator Campbell: That's all I need.

My second question is: I'm having some real difficulty with this idea of due diligence. Coming from the person who makes the counterfeit good, to the person who imports it, to the person who sells it, at some point along this chain, who has responsibility for diligence? We just can't keep throwing this back on the Chinese exporter. There are Canadian businesses that are importing this stuff and selling it. At what point does due diligence come in?

What really concerns me is what happens when I have on my shelf, in a large supermarket, goods that come from outside of the country that are mislabelled? Do we wait for another dog food scandal? This is very concerning. Who is going to take responsibility for that? Shouldn't I have the responsibility, as the owner of the grocery store, to ensure that what's coming in is Canadian and marked properly? Who takes responsibility here?

Ms. Ventin: The importer should take responsibility for bringing in whatever product that they're dealing with. They have to familiarize themselves with those products. The well-established, well-respected retailers will know their suppliers very well. They will have that trust.

Senator Campbell: Clearly that's not enough, if it's still making it to the shelves. I would suggest to you that the importer has the responsibility for due diligence. The due diligence on the part of

et se fait saisir par les Danois pour une raison quelconque. De même pour les colis passant par le Royaume-Uni. Voilà d'où nous provient la grande majorité de nos informations. Nous n'avons pas reçu beaucoup d'information de la part des Américains.

Le sénateur Tannas : Pour nous au Canada, il ne s'agira pas d'expéditions à destination des États-Unis en passant par le Danemark; il s'agira plutôt d'expéditions qui transiteront par le Canada dans les deux sens.

M. Spreekmeester : En effet.

Le sénateur Campbell : Merci de votre présence aujourd'hui. Je ne sais vraiment pas par où commencer. Je suppose qu'on pourrait commencer par s'assurer que le premier ministre demande un entretien long et sérieux lors de sa prochaine visite chez Alibaba. Évidemment, le commerce nous intéresse; nous en convenons tous, mais vous parlez de 600 milliards de dollars. Je ne suis pas d'accord avec le sénateur Massicotte, puisque six mois d'emprisonnement n'est pratiquement rien. On s'en tire avec une peine de six mois pour six plants de marijuana.

Ma question est la suivante : si on se fait prendre et condamner, comment faire pour que l'individu aboutisse en prison? Si nous considérons cette activité plus grave que le trafic de drogues, sur le plan financier, comment nous y prendre? J'ai l'impression que nous ne faisons qu'effleurer le problème. Nous ne disons pas, bon, allons sévir contre cette activité. Mobilisons les agents de sécurité frontalière. Comment faire pour en arriver là? Ou faut-il continuer à progresser discrètement, petit à petit?

M. Smith : Ce serait une question de volonté politique.

Le sénateur Campbell : C'est tout ce qu'il me faut.

Ma deuxième question est la suivante : j'ai pas mal de difficulté avec cette notion de diligence raisonnable. Quel maillon de la chaîne des produits contrefaits — producteur, importateur, vendeur — est responsable de la diligence? On ne peut pas toujours rejeter la faute sur l'exportateur chinois. Il y a des entreprises canadiennes qui importent et vendent ces produits. Où est-ce que la diligence raisonnable entre en ligne de compte?

Ce qui me préoccupe vraiment, c'est de savoir ce qui arrivera lorsque des produits d'origine étrangère et mal étiquetés se retrouveront sur les tablettes d'un grand supermarché. Attendons-nous un autre scandale des aliments pour chiens? C'est très préoccupant. Qui en assumera la responsabilité? Ne devrait-il pas incomber au propriétaire de l'épicerie de s'assurer que les produits qui arrivent sont canadiens et bien étiquetés? Qui en assume la responsabilité?

Mme Ventin : L'importateur devrait assumer la responsabilité de tout produit qu'il importe. Il doit se familiariser avec ces produits. Les détaillants bien établis et bien respectés connaissent très bien leurs fournisseurs. Ils leur font confiance.

Le sénateur Campbell : Manifestement, cela ne suffit pas, si des produits contrefaits se retrouvent toujours sur les tablettes. Je vous dirais que l'importateur est responsable de la diligence

the end, simply can't be that "Oh, I've done business with them for 60 years and I trust them," because things are changing so rapidly in this world. God, wouldn't we love to go back to 60 years ago? That ain't gonna happen.

There is also a concern that people have to start taking responsibility. It can't always be the government. It can't always be "them" from someplace else. The EU clearly has done it and why aren't we copying the EU? I agree that it goes back to all political will. It's not just one party or another. At \$600 billion, if we ignore this, we're in deep — even at \$30 billion — we're in deep trouble. I think we need to move faster and further on these things.

Just to finish off; you know what? You get what you pay for. Anybody who thinks that they can buy a jacket from Canada Goose for \$20 deserves to have whatever bacteria is coming out of that jacket.

Senator Tkachuk: I was a sponsor of this bill in the Senate and I do want to ask you the question on the goods travelling into the United States, because that was one of the main areas that I was interested in. I believe that if it's going to Chicago and it's a false product, then the border agency would notify Chicago to be on the alert for this particular good, if they have already identified it.

Hopefully, if they do their job well, then they'll be able to get the Americans to start doing their job well and thus protect the North American market. It would be interesting to see whether in a year or two we could come back to the table and see exactly how they're doing. Perhaps then we could have another study on this, because counterfeit is certainly something that I'm interested in from my old music days. Could you comment on that?

Mr. Smith: Certainly to your point on the sharing of information, it is one of the key points for us in this bill and the fact that the bill makes it legal for border services to share that information with other organizations. It's between brand owners and it's between enforcement agencies, which include other border services agencies like the U.S. So, you're correct. It will allow them to share that information.

But I think one of the other concerns about the in-transit shipments is that it is possible for an importer to then take a shipment, disassemble the overall container and then repackage it, so that it looks closer to what the original product should look like. It allows them to put those labels together and assemble products. It makes it much more difficult to actually identify those counterfeit products and that's one of the other concerns about the in-transit provisions.

Senator Tkachuk: On the question of Alibaba — and the public offering they just had was huge — it seems to me that these kinds of things would be against security laws. There must be other ways to skin the cat. Outside of the fact that they may be getting

raisonnable. On ne peut pas se contenter de dire simplement : « Eh bien, je fais affaire avec eux depuis 60 ans et je leur fais confiance » parce que le monde évolue si rapidement. Nous aimerions tous revenir 60 ans en arrière, mais cela n'arrivera pas.

Il faudra aussi que les gens commencent à prendre leurs responsabilités. On ne peut pas toujours s'en remettre au gouvernement. On ne peut pas toujours s'en remettre à quelqu'un d'autre, ailleurs. De toute évidence, l'UE l'a déjà fait; pourquoi ne pas lui emboîter le pas? Je suis d'accord pour dire que tout dépend de la volonté politique. Ce n'est pas juste un parti ou un autre. À 600 milliards de dollars — et même à 30 milliards —, si nous n'en faisons pas cas, nous serons dans de beaux draps. Je pense que nous devons faire plus, et plus vite.

Pour terminer, savez-vous quoi? La qualité d'un produit correspond normalement au prix qu'on paie. Quiconque croit qu'on peut acheter un manteau Canada Goose pour 20 \$ mérite les bactéries qu'il renferme.

Le sénateur Tkachuk : J'étais parrain de ce projet de loi au Sénat et je veux vous poser une question sur les biens qui traversent la frontière vers les États-Unis, parce que c'est un des aspects qui m'intéressait. Je crois que si un produit est expédié à Chicago et que c'est un faux produit, alors l'Agence des services frontaliers aviserait les autorités à Chicago pour qu'elles soient vigilantes lorsque ce produit entre sur leur territoire, si elles l'ont déjà identifié.

Avec un peu de chance, si l'agence fait bien son travail, les Américains en feront autant et donc le marché nord-américain sera protégé. Ça serait intéressant de revoir la situation d'ici un an ou deux pour déterminer si tout va bien. Peut-être, à ce moment-là, on pourrait effectuer une autre étude là-dessus, car les produits de contrefaçon m'intéressent depuis les jours lointains où j'étais musicien. Pourriez-vous commenter là-dessus s'il vous plaît?

M. Smith : Effectivement, pour ce qui est du partage des renseignements, c'est un des points importants de ce projet de loi, étant donné que ce dernier permet aux agences des services frontaliers de partager ces renseignements avec d'autres organisations. Ce projet de loi s'applique aux titulaires de marques de commerce et aux agences d'application de la loi, y compris des agences de services frontaliers à l'étranger, par exemple aux États-Unis. Donc vous avez raison. Ce projet de loi leur permettra de partager ces renseignements.

Autre souci, je crois, au sujet des marchandises en transit, c'est qu'un importateur peut déballer ses marchandises, défaire le contenant et remballer le tout pour que cela ressemble davantage au produit d'origine. Cela leur permet de rassembler les étiquettes et les produits. Donc, les produits de contrefaçon sont beaucoup plus difficiles à identifier et c'est là ce que nous craignons concernant les dispositions régissant les marchandises en transit.

Le sénateur Tkachuk : Au sujet d'Alibaba, qui vient de lancer un important premier appel public d'épargne, il me semble que c'est le genre de chose qui enfreint les lois en matière de sécurité. Il doit y avoir d'autres façons de procéder. Cette entreprise a peut-

away with counterfeit goods, but at the same time, once you're a public company, you have different obligations. There might be another way for both the Canadian and the U.S. governments to put a little pressure.

To me, it's like a criminal conspiracy, right? That's what it is. You're sitting out there and you're conspiring to sell false goods and make huge profits, just because you're not located here and using the Internet to sell these products.

[Translation]

Senator Bellemare: I would like to ask a question about cost distribution to see whether that could be a way to avoid counterfeiting. In this bill, we understand that it would be up to the holders of the copyrighted product to pay for storage and to make sure that their rights are upheld. My question is probably for Mr. Smith, but other witnesses may respond.

As an association, Mr. Smith, had it not occurred to you, or perhaps it occurred to you and it was not possible to do so, that you could mutualize this risk among property rights holders? As there is a great deal of money at stake, billions of dollars, would it not be worthwhile to share this risk with members of your association? It is likely that the cost of mutualizing that risk would be lower than all of the benefits you could obtain from it.

[English]

Mr. Smith: I'm hoping I understand your question correctly. The point, I think, you're trying to make is: Is it fair that the businesses that own the brands incur all of the costs for protecting their own materials, and then should we find a way to distribute that cost among all brand owners, in other words, make it a collective?

Senator Bellemare: Yes.

Mr. Smith: I don't think that is something that has been considered within our association. We would certainly agree that we would rather see the costs be put on the perpetrators instead of the brand owners are the ones, who are having their intellectual property stolen.

The idea of a collective; it's certainly something that could be discussed. I can't tell you how much support there would be for that at this point. Maybe Kevin could elucidate on that.

Mr. Spreekmeester: I think, if other brands want to share Canada Goose's costs, I would be more than happy to distribute them. My guess is that there will be a handful of brands that spend a lot and coming together to share those costs as a business might be a tough discussion, and you're willingness to accept thresholds for seizure, storage and stuff like that.

être réussi à fabriquer des produits de contrefaçon jusqu'à présent, mais en devenant une compagnie publique, elle a d'autres obligations. Les gouvernements du Canada et des États-Unis pourraient peut-être exercer d'autres moyens de pression.

À mon avis, il s'agit d'un complot criminel. Ce sont des gens qui collaborent afin de vendre des produits de contrefaçon et d'amasser des profits énormes, tout simplement parce qu'ils sont à l'extérieur du Canada et qu'ils peuvent utiliser Internet afin de vendre leurs produits.

[Français]

La sénatrice Bellemare : J'aimerais poser la question de la répartition des coûts pour faire en sorte qu'on n'ait pas de contrefaçon. Dans ce projet de loi, ce qu'on comprend, c'est que c'est aux propriétaires de droit de propriété de payer pour l'entreposage et pour faire respecter leurs droits. Ma question s'adresse probablement à M. Smith, mais peut-être que d'autres voudront intervenir.

En tant qu'association, monsieur Smith, vous n'avez pas pensé, ou peut-être qu'on y a pensé et que ce n'est pas possible de le faire, de mutualiser ce risque-là auprès des détenteurs de droit de propriété. Comme il y a beaucoup de dollars en jeu, des milliards de dollars, ne serait-ce pas intéressant de partager ce risque avec les membres de votre association? Il est probable que le coût lié à la mutualisation de ce risque-là soit plus faible que tous les bénéfices que vous pouvez en retirer.

[Traduction]

M. Smith : J'espère que j'ai bien compris votre question. Je crois que vous voulez savoir s'il est juste que les entreprises qui sont titulaires des marques de commerce doivent assumer les coûts liés à la protection de leurs propres produits, et est-ce qu'on devrait par la suite trouver un moyen de répartir ce coût parmi tous les titulaires de marques de commerce, autrement dit, à titre de collectif?

La sénatrice Bellemare : Oui.

M. Smith : Ce n'est pas quelque chose qui a été discuté par notre association. Nous croyons certainement que ce sont les fabricants de contrefaçon qui devraient payer ces coûts, plutôt que les titulaires de marques de commerce qui se font voler leur propriété intellectuelle.

On pourrait certainement discuter de votre idée d'un collectif. Je ne sais pas si cette idée serait fortement appuyée en ce moment. Peut-être que Kevin pourrait en parler davantage.

M. Spreekmeester : Si d'autres marques veulent partager les coûts de Canada Goose, je serais ravi de les distribuer. J'imagine qu'il y aura quelques marques qui dépensent beaucoup et le fait de se réunir afin de partager ces coûts pourrait engendrer une discussion difficile, et il faut tenir compte de la volonté d'accepter des seuils pour la saisie, l'entreposage et des choses comme ça.

I would also be very happy to discuss it. I think it might be a tough sledding, though.

[*Translation*]

Senator Bellemare: Importers are not always identifiable, on the one hand, and they are not necessarily always liable. The government, for its part, thinks that property rights holders are the ones who should pay to have their rights upheld. In any case, it is just a suggestion.

[*English*]

The Chair: I welcome the Chair of the Senate Finance Committee to our Banking Committee today, Senator Day.

Senator Day: I have one question and would appreciate your helping me on this. The statistics I have seen are the RCMP and Canada Border Services Agency have increased their activity in terms of seizures very significantly over the past few years, so things have been happening without this legislation. Mr. Smith, you indicated your concerns that, once you file this request for assistance, you open yourself up for a whole lot of storage costs, moving costs, court costs, et cetera. What happens if you don't file the request for assistance?

Mr. Smith: You raised the issue of the RCMP. The RCMP will focus on cases with clear issues about public safety. They generally do not involve themselves in cases where it's strictly a brand protection issue, unless they are handed a case, in other words, somebody else does the investigative work and they're handed something and it's easily prosecutable. For the most part, they don't do that.

The statistics have shown that the additional resources that the RCMP put into enforcement have generated a significantly higher number of seizures. As soon as they withdraw those resources, which they have in the last two years, those numbers drop again.

Senator Day: So what happens now if this legislation is passed and you do not file a request for assistance with border services?

Mr. Smith: Then you take the risk that you will not have your goods seized.

Ms. Ventin: Then those products end up on store shelves in Canada.

Senator Day: You think they won't do anything without this request for assistance?

Ms. Ventin: I think — and Scott can jump in — these costs are being borne by the rights-holder, so they have to make the decision. Number one, they have to detect if there is any sort of questionable products coming in; and, number two, they have to decide whether or not it's worth their while, worth the cost and worth the resources in order to put forward a request for assistance. If not, those products probably will come in and end up on store shelves in Canada.

Je serais aussi très content d'en discuter. Je pense que ça risque d'être difficile, cependant.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Les importateurs ne sont pas toujours identifiables, d'une part, et ne sont nécessairement toujours responsables. Le gouvernement, quant à lui, se dit que ce sont les détenteurs de droits de propriété qui doivent payer pour les faire respecter. Enfin, ce n'est qu'une suggestion.

[*Traduction*]

Le président : Je souhaite la bienvenue au président du Comité sénatorial des finances à notre Comité des banques, le sénateur Day.

Le sénateur Day : J'ai une question et je serais reconnaissant de votre aide à ce sujet. Les statistiques que j'ai vues indiquent que la GRC et l'Agence des services frontaliers du Canada ont augmenté leurs activités en matière de saisie de manière très importante au cours des dernières années, donc des choses se passent sans ce projet de loi. Monsieur Smith, vous avez dit craindre qu'une fois votre demande d'aide déposée, vous vous exposez à beaucoup de coûts d'entreposage, de déplacement, de tribunaux, et cetera. Que se passe-t-il si vous ne déposez pas la demande d'aide?

M. Smith : Vous avez soulevé la question de la GRC. La GRC se concentre sur des cas qui concernent clairement la sécurité publique. Elle ne s'intéresse généralement pas aux cas qui traitent strictement de protection de marques, sauf si on en lui transmet un, autrement dit quelqu'un d'autre aura fait le travail d'enquête et c'est facile à poursuivre en justice. La plupart du temps, la GRC ne le fait pas.

Les statistiques montrent que les ressources supplémentaires que la GRC a consacrées à l'application de la loi ont généré un nombre beaucoup plus élevé de saisies. Aussitôt que ces ressources sont retirées, comme ça a été le cas au cours des deux dernières années, ces chiffres retombent.

Le sénateur Day : Donc que se passe-t-il maintenant si ce projet de loi est adopté et qu'on ne fait pas de demande d'aide auprès des services frontaliers?

M. Smith : Vous courez le risque que vos biens ne seront pas saisis.

Mme Ventin : Les produits se retrouvent ensuite sur les étagères des magasins au Canada.

Le sénateur Day : Vous croyez qu'ils ne feront rien sans cette demande d'aide?

Mme Ventin : Je pense — et Scott peut intervenir — que ces coûts sont assumés par les détenteurs de droits, donc ils doivent prendre la décision. Premièrement, ils doivent détecter s'il y a des produits douteux qui rentrent et deuxièmement ils doivent décider si ça vaut le temps, le coût et les ressources de présenter une demande d'aide. Si la réponse est non, ces produits vont probablement entrer et se retrouver dans des magasins au Canada.

Mr. Smith: One thing I'll add is that business can be pretty ingenious when it comes to how to work with existing systems, so it may take some time, but I think there are probably ways that business will find ways to work with this and make it more effective. It won't be effective immediately.

Senator Day: Thank you, Mr. Chair.

The Chair: I have one very short question coming from Senator Massicotte.

Senator Massicotte: Ms. Ventin, you made reference in your report that the legislation proposed makes it very clear for the copyright and the trademark that the person who infringes the act has to have knowledge that there's a copyright or a right on the issue. If you go further down the act, though, another paragraph, the prosecutor does not have to prove that the party that has infringed the act is aware of that fact.

When I read the act, which would be right? He's not guilty unless he knows he's infringing the Copyright Act; yet, if he goes to court, the prosecutor does not have the obligation to prove that he knew he was in contravention of the Copyright Act.

Ms. Ventin: That is a good question. From my understanding, the amendment that was made means that it will be easier to prosecute, so you no longer have to prove that the person involved in the illegal activity actually knew that they were in contravention of the Trade-marks Act. I don't know past that point.

Senator Massicotte: That was an amendment you people requested, right?

Ms. Ventin: Many folks did, but I don't know further down in court how that would play out.

The Chair: Thank you. To our panel, I would like to express on behalf of all of the members of the committee our great appreciation for your appearance today. It has been very helpful in our deliberations.

We have three more outside witnesses on our second panel. It is my pleasure to introduce, from the International Trademark Association, David Lipkus, Chair, Canada Subcommittee of the Anti-counterfeiting Committee; from the Intellectual Property Institute of Canada, Ryan Evans, Vice-Chair, Anti-Counterfeiting Committee; and from the Canadian Bar Association, Georgina Danzig, Chair, Counterfeiting and Trade Offenses Committee, Intellectual Property Section.

We will begin with an opening statement from Mr. Lipkus and will move across the panel after that. I remind our witnesses to keep their opening comments to five minutes, please.

M. Smith : J'aimerais ajouter que les entreprises peuvent faire preuve d'ingéniosité lorsqu'elles travaillent avec les systèmes actuels, donc il se peut que cela prenne du temps, mais je pense que les entreprises trouveront probablement des manières de travailler dans le cadre de ce régime et de le rendre plus efficace. Ce ne sera pas efficace immédiatement.

Le sénateur Day : Merci, monsieur le président.

Le président : Le sénateur Massicotte a une très brève question.

Le sénateur Massicotte : Madame Ventin, vous avez mentionné dans votre rapport que le projet de loi indique très clairement pour le droit d'auteur et la marque de commerce que la personne qui contrevient à la loi doit savoir qu'il y a un droit d'auteur ou une question de droit. Si vous lisez plus loin dans le projet de loi cependant, un autre paragraphe dit que le procureur n'a pas besoin de prouver que l'individu qui a enfreint la loi en est conscient.

À la lecture de la loi, quelle serait l'affirmation exacte? Une personne n'est pas coupable à moins de savoir qu'elle contrevient à la Loi sur le droit d'auteur; pourtant, si les tribunaux sont saisis de l'affaire, le procureur n'est pas tenu de prouver qu'elle savait contrevenir à la Loi sur le droit d'auteur.

Mme Ventin : Bonne question. À ce que je comprends, avec la modification apportée, les poursuites vont être plus faciles, parce qu'on n'a plus à prouver que la personne impliquée dans des activités illégales savait effectivement être en contravention à la Loi sur les marques de commerce. La suite des événements, je l'ignore.

Le sénateur Massicotte : C'est une modification que votre association a demandée, n'est-ce pas?

Mme Ventin : Nous n'avons pas été les seuls à la demander. Par contre, j'ignore quelles sont les conséquences en aval, une fois les tribunaux saisis d'une affaire.

Le président : Merci. Au nom du comité, je voudrais remercier tous les témoins ayant comparu dans ce panel. Leur apport a été grandement apprécié et nous sera très utile lors de nos délibérations.

Nous avons trois autres témoins de l'extérieur dans le deuxième panel. Je suis heureux de vous présenter, de l'International Trademark Association, David Lipkus, président, Sous-comité canadien du Comité de lutte à la contrefaçon; de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada, Ryan Evans, vice-président, Comité anticontrefaçon; et de l'Association du Barreau canadien, Georgina Danzig, présidente, Comité de la contrefaçon et des infractions relatives aux échanges, Section de la propriété intellectuelle.

Nous commencerons par les remarques d'ouverture de M. Lipkus, avant de passer la parole aux autres dans l'ordre. Je rappelle à nos témoins de bien vouloir s'en tenir à cinq minutes pour leurs remarques, s'ils le veulent bien.

David Lipkus, Chair, Canada Subcommittee of the Anti-counterfeiting Committee, International Trademark Association: Good afternoon. My name is David Lipkus. I'm a lawyer at Kestenberg Siegal Lipkus LLP in Toronto. I'm appearing today on behalf of the International Trademark Association as chairman of the Canada subcommittee of INTA's Anti-counterfeiting Committee. I'm honoured to appear before the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce to share INTA's views on the combating counterfeit products act.

INTA supports the bill as a first step in improving protection against counterfeiting in Canada, but our members believe that Bill C-8 can better protect the Canadian public by including tougher deterrents against counterfeiting and developing stronger measures at the border to keep counterfeits out of our country and off the store shelves.

INTA is a not-for-profit membership association with over 6,400 member organizations in over 190 countries. We have 179 member organizations in Canada. INTA's membership spans all industry lines and sectors, and is united in the support of trademarks and related intellectual property in order to protect consumers and promote fair and effective commerce.

Our message is simple: Counterfeiting is a crime. It endangers the public health. It steals from Canadian businesses. It drains revenue from our government and the counterfeiting problem is growing in Canada.

The dangers to health arise in respect of many types of counterfeit products, including products raising fire, choking, equipment failure or other dangers to health or safety. The dangers are clear with respect to counterfeit pharmaceuticals, as evidenced by past cases reported in Canada, such as the *R. v. Nasr* case, where a Hamilton pharmacist was accused of selling counterfeit medications that the coroner found may have contributed to the death of several people.

Further, the trade in counterfeit goods of all kinds, including pharmaceuticals, is a continuing problem, as evidenced in Toronto recently, whereby the Toronto Police Service executed a criminal search warrant against a recidivist infringer dealing in luxury counterfeit products who also happened to be selling counterfeit drugs.

If you include our suggestions to Bill C-8, we can make a huge impact on this growing problem. There are three main issues I will address, which thankfully you have asked lots of questions on earlier.

Statutory damages: INTA is recommending additional provisions to the Trade-marks Act, giving courts the power to award significant statutory or pre-established damages against counterfeiters in recognition of situations where it is difficult or

David Lipkus, président, Sous-comité canadien du Comité de lutte à la contrefaçon, International Trademark Association : Bonjour. Je m'appelle David Lipkus et je suis avocat au cabinet Kestenberg Siegal Lipkus, à Toronto. C'est à titre de président du sous-comité du Canada du Comité de l'INTA sur la lutte contre la contrefaçon que je représente ici aujourd'hui l'International Trademark Association ou INTA. Je suis ravi de comparaître devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce pour exprimer les vues de l'INTA sur la Loi visant à combattre la contrefaçon de produits.

L'INTA appuie le projet de loi et estime qu'il s'agit d'un pas important en vue de mieux protéger les consommateurs contre la contrefaçon au Canada. Nos membres croient toutefois que le projet de loi C-8 pourrait aller plus loin pour protéger la population canadienne si l'on y prévoyait des mesures de dissuasion plus sévères, ainsi que des mesures plus serrées à la frontière pour empêcher l'entrée au Canada de produits contrefaits.

L'INTA est une association sans but lucratif qui regroupe 6 400 organismes membres dans plus de 190 pays. Au Canada, nous comptons 179 organismes membres. Les membres de l'INTA proviennent de tous les secteurs de l'industrie. Ils sont unis dans la défense des marques de commerce et de la propriété intellectuelle, leur but étant de protéger les consommateurs et de promouvoir des pratiques commerciales justes et efficaces.

Notre message est simple : la contrefaçon est un crime; elle met en danger la santé du public; c'est un vol qui touche les entreprises canadiennes; elle réduit les recettes du gouvernement; et elle prend de l'ampleur au Canada.

Différents types de biens contrefaits font courir un danger pour la santé et la sécurité, par exemple les produits qui comportent des risques d'incendie, d'asphyxie, de bris de matériel, et cetera. Il n'y a aucun doute que les produits pharmaceutiques contrefaits posent des risques, comme l'indiquent des incidents survenus par le passé au Canada. Par exemple, dans *R. c. Nasr*, un pharmacien de Hamilton était accusé de vendre des médicaments contrefaits qui avaient contribué, selon le médecin légiste, au décès de plusieurs personnes.

En outre, le commerce de produits contrefaits de toutes sortes, incluant les produits pharmaceutiques, continue de poser un problème. On l'a constaté récemment à Toronto, quand le Service de police a découvert des médicaments contrefaits dans le cadre de l'exécution d'un mandat de perquisition contre un récidiviste vendant des produits de luxe.

Si vous tenez compte de nos suggestions concernant le projet de loi, nous pourrions agir de manière importante sur ce problème grandissant. Laissez-moi mentionner trois éléments particulièrement préoccupants. J'ai été heureux de constater, plus tôt, que vous posiez de nombreuses questions à ce sujet.

Les dommages-intérêts préétablis : l'INTA recommande l'ajout de dispositions à la Loi sur les marques de commerce afin de permettre aux tribunaux d'octroyer des dommages-intérêts considérables au titre de la loi aux frais des contrefacteurs et ainsi

even impossible for the trademark owners to prove the measurable monetary loss or damage. It will deter the sale of counterfeit merchandise in our countries. Often, counterfeiters don't keep records and transact only in cash. The minimum compensatory damages currently ordered by our courts make breaking the law and selling counterfeit in our country simply the cost of doing business and to continue to sell counterfeits in the future.

The concept of statutory damages is already accepted in Canada, as evidenced by the Copyright Act. While this bill does allow for punitive damages, punitive damages are discretionary and rarely, if ever, awarded by our courts. Thus, there is a need to provide for significant statutory damages in order to deter the sale of counterfeit in our country by business, both large and small, and to protect the public from this crime.

Goods in transit: INTA recommends that the section of the Trade-marks Act that explicitly prohibits CBSA from intercepting and seizing counterfeit goods in transit be removed from Bill C-8. Counterfeit goods must be stopped at any point of transit or destination.

Right now, for example, the U.S. government is stopping the sale of counterfeit merchandise in Canada, so goods that are destined for our market are being stopped by U.S. customs. Wouldn't you, as a government, be upset if you found out that your neighbour to the north is not going to afford you the same level of protection? I sure would, because we're choosing not to stop the sale of goods that might be destined to the U.S.

Allowing counterfeit goods in transit to pass through Canada encourages the use of Canada as a convenient transit destination by organized crime. Counterfeiters rely on transit through third countries as a covert way of getting their illegal products to designated markets. Prohibiting this practice hurts local companies whose products are being counterfeited and distributed within the country and abroad, not to mention any counterfeits in transit that are reimported into the Canadian market. For example, counterfeit car parts shipped to the U.S. could easily be installed into cars driven into Canada, thereby increasing the serious safety issues to Canadians.

Given the integration in North American manufacturing, it makes sense to intercept counterfeit goods when and where they are discovered. Ensuring that national laws allow customs inspectors to seize counterfeit goods in transit is an important tool in the global fight against counterfeiting. It is not in any country's best interest to support counterfeiting. Allowing counterfeits in transit to pass through Canada has the unfortunate effect of supporting the global trade of counterfeit goods.

tenir compte des situations où il est difficile, voire impossible, pour les détenteurs de la marque de commerce de prouver une perte monétaire ou d'autres dommages mesurables. Cela découragera la vente de marchandises contrefaites dans nos pays. Souvent, les contrefacteurs ne gardent pas de registre des ventes et ne prennent que du comptant. Pour les contrefacteurs qui enfreignent la loi et vendent des biens contrefaits, les dommages-intérêts minimes ordonnés par les tribunaux ne sont que les coûts insignifiants de faire des affaires. Cela ne les empêche aucunement de poursuivre sur leur lancée.

Le concept de dommages-intérêts préétablis par la loi est accepté au Canada si l'on se fie au libellé de la Loi sur le droit d'auteur. Le projet de loi autorise l'imposition de dommages-intérêts punitifs, mais il s'agit d'un pouvoir discrétionnaire rarement exercé par les tribunaux. Il est donc essentiel de prévoir dans la loi des dommages-intérêts élevés pour prévenir la vente de produits contrefaits par les entreprises, petites et grandes, au Canada de manière à protéger le public.

Produits en transit : l'INTA recommande que l'article de la Loi sur les marques de commerce interdisant explicitement à l'Agence des services frontaliers du Canada d'intercepter et de saisir des biens contrefaits en transit soit éliminé du projet de loi C-8. Il faut pouvoir arrêter l'acheminement de biens contrefaits à tout point de transit ou pouvoir les saisir à leur arrivée à destination.

À l'heure actuelle, par exemple, le gouvernement des États-Unis empêche la vente de produits contrefaits au Canada : les produits destinés à notre marché sont bloqués par les douanes américaines. En tant que gouvernement, ne seriez-vous pas contrarié que votre voisin du Nord ne vous rende pas la politesse? Moi, si. Or nous choisissons de ne pas empêcher la vente de produits destinés peut-être aux États-Unis.

Si l'on permet aux produits contrefaits de passer par le Canada, on encourage le crime organisé à se servir de notre pays comme point de transit. Les contrefacteurs font passer leurs marchandises par de tiers pays, car il s'agit d'un moyen détourné de faire entrer leurs produits illégaux dans les marchés ciblés. L'interdiction prévue dans le projet de loi porte préjudice aux entreprises locales dont les produits sont contrefaits et distribués au pays et l'étranger, sans compter les produits contrefaits en transit qui sont réimportés au Canada. Par exemple, les pièces de voiture contrefaites qui sont expédiées aux États-Unis peuvent facilement être installées dans des voitures conduites au Canada, augmentant les risques graves pour la sécurité.

Étant donné l'intégration du secteur manufacturier en Amérique du Nord, il est logique d'intercepter les biens contrefaits au moment et à l'endroit où ils sont découverts. Avoir des lois nationales qui permettent aux douaniers de saisir des biens contrefaits en transit est une arme importante dans la lutte internationale contre les contrefaçons. Il n'est pas dans l'intérêt d'un pays d'appuyer la contrefaçon. Lorsque l'on permet à des biens contrefaits de passer par le Canada, on a malheureusement pour effet d'appuyer le commerce mondial de biens contrefaits.

Administrative regime: An administrative regime at Canada's border to efficiently destroy counterfeits can significantly reduce the costs and resources devoted to counterfeit goods that are seized at the border. The alternative is litigation, which is time-consuming, and the costs associated with a request for assistance and storage of counterfeit merchandise will undoubtedly be onerous on rights-holders and taxpayers, because court actions must be issued every time customs detains counterfeit merchandise.

An administrative regime will eliminate many unnecessary costs — especially in cases where the importer does not respond to a seizure notice and the goods have already been confirmed to be counterfeit by the rights-holder.

Many countries have an administrative regime in place to quickly destroy counterfeit goods seized at the border. The customs officials in the EU, Australia, the U.K. and the U.S. dispose of a large percentage of counterfeits seized at the border by way of some form of administrative regime. The EU adopted a new regulation on January 1, 2014 to improve its simplified procedure, including to make it more effective in dealing with small shipments, for example, items that come through when purchases are made through trades such as AliExpress.

As the bill currently stands, it appears that confirmed counterfeits will be released to the Canadian domestic market in cases where a rights-holders whose goods are knocked off has made a request for assistance but does not commence legal action. In cases where no request for assistance had been made but ex officio action by CBSA confirms counterfeit products, it appears that the disposition of the goods will be up to the importer, since court proceedings by rights-holders based on information received from CBSA are precluded and the relevant Customs Act provisions provide the importer with the option of re-exporting the goods.

Therefore, the inclusion of an administrative regime in Bill C-8 will be beneficial not only for brand owners but also for the government and Canadian consumers.

INTA appreciates the efforts of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce and its consideration of our testimony today. We need effective laws to address this crime that harms the public and steals from our businesses. Also, because counterfeiting is a global issue, Canada's actions on this issue will have international consequences. Canada must address counterfeit products with the same high bar as its trading partners. Canada has the benefit of being able to look at the systems that are already in place in the United States and the EU, and learn from the data that's available.

I look forward to responding to your questions.

The Chair: Thank you very much, Mr. Lipkus.

Mr. Evans, please.

Régime administratif : s'il y avait à la frontière du Canada un régime administratif permettant la destruction définitive des biens contrefaits, on pourrait réduire considérablement les coûts et les ressources affectées aux produits contrefaits saisis à la frontière. L'autre solution, les procédures judiciaires, prend beaucoup de temps. Les coûts engagés lorsqu'une demande d'aide et d'entreposage est présentée seront sans doute très élevés pour les détenteurs des droits et les contribuables puisqu'une décision judiciaire doit être rendue après chaque saisie.

S'il y avait un régime administratif, on pourrait éliminer bien des coûts inutiles, surtout lorsque l'importateur ne répond pas à l'avis de saisie et que l'on a la confirmation qu'il s'agit de biens contrefaits.

Un grand nombre de pays ont en place un régime administratif pour détruire rapidement les produits contrefaits saisis à la frontière. Les agents de douane de l'Union européenne, de l'Australie, du Royaume-Uni et des États-Unis éliminent un fort pourcentage de biens saisis à la frontière conformément à un régime administratif. Le 1^{er} janvier 2014, l'Union européenne a adopté un nouveau règlement pour améliorer les procédures simplifiées concernant les petits envois, par exemple les articles achetés auprès d'entreprises telles qu'AliExpress.

Selon le projet de loi actuel, il semble que les biens contrefaits seront dédouanés et pourront entrer sur le marché canadien si le titulaire du droit dont le bien est contrefait présente une demande d'aide sans intention de poursuites judiciaires. En l'absence de demande d'aide, lorsque l'ASFC confirme dans le cadre de ses fonctions qu'il s'agit de produits contrefaits, il reviendrait à l'importateur d'éliminer le bien, étant donné que les détenteurs de droit ne peuvent tenter de procédures en se fondant sur les informations reçues de l'ASFC et que les dispositions de la Loi sur les douanes donnent à l'importateur le choix d'abandonner les marchandises ou de les réexporter.

Par conséquent, un régime administratif dans le projet de loi C-8 serait avantageux non seulement pour le propriétaire de marques, mais aussi pour le gouvernement et les consommateurs canadiens.

L'INTA remercie le Comité sénatorial des banques et du commerce des efforts qu'il déploie et de l'attention qu'il portera à notre témoignage. Il nous faut des lois efficaces pour contrer ces crimes qui portent préjudice au public et pillent nos entreprises. Qui plus est, la contrefaçon est un enjeu mondial et les mesures que prendra le Canada en la matière auront des conséquences internationales. Le Canada doit se préoccuper des produits contrefaits avec le même sérieux que ses partenaires commerciaux. Le Canada a l'avantage de pouvoir étudier les systèmes qui existent déjà aux États-Unis et en Union européenne pour tirer des leçons des données disponibles.

Je répondrai volontiers à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Lipkus.

Monsieur Evans, à vous.

Ryan Evans, Vice-Chair, Anti-Counterfeiting Committee, Intellectual Property Institute of Canada: Good afternoon. I am a lawyer at the firm Dimock Stratton, practising exclusively in IP. I am also the vice-chair of the Anti-Counterfeiting Committee of the Intellectual Property Institute of Canada, or IPIC. I'm honoured to be appearing here today on behalf of IPIC, and thank you for having invited us.

IPIC is an association of over 1,700 Canadian IP professionals from across the country. Our members include those in private practice, as well as in corporate, governmental and institutional environments, whose clients include individuals and groups across the country, and elsewhere, who have an interest in IP rights in Canada.

We are pleased to see the government move forward in its commitment to help combat counterfeiting and protect Canadian businesses and consumers through the amendments proposed in Bill C-8. This bill is a welcome step in maintaining both a profitable business environment and a commitment to public safety.

There are two particular aspects of the bill which we believe need amendment, and I think the commonality and themes that we've heard earlier will not be lost upon you.

Our first concern relates to the absence of a simplified procedure within the request for assistance system. Under the proposed RFA system, counterfeit goods that have been detained by border officials will be released after 10 days, unless court proceedings are commenced before then.

All too often, importers dealing in counterfeit goods do not show up to defend themselves in court. Instead, rights-holders are left responsible to move for default judgment. Such motions draw on the court's already limited resources and require significant costs to be incurred by rights-holders for both the costs of the litigation and for the storage and handling costs of the detained goods until the case is resolved.

We recommend implementing a procedure that would avoid the need for these inefficient court proceedings in cases where there is no dispute that the goods are counterfeit. The proposed system would maintain the importer's right to defend itself against any allegation of infringement — the onus of proof remaining on the rights-holder — but it would also eliminate the inefficiencies associated with undefended court proceedings.

Generally speaking, this procedure would involve, as a first step, requiring the rights-holder to identify whether or not the detained products are counterfeit. Where the products are counterfeit, notice of the detainment would be given to the importer, requiring a written response if there is any dispute as to the counterfeit nature of the products. Finally, if there is such a dispute, the rights-holder will be required to commence legal proceedings, as currently required. However, if there is no dispute

Ryan Evans, vice-président, Comité anticounterfeiting, Institut de la propriété intellectuelle du Canada : Bon après-midi. Je suis avocat au cabinet Dimock Stratton. Je pratique exclusivement le droit de la propriété intellectuelle. Je suis également vice-président du Comité anti-contrefaçon de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada ou IPIC. Je suis heureux de comparaître aujourd'hui au nom de l'IPIC. Nous vous remercions de nous avoir invités.

L'IPIC est une association qui compte plus de 1 700 professionnels canadiens dans le domaine de la propriété intellectuelle de partout au pays. Nos membres pratiquent au privé, en entreprise, dans la fonction publique et en milieu institutionnel. Leurs clients sont des personnes ou groupes de partout au pays et ailleurs qui s'intéressent aux droits en matière de propriété intellectuelle au Canada.

Nous sommes heureux de voir que le gouvernement donne suite à son engagement d'aider à enrayer la contrefaçon et à protéger les consommateurs ainsi que les entreprises canadiennes au moyen d'amendements proposés dans le projet de loi C-8. Ce projet de loi est une mesure encourageante qui vise à garder un environnement rentable et à respecter l'engagement à l'égard de la sécurité du public.

Ce projet de loi contient selon nous deux aspects qui devraient être amendés. J'estime que les points communs et les thèmes que vous avez entendus plus tôt ne passent pas inaperçus.

Notre première préoccupation porte sur l'absence d'une procédure simplifiée dans le cadre du système de demande d'aide. En vertu de ce système, les biens contrefaits qui ont été saisis par les douaniers seront dédouanés après 10 jours à moins que des poursuites ne soient entamées.

Trop souvent, les importateurs qui doivent traiter des biens contrefaits ne se présentent pas en cour pour se défendre. Ce sont plutôt les titulaires de droits qui doivent demander un jugement par défaut. Ces requêtes épuisent les ressources déjà limitées des tribunaux et ce sont les titulaires de droits qui doivent s'acquitter tant des coûts de poursuite que des coûts d'entreposage et de manutention des biens saisis jusqu'à ce que l'affaire soit réglée.

Nous recommandons la mise en œuvre d'une procédure qui permettrait d'éviter ces poursuites inefficaces dans les cas où les biens sont manifestement contrefaits. Le système proposé permettrait à l'importateur de se défendre contre toute allégation de contrefaçon — le fardeau de la preuve incomberait toujours au titulaire de droits — mais il permettrait aussi d'éliminer les inefficacités lorsque les poursuites sont laissées en suspens.

En général, au cours de la première étape de la procédure, le titulaire de droits devrait reconnaître si les produits saisis sont contrefaits ou non. Dans le cas de produits contrefaits, un avis de saisie serait remis à l'importateur, celui-ci devant répondre par écrit en cas de différend par rapport à la contrefaçon. Finalement, si un différend existe, les titulaires de droits seraient obligés d'entamer des procédures juridiques comme c'est le cas à l'heure actuelle. S'il n'y a pas de différend par contre ou si l'importateur

or if the importer does not respond, then the shipment is forfeited. This type of procedure would be in step with a number of Canada's trading partners, including the EU, the U.K., Australia and the U.S.

The second aspect of the bill that I will speak to is the general exemption of in-transit goods from Bill C-8.

At last week's hearing, the Honourable Senator Tannas mentioned that the success of our Canadian ports has incentivized the import of goods destined for the U.S. from Asia through Canada. However, there is a genuine risk that counterfeits arriving at, for example, Port Metro Vancouver and destined for a warehouse in the U.S. will ultimately re-enter Canada for sale to consumers here.

IPIC believes that the CBSA ought to have the power to deal with counterfeit products travelling in-transit through Canada, in cooperation with Canadian rights-holders and willing trade partners. It is easier to identify and stop such goods at their original point of entry, before they are distributed in the marketplace or incorporated as components in other goods at the risk of Canadians.

Counterfeit goods are not limited to knock-offs of luxury handbags and wristwatches. In 2012, more than 30 per cent of the RCMP's reported occurrences pertaining to counterfeits involved what it describes as "harmful products." These can include untested and substandard personal care items, automotive parts and electrical components.

Even seemingly innocuous products can pose risk. As an example, Health Canada previously issued a public advisory about counterfeit toothbrushes found in the Canadian market, where loose bristles posed a choking hazard.

We are not asking that Canada act as a customs agent for the United States. Our concern is that Bill C-8 exempts even the RFA system from applying to in-transit shipments. Last week, the CBSA explained that the government will not incur costs related to the RFA system. Rather, it is the rights-holders who will carry the costs associated with the detention of goods, yet the in-transit exemption keeps the RFA system out of rights-holders' reach.

The exemption also conflicts with the direction being taken by some of our major trading partners. For example, the EU has preliminarily approved proposed regulations to permit the detention of counterfeit goods in transit. Likewise, U.S. border

ne répond pas, l'envoi serait confisqué. Cette procédure s'arrimerait à celle d'un grand nombre de partenaires commerciaux du Canada, y compris l'Union européenne, le Royaume-Uni, l'Australie et les États-Unis.

Le second aspect du projet de loi dont j'aimerais vous parler porte sur l'exemption générale des marchandises en transit accordée aux termes du projet de loi C-8.

Lors des audiences de la semaine dernière, l'honorable sénateur Tannas a parlé de la réussite des ports canadiens qui a stimulé les importations de marchandises destinées aux États-Unis à partir de l'Asie, en passant par le Canada. Il existe cependant un risque réel que les produits contrefaits arrivent au port de la région de Vancouver par exemple et soient destinés à un entrepôt aux États-Unis pour ensuite revenir au Canada pour la vente aux consommateurs.

L'IPIC estime que l'ASFC devrait avoir le pouvoir de traiter les produits contrefaits qui passent par le Canada, en coopération avec les titulaires de droits canadiens et les partenaires commerciaux disposés à agir. Il est plus facile de repérer et d'arrêter de telles marchandises au point d'entrée initial avant qu'elles ne soient distribuées dans le marché ou incluses comme composantes dans d'autres produits qui pourraient poser un risque pour les Canadiens.

Les marchandises contrefaites ne se limitent pas aux montres et aux sacs à main de luxe. En 2012, plus de 30 p. 100 des incidents signalés à la GRC portaient sur des produits de contrefaçon impliquant ce qu'on pourrait décrire comme des « produits nocifs ». Cela comprend des produits de soins personnels, des pièces automobiles et des composantes électriques non testés et de qualité inférieure.

Même les produits qui semblent inoffensifs peuvent poser un risque. Par exemple, Santé Canada a émis une mise en garde à l'égard de brosses à dents contrefaites dans le marché canadien, car elles présentent un risque d'étouffement si les soies ne sont pas bien attachées.

Nous ne demandons pas que le Canada agisse à titre de douanier pour les États-Unis. Nous sommes préoccupés par l'exemption prévue au projet de loi C-8 qui fait en sorte que le système de demande d'aide ne puisse s'appliquer aux expéditions en transit. La semaine dernière, l'AFSC a expliqué que le gouvernement ne paiera pas les coûts liés au système de demande d'aide. Ce seront plutôt les titulaires de droits qui devront assumer les coûts associés à la retenue des marchandises. Or, il faut noter que l'exemption pour les marchandises en transit fait en sorte que les titulaires de droits ne peuvent se prévaloir du système de demande d'aide.

L'exemption est également contraire à ce que font certains de nos grands partenaires commerciaux. L'Union européenne, par exemple, a donné son approbation préliminaire à des règlements proposés afin de permettre la retenue des marchandises

officials currently stop in-transit shipments of counterfeits destined for Canada and contact Canadian authorities and rights-holders about such shipments.

We recommend that in-transit, counterfeit products ought to be prohibited from traversing Canada's borders and that Bill C-8 be amended to equip rights-holders with the necessary tools to target these shipments.

I'd be pleased to respond to any questions you may have concerning these topics at the appropriate time. Thank you.

The Chair: Thank you.

Georgina Danzig, Chair, Counterfeiting and Trade Offenses Committee, Intellectual Property Section, Canadian Bar Association: I'm a partner at the law firm of Kestenberg Siegal Lipkus in Toronto, and my practice is exclusively in the area of anti-counterfeit enforcement. I'm pleased to be here today on behalf of the Canadian Bar Association.

The Canadian Bar Association is a national association representing 36,000 jurists, including lawyers, notaries, law teachers and students across Canada. The association's primary objectives include improvement in the law and in the administration of justice.

I'm here on behalf of the CBA's Intellectual Property Section to let you know that we have studied the bill and we have, in our written submissions, advanced nine suggestions for a more effective anti-counterfeiting statutory regime. Given the strictures of time, I will limit my comments to the implementation of the new border enforcement regime and specifically to our request that the legislation, first, integrate a simplified procedure into the border enforcement regime, a common theme today; second, preclude the re-exportation of confirmed counterfeit goods; and three, expressly provide for blanket RFA filings in advance of importation and expedited RFA filings after contact by customs.

To strike the appropriate balance between the interests and obligations of importers and the interests and obligations of the IPR owners, the CBA recommends the implementation of an administrative regime sometimes called a simplified procedure. Peter Hill, Associate Vice-president, Programs Branch, Canada Border Services Agency, testified before this committee last week that the border enforcement model contemplated by the bill is a detention model, as opposed to what he referred to as the "U.S. seizure model." He further testified that the Government of Canada is not responsible for paying the costs associated with goods that are detained or seized. Those costs rest with the rights-holders.

contrefaites en transit. De même, les douaniers américains arrêtent à l'heure actuelle les expéditions en transit de marchandises contrefaites destinées au Canada et en avisent les autorités canadiennes ainsi que les titulaires de droits.

Nous recommandons que ces produits contrefaits qui passent en transit soient frappés d'une interdiction de traverser les frontières canadiennes et que le projet de loi C-8 soit amendé pour donner aux titulaires de droits les outils nécessaires pour cibler ces expéditions.

Je répondrai volontiers à toutes questions que vous aurez relativement à ces sujets au moment qui vous convient. Merci.

Le président : Je vous remercie.

Georgina Danzig, présidente, Comité de la contrefaçon et des infractions relatives aux échanges, Section de la propriété intellectuelle, Association du Barreau canadien : Je suis partenaire au cabinet Kestenberg Siegal Lipkus à Toronto, et ma pratique porte exclusivement sur le domaine de l'application de la loi relative à la contrefaçon. Je suis ravie d'être ici aujourd'hui au nom de l'Association du Barreau canadien.

L'Association du Barreau canadien est une association nationale qui représente 36 000 juristes, y compris des avocats, des notaires, des professeurs de droit et des étudiants en droit partout au Canada. Le principal objectif de l'association est notamment d'améliorer le droit et l'administration de la justice.

Je suis ici au nom de la Section de la propriété intellectuelle de l'Association du Barreau canadien pour vous dire que nous avons étudié le projet de loi et que nous avons, dans notre mémoire, formulé neuf suggestions pour rendre le régime législatif de lutte à la contrefaçon plus efficace. Compte tenu du temps qui m'est imparti, je vais limiter mes commentaires à la mise en œuvre du nouveau régime d'application à la frontière et plus précisément à notre demande que la mesure législative, d'abord, prévoit une procédure simplifiée au régime de l'application à la frontière, soit un thème commun aujourd'hui. Ensuite, nous préconisons l'interdiction de réexportation de biens contrefaits. Troisièmement, prévoir expressément la présentation d'une demande d'aide globale avant l'importation et de façon accélérée après la communication avec les douanes.

Pour atteindre l'équilibre approprié entre les droits et les obligations des importateurs et les droits et obligations des titulaires de droits de propriété intellectuelle, l'Association du Barreau canadien recommande la mise en œuvre d'un régime administratif parfois appelé procédure simplifiée. Peter Hill, vice-président associé de la direction des programmes à l'Agence des services frontaliers du Canada a témoigné devant le comité la semaine dernière. Il a dit que le modèle d'application à la frontière examiné dans le projet de loi est un modèle de confiscation, contrairement à ce qu'il a appelé le modèle de saisie américain. Il a aussi indiqué que le gouvernement du Canada n'est pas responsable de payer les coûts associés aux biens confisqués ou saisis. Les coûts sont la responsabilité des titulaires de droits.

CBA challenges the merit of a model that requires the initiation of court intervention by the rights-holders as the only mechanism available to mandate the seizure and destruction by Customs of imported counterfeit goods.

Consideration of the appropriate balance of the competing interests and obligations of importers and rights-holders, and the maintenance of a system that is revenue neutral to the government led the CBA to consider whether there are other less costly, less time-consuming and more balanced approaches to forfeiture and destruction. We at the CBA submit that there are.

As drafted, the bill places complete responsibility and cost on the IPR owners to enforce their rights and effectively pay for the forfeiture and destruction of the counterfeit goods. By sharp contrast, the bill imposes no obligation — economic, procedural or otherwise — on the importer to take a position — any position. In fact, as drafted, the bill rewards an importer of counterfeit goods that abstains or stays silent. In the face of that silence, and even in the face of an affidavit prepared by a rights-holder confirming that the importer's goods are counterfeit, the goods cannot be detained beyond the prescribed 10-day period by customs unless the rights-holder starts a lawsuit.

Several jurisdictions, including the E.U., the United Kingdom and Australia, have adopted simplified procedure regimes. In those regimes, customs may seize and destroy the counterfeit goods without judicial intervention in uncontroverted cases. If there is an objection raised by the importer, that then necessitates a judicial determination prior to the forfeiture and destruction. We submit that this simplified system is fair and equitable to both users — being the importers and the IP owners — not overly complicated, efficient and not a barrier to legitimate trade.

For these reasons, the CBA recommends the adoption of the simplified procedure integrated with the proposed border enforcement regime, which would allow for the seizure and destruction of confirmed counterfeit without judicial intervention in case of admission or silence by the importer.

In respect of our second point, the CBA recommends that the bill be modified to prohibit the re-exportation of confirmed counterfeit in an unaltered state. Our members are acutely aware of the investment of time and resources involved in litigation and not all IPR owners will file an RFA. In the event an IPR owner has not filed an RFA and the IPR owner confirms that the goods are counterfeit, because there is a mechanism that allows for a modest degree of information to be delivered even though an RFA wasn't filed, if they are able to confirm that the goods are counterfeit, then customs as presently constituted has only three options with respect to how it can deal with those goods. It can dispose of the goods if the underlying legislation permits it,

L'Association du Barreau canadien remet en question le bien-fondé d'un modèle qui exige des détenteurs de droits qu'ils intentent une poursuite devant les tribunaux comme seul mécanisme à leur disposition pour mandater la saisie et la destruction, par les douanes, de biens contrefaits importés.

Cette recherche de l'équilibre approprié entre les intérêts et les obligations des importateurs et des titulaires de droits et la volonté de maintenir un système qui n'ait pas d'incidence sur les recettes du gouvernement a mené l'Association du Barreau canadien à se demander s'il y avait une approche moins coûteuse et plus équilibrée et qui prendrait moins de temps en matière de saisie et de destruction. L'Association du Barreau canadien estime qu'il existe une telle approche.

Tel que rédigé, le projet de loi impose la responsabilité et les coûts complets de l'application des droits et de la saisie et de la destruction des biens contrefaits aux titulaires de droits de propriété intellectuelle. En revanche, le projet de loi n'impose aucune obligation — économique, procédurale ou autre — aux importateurs. En fait, tel que rédigé, le projet de loi récompense un importateur de biens contrefaits qui ne se manifeste pas. En dépit de ce silence, et même d'un affidavit préparé par le détenteur des droits confirmant que les biens de l'importateur sont contrefaits, les biens ne peuvent pas être confisqués au-delà de la période prescrite de 10 jours par les douanes à moins que le titulaire de droits n'entame une poursuite.

De nombreux pays, y compris les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie, ont adopté des régimes de procédure simplifiée. Dans le cadre de ces régimes, les douanes peuvent saisir et détruire les biens contrefaits sans intervention des tribunaux dans les cas qui ne sont pas contestés. Si une objection est soulevée par l'importateur, il faut obtenir une détermination judiciaire avant la saisie et la destruction. Nous estimons qu'il s'agit d'un système simplifié juste et équitable pour les deux parties — soit l'importateur et le détenteur de propriété intellectuelle — qui n'est pas trop compliqué, qui est efficace et qui ne constitue pas un obstacle au commerce légitime.

Pour ces raisons, l'Association du Barreau canadien recommande l'adoption d'une procédure simplifiée intégrée au régime d'application à la frontière proposé, ce qui permettrait la saisie et la destruction de biens contrefaits confirmés sans intervention judiciaire dans les cas de confession ou de silence de la part de l'importateur.

Pour ce qui est du deuxième point, l'Association du Barreau canadien recommande que le projet de loi soit modifié pour interdire la réexportation de biens contrefaits confirmés inchangés. Nos membres sont très au courant du temps et des ressources investies dans le cadre de poursuites, et les propriétaires de droits de propriété intellectuelle ne présenteront pas tous une demande d'aide. Si un titulaire de droits de propriété intellectuelle ne présente pas de demande d'aide et confirme que les biens sont contrefaits, car un mécanisme autorise la divulgation d'une quantité modeste d'informations même si une demande d'aide n'est pas présentée, s'il peut confirmer que les biens sont contrefaits, actuellement les douanes n'ont que

and neither the Trade-marks Act nor the Copyright Act permits that without a court order; the importer may abandon the goods; or the importer may export the goods. That will be the likely option exercised by the importer.

Because the bill does not provide for forfeiture and destruction of counterfeit goods unless a court action is commenced by an IPR owner, customs may have no choice but to permit importers to re-export goods which had been confirmed to be counterfeit. Exporting counterfeit goods is prohibited by and an offence under the Copyright Act and the Trade-marks Act.

The Chair: Two minutes to conclude, please. We must leave time for questions.

Ms. Danzig: The CBA expects that this is an unintended consequence of the bill as drafted. If the government recognizes as a valid policy the need to protect society domestically and globally against counterfeit goods and pirated works, then it, too, should share in the responsibility of protecting its citizens and its global trading partners by not re-exporting confirmed counterfeit goods.

Finally, the CBA recommends that the bill be modified to preclude the exportation of confirmed counterfeit in an unaltered state.

Given the importance of protecting Canadians from counterfeit products, and recognizing that a strong border enforcement regime is an effective means of addressing commercial activity involving infringing copies and counterfeit trademark goods, the CBA respectfully requests that this committee give serious consideration to some of the suggestions we put forward both in our written submissions and our oral testimony today. We thank you for the opportunity of being here and welcome any questions you have.

The Chair: Thank you.

Senator Black: I want to thank the three of you for this outstanding presentation. I arrived here thinking this was pretty straightforward. Well, it obviously isn't pretty straightforward. In preparation for the deliberations the committee will have, I want to clarify a summary I prepared to see whether or not you agree with it.

In terms of the legislation, we're saying on the large importation that's coming into, say, the Port of Vancouver, you believe that the legislation is an improvement, a step in the right direction, but it's still lagging where we possibly should be. You believe it's lagging in a couple of areas, including enforcement and a potential unintended consequence. You also believe that,

trois options quant au traitement de ces biens. Elles peuvent disposer des biens si les mesures législatives sous-jacentes le permettent, et ni la Loi sur les marques de commerce ni la Loi sur le droit d'auteur ne le permettent sans ordonnance d'un tribunal; l'importateur peut abandonner les biens; ou l'importateur peut exporter les biens. Ce sera probablement l'option choisie par l'importateur.

Comme le projet de loi ne prévoit pas la saisie ni la destruction de biens contrefaits à moins que le titulaire des droits de propriété intellectuelle n'entame une poursuite, les douanes pourraient n'avoir d'autre choix que de permettre aux importateurs de réexporter les marchandises contrefaites. Or, l'exportation de biens contrefaits est interdite et constitue une infraction en vertu de la Loi sur le droit d'auteur et de la Loi sur les marques de commerce.

Le président : Vous avez deux minutes pour conclure, s'il vous plaît. Il faut garder du temps pour les questions.

Mme Danzig : L'Association du Barreau canadien s'attend à ce que ce soit une conséquence non voulue du projet de loi tel que rédigé. Si le gouvernement reconnaît comme politique valable la nécessité de protéger la société ici et à l'étranger contre les biens contrefaits et les œuvres piratées, il devrait aussi partager la responsabilité de protéger ses citoyens et ses partenaires commerciaux mondiaux en ne réexportant pas les biens contrefaits confirmés.

Finalement, l'Association du Barreau canadien recommande que le projet de loi soit modifié pour interdire l'exportation de biens contrefaits confirmés non modifiés.

Compte tenu de l'importance de protéger les Canadiens contre les produits contrefaits, et reconnaissant qu'un régime solide d'application de la loi à la frontière est une façon efficace de traiter les activités commerciales liées à la violation du droit d'auteur et à des marchandises de marques contrefaites, l'Association du Barreau canadien demande respectueusement que le comité examine sérieusement les suggestions présentées dans notre mémoire et dans le cadre de notre exposé oral aujourd'hui. Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de témoigner et nous sommes prêts à répondre à toute question que vous pourriez avoir.

Le président : Je vous remercie.

Le sénateur Black : Je vous remercie tous les trois de votre excellente présentation. Je suis arrivé ici en me disant que ce sujet était assez simple. Eh bien, de toute évidence, il ne l'est pas. Pour me préparer aux délibérations qu'aura le comité, j'aimerais avoir votre avis sur un résumé que j'ai préparé.

Pour ce qui est de la mesure législative, vous dites que pour les importations de quantité importante qui arrivent, disons, au port de Vancouver, vous croyez que la mesure constitue une amélioration, un pas dans la bonne direction, mais qu'on pourrait aller plus loin. Vous estimez que la mesure comporte des lacunes à certains égards, y compris l'application et les

generally speaking, the penalties are not tough enough. That's how I see what you have said jointly, and the panel before you, in respect of large shipments.

In terms of the excellent question that our colleague Senator Tannas asked about getting a breakdown of where goods come, we understand that a lot of goods coming into Canada, the majority of goods coming into Canada now, don't come through the Port of Vancouver, et cetera. So, while we can deal with this, we're still not getting at the real issue, which we understand is Internet importation into Canada, which this act is completely silent on, so it will be a challenge for the future. Is that an accurate assessment of what you are saying?

Mr. Lipkus: With respect to large shipments, before this legislation CBSA did not have any authority to detain or seize counterfeit merchandise. With the legislation as it's drafted right now, CBSA will have the authority to detain, but after there is a detain, there is a 10-day window and in that 10-day window the rights-holder has to, number one, confirm the item is counterfeit and, number two, institute legal action against the importer.

Senator Black: We understand that. So you'd say it is a step in the right direction but not a big enough step.

Mr. Lipkus: Correct. CBSA requires the ability to seize and destroy counterfeit at the border without the need to litigate. That's why we keep talking about this administrative procedure, because it kills two birds with one stone, number one, if an importer doesn't respond to an RFA. So, if there are items detained in Canada through this system and the importer decides they are going to abandon the shipment, why not allow for the immediate destruction? Right now, the rights-holder has to go to court and convince the judge and pay the cost.

Senator Black: We've got that.

Mr. Lipkus: Number two, if there is a simplified procedure, then all the small shipments, those items purchased on the Internet, can be dealt with through that avenue as well. So, you are able to deal with large shipments and small shipments that come through our border through post or other means. The administrative regime is a valuable tool, in our respectful submission, that's required by our customs, and right now they don't have it. Right now, we have the courts. That's how this legislation is drafted.

Senator Campbell: My question is to Ms. Danzig. Why is Canada so offside on this issue? It would seem like other countries, the EU in particular, but also the U.S. have recognized this. Why are we so offside, and will this bill bring us onside?

conséquences non voulues possibles. Vous croyez aussi que, de façon générale, les pénalités ne sont pas assez sévères. Il s'agit de mon interprétation de ce que vous et le groupe de témoins avant vous avez dit relativement aux cargaisons importantes.

Quant à l'excellente question posée par notre collègue le sénateur Tannas sur la ventilation de l'origine des biens, à notre connaissance de nombreux biens qui entrent au Canada, en fait la majorité d'entre eux, n'entrent pas par le port de Vancouver par exemple. Ainsi, même si nous soulevons cette question, nous ne touchons toujours pas au cœur du problème qui, à notre connaissance, porte sur l'importation de produits au Canada achetés sur Internet, et dont cette loi ne parle absolument pas de sorte que cela constituera un défi pour l'avenir. Est-ce une évaluation exacte de ce que vous nous dites?

M. Lipkus : Pour ce qui est des envois volumineux, avant cette loi, l'Agence des services frontaliers du Canada n'avait pas l'autorisation de retenir ou de saisir la marchandise de contrefaçon. Dans la version actuelle de la loi, l'ASFC sera autorisée à retenir des marchandises, mais en l'occurrence, il y aura une fenêtre de 10 jours pendant lesquels le détenteur des droits doit, premièrement confirmer qu'il s'agit d'un produit de contrefaçon et, deuxièmement, tenter une poursuite contre l'importateur.

Le sénateur Black : Nous comprenons cela. Pour vous, il s'agit donc d'un pas dans la bonne direction, mais la mesure n'est pas suffisante.

M. Lipkus : C'est exact. L'AFSC doit avoir la possibilité de saisir et de détruire la contrefaçon à la frontière sans intervention des tribunaux. C'est pourquoi nous parlons de cette procédure administrative, parce qu'elle permet de faire d'une pierre deux coups, d'abord, si un importateur ne répond pas à une demande d'aide. Ainsi, si des biens sont retenus au Canada dans le cadre de cette procédure et que l'importateur décide qu'il va abandonner la cargaison, pourquoi ne pas permettre la destruction immédiate? À l'heure actuelle, le détenteur de droits doit convaincre un juge et en payer le coût.

Le sénateur Black : Nous avons compris cela.

M. Lipkus : Deuxièmement, s'il existe une procédure simplifiée, tous les petits envois, c'est-à-dire les articles achetés sur Internet peuvent être traités de la même façon. Ainsi, vous êtes en mesure de traiter les cargaisons importantes de même que les petits envois qui passent à la frontière que ce soit dans des postes frontaliers ou ailleurs. Nous vous soumettons respectueusement dans notre mémoire que le régime administratif est un outil utile et nécessaire, dont les services frontaliers ne disposent malheureusement pas à l'heure actuelle. Présentement, nous n'avons que les tribunaux. C'est ainsi que la loi est rédigée.

Le sénateur Campbell : Ma question s'adresse à Mme Danzig. Pourquoi le Canada fait-il bande à part sur cette question? Il me semble que dans les autres pays, et plus particulièrement dans l'Union européenne, mais également aux États-Unis, cette question a été réglée. Pourquoi ce décalage et est-ce que nous pourrions uniformiser nos pratiques?

Ms. Danzig: It's not for me to comment on what the thinking behind the government is.

I would like to echo the comments that it is a step in the right direction. To look at what we have presently, and then to consider the legislation as presented, I think most people who are engaged in anti-counterfeiting enforcement work would say finally we're moving in the right direction. I mean, Canada has been on watch lists and has not been a model anti-counterfeiting enforcement country in the past. The very fact of this, the recognition of the need for ex officio enforcement powers at the border, is a step in the right direction. To suggest that the ex officio powers have gone far enough is not the message we're trying to communicate.

Senator Campbell: If I'm on border, and I seize three pounds of heroin and I can't figure out who brought it in or who will get it, I destroy it, period, end of the conversation. It would seem to me this is no different. This is an illegal substance, albeit maybe clothing or food, so why would we not have given that power such that when everyone says, "Not mine," and you're sitting here holding on to it? Instead of destroying it, what do we do? We say, "Fine, let's ship it to another country."

Ms. Danzig: Perhaps the answer is we approached the analysis of the problem from the theoretical position that we have two legitimate business enterprises, each of whom genuinely believes they have a genuine right to the commodity. When you're dealing in an infringement action, or when each side has a genuine interest, that's a whole different analysis. When you're dealing with counterfeit goods, they're illegal, and I wholeheartedly agree with you, senator, that I think that Canada could go a lot further in terms of expediting the process.

Senator Campbell: I go back to the last one: Who is responsible? Like, the importer: "You don't get to ship it. We're going to charge you, and your CEO will stand time in jail." No one is taking responsibility here.

Ms. Danzig: At the moment, the way it works is we tend to go after the low-hanging fruit, so the responsibility rests with the last actor who was in possession of the counterfeit goods. If that's the retailer, that's where the shoe drops and that's where the liability starts.

Senator Campbell: As an ex-police officer, you always start with the low-hanging fruit, but you don't want to be hanging around there long because it goes rotten real quick.

Ms. Danzig: That's from the perspective of once it's in the country.

Mme Danzig : Ce n'est pas à moi d'expliquer la façon dont le gouvernement justifie la situation.

Je voudrais cependant me faire l'écho de ce qui a été dit, à savoir que c'est un pas dans la bonne direction. Si on examine ce que nous avons à l'heure actuelle et que nous étudions le projet de loi tel que présenté, je pense que la plupart des gens qui luttent contre la contrefaçon diraient que finalement nous avançons dans la bonne direction. Le Canada figure sur des listes de contrôle et n'a pas été un modèle de lutte à la contrefaçon par le passé. Cela dit, le fait de reconnaître la nécessité de disposer d'office de pouvoirs de mise en application à la frontière est un pas dans la bonne direction. Mais de dire que ces pouvoirs d'office vont assez loin, ce n'est pas le message que nous essayons de transmettre.

Le sénateur Campbell : Si je suis à la frontière et que je saisis trois livres d'héroïne, mais que je n'arrive pas à déterminer qui les a importées ou quel est le destinataire, je les détruis, c'est tout, fin de la conversation. Il me semble que ce cas-ci n'est pas différent. Il s'agit de produits illégaux, même si ce sont des pièces de vêtement ou de la nourriture peu importe, donc pourquoi ne pas disposer du pouvoir nécessaire de sorte que lorsque les gens en nient la propriété, il ne soit pas nécessaire de continuer de conserver ces biens? Quoi faire si on ne les détruit pas? Nous nous disons alors : « Très bien, expédions les dans un autre pays. »

Mme Danzig : Peut-être que c'est parce que nous avons analysé le problème du point de vue théorique selon lequel nous avons deux entreprises commerciales légitimes qui estiment chacune avoir le droit de détenir le produit. Lorsqu'il s'agit d'une infraction ou bien lorsque chaque partie a des intérêts légitimes, à ce moment-là l'analyse est tout à fait différente. Lorsqu'il s'agit de contrefaçon, ce sont des produits illégaux et je suis tout à fait d'accord, monsieur le sénateur, et je pense que le Canada pourrait aller beaucoup plus loin pour ce qui est d'accélérer le processus.

Le sénateur Campbell : Je reviens donc à la dernière question : qui est responsable? Pour ce qui est de l'importateur, on lui dit qu'il ne pourra pas réexpédier le produit, que l'on va tenter des poursuites et que son PDG risque de purger une peine d'emprisonnement. Mais personne n'assume la responsabilité.

Mme Danzig : À l'heure actuelle, nous choisissons la solution de facilité en faisant porter la responsabilité au dernier intervenant en possession du produit contrefait. S'il s'agit du détaillant, c'est vers lui que nous nous tournons et à partir de ce moment-là, il doit en assumer la responsabilité.

Le sénateur Campbell : En tant qu'ancien agent de police, il faut savoir qu'on essaie toujours de régler les dossiers les plus faciles, mais on ne veut pas s'y attarder trop longuement parce que les choses se gâtent très rapidement.

Mme Danzig : C'est le point de vue adopté lorsque le produit est déjà au pays.

If we want to talk about efficiency, unequivocally the studies have shown, for example, with our trading partners, the EU, that the most efficient regimes stop it at the border, because once it gets into the country, it's whack-a-mole. Go find it.

[Translation]

Senator Bellemare: My question is simple. We have heard many witnesses and we agree on the fact that the bill is not as effective as we would like it to be, because it relies on rights holders to exercise their property rights. With a move towards an administrative regime, as you seem to be suggesting, there would be associated costs.

Do you have a cost-sharing formula that would be acceptable for all of the partners, all of the beneficiaries of the fight against counterfeiting? Do you have any suggestions to make in this matter?

[English]

Mr. Evans: I think the administrative regime, the simplified procedure being proposed, goes a long way in reducing the costs. The cost of litigation is enormous for the rights-holders. That right there would bring the cost significantly down.

There are other aspects within the bill that could also be amended to reduce the cost. For example, it seems that the default position upon detainment is the goods are stored in a bonded warehouse. If that was just a regular warehouse, the pricing difference is about tenfold. The rights-holders again are being required to pay a significant amount to keep the goods detained and, under the current regime, they have to wait for the end of litigation.

Even with a default or summary judgment motion, you're talking about eight months down the road, whereas with this administrative procedure, we're talking about 10 days to a month where the rights-holder has confirmed they're counterfeit, the importer has either agreed they're counterfeit or hasn't responded, and then they're destroyed. Those are two minor amendments.

[Translation]

Senator Bellemare: In your opinion, the procedure that you recommend would involve little or no cost for the government to recoup with this type of warehouse. Is that indeed what you are saying?

[English]

Mr. Evans: Based on the testimony of the CBSA, where they said the costs are going to the rights-holders, under the RFA system, both of the suggestions I made would significantly reduce the costs on that side of it.

Si on veut parler d'efficacité, des études ont montré sans contredit, par exemple, en ce qui a trait à nos partenaires commerciaux, comme l'Union européenne, que les régimes les plus efficaces arrêtent la marchandise à la frontière parce que dès qu'elle entre au pays cela devient un jeu de chaise musicale. Qui est responsable?

[Français]

La sénatrice Bellemare : Ma question est simple. On a entendu plusieurs témoins et on est d'accord sur le fait que le projet de loi n'est pas aussi efficace qu'on le souhaiterait, car il s'appuie sur les détenteurs qui doivent faire valoir leur droit de propriété. Si on allait vers un régime administratif, comme vous semblez le proposer, il y a des coûts qui y sont associés.

Avez-vous une formule de partage de ces coûts qui pourrait être acceptable pour tous les partenaires, tous les bénéficiaires de la lutte à la contrefaçon? Avez-vous des suggestions à faire à ce sujet?

[Traduction]

M. Evans : Je pense que le régime administratif, c'est-à-dire la procédure simplifiée qui est proposée, contribue grandement à réduire les coûts. Les coûts de litige sont énormes pour le détenteur de droit. Ainsi, uniquement grâce à cette mesure, nous pourrions réduire considérablement les coûts.

Il y a aussi d'autres façons d'amender le projet de loi pour permettre la réduction de coût. Par exemple, il semble que la position par défaut lorsqu'on détient des biens, c'est de les placer dans un entrepôt de stockage. S'il s'agissait uniquement d'un entrepôt régulier, les coûts seraient 10 fois moins élevés. Encore une fois, on demande aux détenteurs des droits de payer un montant considérable pour détenir les biens, toujours sous le régime actuel, pendant qu'ils attendent la fin des poursuites.

Avec une procédure par défaut ou une requête de jugement sommaire, on parle d'une attente de huit mois, tandis qu'en ayant recours à une procédure administrative, on parle d'un délai de 10 jours à un mois où le détenteur de droit a confirmé qu'il s'agit de contrefaçon et que l'importateur le confirme lui aussi ou bien qu'il n'a pas répondu et à ce moment-là les produits sont détruits. Voilà les deux amendements mineurs proposés.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Selon vous, la procédure que vous recommandez n'impliquerait pas ou peu de coûts à récupérer sur le genre d'entrepôt pour le gouvernement. Est-ce que c'est bien ce que vous affirmez?

[Traduction]

M. Evans : En fonction du témoignage de l'ASFC, qui dit que les coûts sont transmis aux détenteurs de droits, aux termes du système de demande d'aide, les deux propositions que j'ai faites permettraient de réduire considérablement les coûts.

[Translation]

Senator Bellemare: Yes, as it pertains to property rights holders, but if administrative measures are taken, I would imagine that the government would cover those costs. And so, my question was about who would share the costs of the public sector's increased responsibility. What I understood — and tell me if I am wrong — is that your accelerated process would lower costs, even for the government. It would certainly lower costs for property rights holders, but it would also lower costs for the government, who would not need a warehouse.

[English]

Mr. Evans: I'm sorry. I misunderstood. It would be equally applicable to the government. So, if they don't have to go through the court procedure and can have it resolved immediately, then you have wiped out that long-term cost.

Senator Ringuette: Ms. Danzig, you indicated that you sent a presentation, but I have not received it and I would very much like to have it. I don't know if it's the case for all my other colleagues. Maybe you can send it to the clerk of the committee, because you're making excellent arguments.

My other question is this. All three of you, you know this stuff; I feel that you have it on the tips of your fingers. Were you consulted by the department before this legislation was put in front of the House of Commons?

Mr. Lipkus: I was not consulted. INTA sent a letter out requesting that changes be made, believe it or not, two weeks before the legislation was announced. There were meetings after the legislation was drafted, but, no, not before legislation was drafted.

Mr. Evans: I'm not aware of it.

Ms. Danzig: My understanding is that the impetus for the drafting of the legislation was as a result of a variety of hearings with industry and multiple parties, but the Canadian Bar Association, from what I understand, was not specifically consulted prior to.

Senator Ringuette: I understand all your arguments and I agree. However, it takes a lot of time for the machinery of government to move. Would it be better to amend this bill and send it back to the House of Commons and try to get a better deal for counterfeit goods or should we say, okay, this is better than nothing and wait another five years?

[Français]

La sénatrice Bellemare : Oui, en ce qui concerne les détenteurs de droits de propriété, mais si on prend des mesures administratives, j'imagine que c'est le gouvernement qui en assumera les coûts. Alors ma question était de savoir qui va partager les coûts de cette responsabilité accrue pour le secteur public. Ce que j'ai compris — et dites-moi si je me trompe —, c'est que votre procédure accélérée réduirait les coûts même pour le gouvernement. Il est sûr que cela réduirait les coûts pour les détenteurs de droits de propriété, mais cela réduirait les coûts aussi pour le gouvernement, qui n'aurait pas besoin d'entrepôt.

[Traduction]

M. Evans : Je suis désolé. J'avais mal compris. Cela s'appliquerait également au gouvernement. Ainsi, s'il n'est pas nécessaire d'avoir recours aux tribunaux et qu'on peut résoudre la question immédiatement, cela permet de supprimer ces coûts à long terme.

La sénatrice Ringuette : Madame Danzig, vous avez dit que vous avez envoyé un mémoire, mais je ne l'ai pas reçu et j'aimerais bien en prendre connaissance. Je ne sais pas si c'est le cas pour tous mes autres collègues. Peut-être pourriez-vous le transmettre au greffier du comité, parce que vous formulez d'excellents arguments.

Mon autre question s'adresse à vous trois, qui connaissez le dossier comme votre poche. Le ministère vous a-t-il consultés avant de faire déposer ce projet de loi à la Chambre des communes?

M. Lipkus : Non, je n'ai pas été consulté. Notre association a envoyé une lettre demandant que des modifications soient apportées, et croyez-moi ou non, c'était deux semaines avant que les dispositions législatives soient annoncées. Il y a eu des consultations après la rédaction de l'ébauche du projet de loi, mais pas du tout avant.

M. Evans : Que je sache, non.

Mme Danzig : Si je ne m'abuse, l'ébauche du projet de loi découle d'une gamme de consultations avec les intéressés du secteur et d'autres parties, mais l'Association du Barreau canadien, que je sache, n'a pas été consultée.

La sénatrice Ringuette : Je comprends tous vos arguments et je les accepte. Toutefois, les rouages de l'appareil gouvernemental sont lents. Vaudrait-il mieux amender ce projet de loi, le renvoyer à la Chambre des communes et tâcher de trouver une meilleure solution au problème des produits contrefaits ou vaudrait-il mieux de dire que nous sommes d'accord, que ces dispositions valent mieux que rien et que nous devrions attendre encore cinq ans pour agir?

Mr. Lipkus: I think that's the problem. This is a personal belief, but I believe the reason everybody prefaces their comments to say they support that bill but, is because of that worry that we're going to go back to the system of customs having absolutely no power whatsoever.

Having said that, and in the exact same breath and sentence, this bill requires change. It requires an administrative regime. These are tools that customs needs in order to keep counterfeits off of our shelves. So, it's a balance of those interests and, I'm not the expert on this but perhaps this bill proceeds and it becomes law and within a year we look at the statistics.

Part of the advantage of Canada being so late into the game is that we get to look at other countries and see what other countries are doing. In the EU, we know in 2013 that 77 per cent of the shipments that came in that were detained by customs were dealt with through a simplified procedure. If we know that's how it's working in the EU and we know in the U.S. that they have a system where there are seizures and immediate destruction and we know it works, why wouldn't we, as a government, learn from it? That's what we're asking.

Mr. Evans: Jumping off from Mr. Lipkus' suggestion, something to think about, certainly for the administrative procedure, a potential solution is that the bill is amended to extend this 10-day period before they're released, with the understanding that there's an administrative procedure, and then that's dealt with by regulation.

Senator Ringuette: Also with that, an extended 10-day period, should an amendment also include that at the end of the extension, if no process has begun, that it is destroyed?

Mr. Evans: I believe so. As it's currently drafted, the default is after 10 days — sorry, you said destroyed.

Senator Ringuette: Yes.

Mr. Evans: Our proposal is that if there is no response or if the importer has agreed that they're counterfeit, then yes, they are destroyed.

Senator Ringuette: Thank you. Ms. Danzig, do you have anything to add?

Ms. Danzig: I generally share the comments. I just don't want it to be lost on the committee; we're all limited for time so we identify the issues that we want to make sure are heard. However, from the Canadian Bar Association's perspective, let's not fail to recognize that there are some very valid and significant improvements in the bill. This is the first time that the Trade-marks Act will actually have an offence for trademark

M. Lipkus : C'est là le problème. Je vais vous donner mon point de vue personnel. Je pense que tous les témoins que vous avez entendus disent d'entrée de jeu qu'ils appuient le projet de loi, mais c'est parce qu'ils craignent que nous maintenions le système déjà en place, dans lequel les douaniers n'ont absolument aucun pouvoir.

Cela dit et du même souffle, j'ajouterai que ce projet de loi exige des modifications. Il faut prévoir un régime administratif. Ce sont les outils dont les douaniers ont besoin pour empêcher que les contrefaçons se retrouvent sur les tablettes des magasins. Il faut donc établir un équilibre entre les divers intérêts et même si je ne suis pas un expert en la matière, il faudrait, si ce projet de loi est adopté, revoir les statistiques au cours de l'année qui vient.

Il y a un avantage au fait que le Canada réagit assez tard. Nous pouvons prendre connaissance de ce que les autres pays ont fait. Dans l'Union européenne, nous savons qu'en 2013, 77 p. 100 des cargaisons de produits contrefaits ont été saisis par les douaniers et ont fait l'objet d'une procédure simplifiée. Sachant que cette méthode produit des résultats dans l'Union européenne et sachant qu'aux États-Unis, on procède à des saisies et à la destruction immédiate des produits contrefaits et que cela donne des résultats, pourquoi en tant que gouvernement, ne tirerions-nous pas des leçons de tout cela? C'est ma question.

M. Evans : À propos de la suggestion de M. Lipkus, il faudrait peut-être songer, certainement du point de vue de la procédure administrative, à amender le projet de loi pour prolonger la période de 10 jours avant la libération des produits, étant entendu qu'il s'agit d'une procédure administrative qui sera réglementée.

La sénatrice Ringuette : Si en effet la période de 10 jours est prolongée, ne faudrait-il pas un amendement portant qu'à la fin de la période prolongée, si aucun processus n'a été engagé, les produits sont détruits?

M. Evans : Je pense que oui. Selon le libellé actuel, si rien n'est fait après 10 jours — excusez-moi vous avez parlé de destruction, n'est-ce pas?

La sénatrice Ringuette : Oui.

M. Evans : Nous proposons que s'il n'y a aucune réaction ou si l'importateur a reconnu que les produits sont contrefaits, alors la destruction s'impose en effet.

La sénatrice Ringuette : Merci. Madame Danzig, avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme Danzig : Je suis de façon générale en accord avec ce qu'ont dit les autres témoins. Je ne voudrais pas que ces remarques soient présentées au comité en vain. Le temps est limité, si bien que l'Association du Barreau canadien a voulu concentrer ses remarques sur les enjeux les plus pressants. Toutefois, il faut bien dire que l'association reconnaît que le projet de loi comporte des améliorations très valables et

counterfeiting. That's a very long time coming and that's a very important provision for Canadians and for the enforcement and protection of Canadian society.

The theme is competing interests and I think the general tenor is, let's proceed in the best way we can.

Senator Ringuette: And wait for another five years and the cost of \$30 billion a year.

Senator Tkachuk: Thank you very much for your testimony here today. To all of you, it's very informative.

Just help me out a little bit on the Americans stopping goods coming into Canada, for example. If there is a shipment that they suspect is counterfeit that's going to Toronto and it hits the Los Angeles port, do they destroy it?

Mr. Lipkus: I'll respond to that. Remember, I'm not an expert, obviously, on the U.S. system, but I can tell you in our experience, let's say for example there is a shipment that's seized at the U.S. border destined for Canada and there is a recordation filed by a rights-holder in the U.S., similar to our request for assistance in Canada. So, there's a customs recordation and the goods are seized by the U.S. Government. The rights-holder will confirm the item is counterfeit and the goods are then destroyed. There is a small cost to the rights-holder in order to participate in the system, but their system is very different from ours. In ours, customs detains and we institute court action. In theirs, customs seizes and destroys. That is how the system works.

Senator Tkachuk: The rights-holder is a Canadian rights-holder who would be saying this, or an American rights-holder would be say this to them? There are different laws that apply to both countries. A product may be counterfeit in the United States and may be against the law, but may be okay here in Canada.

Mr. Lipkus: Right, so in the U.S. it will be based on the U.S. trademark registration, similar to in the Canadian system, which would be based on a Canadian trademark registration and that counterfeit good, like drugs, is illegal and is destroyed in the U.S.

Senator Tkachuk: It would be an American who would be beginning the legal action, right, or dealing with the custom?

Mr. Lipkus: Correct.

Senator Tkachuk: What if it was heading here for Chicago, wouldn't the same thing apply for a Canadian company that would be doing that, if they believed that that was counterfeit goods heading for the Chicago market?

conséquentes. C'est la première fois que la Loi sur les marques de commerce va prévoir des dispositions créant une infraction en ce qui concerne la contrefaçon de marques de commerce. Nous avons dû attendre longtemps pour cela et c'est une disposition très importante pour les Canadiens et pour l'application de la loi et la protection de la société canadienne.

Le thème, ce sont les intérêts concurrents, et je pense que la position générale est d'essayer d'avancer de la meilleure façon possible.

La sénatrice Ringuette : Et attendre cinq ans de plus au coût de 30 milliards de dollars par année.

Le sénateur Tkachuk : Merci beaucoup pour votre témoignage aujourd'hui. Tout a été très instructif.

Aidez-moi un peu à comprendre ce que font les Américains lorsqu'ils empêchent des biens d'entrer au Canada, par exemple. S'ils se doutent qu'une cargaison à direction de Toronto et qui passe par le port de Los Angeles contient des biens contrefaits, est-ce qu'ils la détruisent?

M. Lipkus : Je vais répondre. Souvenez-vous, je ne suis pas un expert, évidemment, sur le système américain, mais je peux parler sur la base de mon expérience, et disons par exemple, qu'il y a une cargaison saisie à la frontière américaine à destination du Canada et qu'il y a une inscription de la part d'un titulaire de droits aux États-Unis, semblable à notre demande d'aide au Canada. Donc, il y a une inscription aux douanes et les biens sont saisis par le gouvernement américain. Le titulaire de droits confirmera que les biens sont contrefaits et ils sont détruits. Le titulaire de droits doit verser une modeste somme pour participer au système, qui est très différent du nôtre. Chez nous, les douanes retiennent les biens et nous entamons des procédures judiciaires. Chez eux, les douanes saisissent et détruisent. Voilà comment le système fonctionne.

Le sénateur Tkachuk : Est-ce que ce serait un titulaire de droits canadien ou américain qui leur dirait cela? Les lois sont différentes dans les deux pays. Un produit est peut-être contrefait et illégal aux États-Unis, mais permis au Canada.

M. Lipkus : C'est exact, alors aux États-Unis, on se basera sur les enregistrements de marques déposées américaines, comme dans le système canadien, on se base sur les enregistrements de marques déposées canadiennes, et les biens contrefaits, comme des médicaments, qui sont illégaux sont détruits aux États-Unis.

Le sénateur Tkachuk : Ce serait donc un Américain qui entamerait les poursuites et qui communiquerait avec les douanes?

M. Lipkus : Oui.

Le sénateur Tkachuk : Qu'en est-il si les biens passaient par ici en direction de Chicago? Est-ce que l'entreprise canadienne ne ferait pas la même chose si elle croyait qu'il y avait des biens contrefaits en direction de Chicago?

Mr. Lipkus: No. In Canada there's a specific exclusion of in-transit shipments. If there are counterfeit goods in Canada destined for the U.S. market, based on the legislation as drafted, they would be exported to the U.S.

Senator Tkachuk: So, what the Canadians are saying is that the Americans have an obligation to deal with this product because it's heading for Chicago and we will inform them that this product is heading there. My understanding is from the previous testimony that that is no longer a problem for Canadian customs officials to inform the Americans that there is bad stuff coming to their country.

Mr. Lipkus: Right. Regardless of whether there is close communications between governments, which I'm sure there is and which is great, right now the U.S. Government is seizing counterfeit merchandise destined for Canada and protecting our public, and we are not doing that. We are saying, "Sorry, U.S., we're going to let the shipments through, but we'll call you and let you know."

With the greatest of respect, that's not enough, and that's not the Canadian way. That's why there is so much — I don't know what the right word is, but that's why it's a challenge to accept that.

The Chair: I'm sorry, Mr. Lipkus, we have seven minutes left and we have three questions and a quick supplementary from Senator Campbell.

Senator Campbell: I need a clarification. I'd like to know when U.S. customs are seizing articles coming to Canada, because they don't go through U.S. customs; they go through Canadian customs. They don't stop at the U.S. side.

Mr. Lipkus: In the examples I have been involved in, if there is a customs seizure notice that is actually destined for the Canadian marketplace, what happens is — and I'll use China as an example, because it's so common — the Toronto business decides to import counterfeit merchandise. It comes overseas through a U.S. port. The U.S. customs looks at that merchandise, sees a problem with it and here is what happens. The rights-holder that has filed their recordation —

The Chair: Thank you, Mr. Lipkus; the question has been answered.

Senator Massicotte: Two questions. I think all of us, or at least I see a significant problem with the burdens and recourse of counterfeit goods. You talked about the counterfeit goods quite a bit and you talked about the in-transit stuff.

You say the government did not ask your opinion, but I presume you must be aware of why it is that they did not take your advice on these two issues? You did have discussions with them. What was their response? Sometimes we learn that there's a good argument why they didn't implement those two. Does anybody know?

M. Lipkus : Non. Au Canada, il y a une exclusion pour les cargaisons en transit. S'il y a des biens contrefaits au Canada à destination du marché américain, selon la loi telle qu'elle est rédigée, ils seraient exportés aux États-Unis.

Le sénateur Tkachuk : Donc, les Canadiens informent les Américains que ce produit s'en va chez eux et c'est eux qui s'en occuperont. J'avais compris d'un témoignage précédent, c'est que ce n'est plus un problème pour les douaniers canadiens d'informer les Américains qu'il y a de mauvais produits qui s'en vont chez eux.

M. Lipkus : C'est exact. Quel que soit l'état des communications entre les gouvernements, et je suis certain qu'il est excellent, présentement, le gouvernement américain saisit la marchandise contrefaite à destination du Canada et protège notre population, mais nous ne le faisons pas. Nous leur disons : « Désolés, nous allons laisser passer la cargaison, mais nous allons vous appeler pour vous en informer. »

En tout respect, ce n'est pas suffisant, et ce n'est pas une façon canadienne de faire les choses. Je ne sais pas exactement quels termes utiliser, mais voilà pourquoi c'est aussi difficile d'accepter la situation.

Le président : Je suis désolé, monsieur Lipkus, il nous reste sept minutes et nous avons trois questions et une question supplémentaire rapide du sénateur Campbell.

Le sénateur Campbell : J'ai besoin d'un éclaircissement. J'aimerais savoir quand les douanes américaines saisissent des biens qui s'en viennent au Canada, parce qu'ils ne passent pas par les douanes américaines; ils passent par les douanes canadiennes. Ils ne les arrêtent pas du côté américain.

M. Lipkus : Dans les cas que j'ai vus, lorsqu'il y a un avis de saisie aux douanes pour des biens à destination du marché canadien, ce qui se passe — et j'utiliserai la Chine comme exemple, parce que c'est tellement commun — c'est qu'une entreprise de Toronto décide d'importer de la marchandise contrefaite. Elle arrive de l'étranger à un port américain. Les douanes américaines l'examinent, constatent un problème et voici ce qui se produit. Le titulaire de droits qui a déposé son inscription...

Le président : Merci, monsieur Lipkus, vous avez répondu à la question.

Le sénateur Massicotte : Deux questions. Je pense que nous tous, ou moi à tout le moins, constatons un grave problème par rapport au fardeau et au recours en matière de biens contrefaits. Vous avez beaucoup parlé des biens contrefaits et de la marchandise en transit.

Vous avez dit que le gouvernement ne vous a pas demandé votre opinion, mais j'imagine que vous devez savoir pourquoi ils ne vous ont pas demandé conseil sur ces deux sujets? Vous avez discuté avec lui. Quelle était sa réponse? Parfois, on apprend qu'il y a des bons arguments justifiant pourquoi le gouvernement n'a pas mis en œuvre ces choses. Est-ce que quelqu'un le sait?

Mr. Lipkus: I don't know, but again —

The Chair: Is that the answer to the question: I don't know? Thank you. Next question, Senator Massicotte.

Senator Massicotte: This issue is about trying to control the supply side. How about the demand side? Are there any places in the world — I think France is an example — where it's illegal for the consumer, the buyer, of the goods? Is that a good suggestion? Is that something we should look at?

Ms. Danzig: The bill, as drafted, has been changed to make it not okay to possess for commercial purposes.

Senator Massicotte: Not okay to possess.

Ms. Danzig: Possess counterfeit.

Senator Massicotte: I'm talking about the consumer. It's not illegal for the consumer to own counterfeit goods, but why have that exemption if the consumer knows?

Mr. Evans: There are two difficulties with that. First, you're asking companies to sue their own market on an individual basis. As we all discussed, litigation is extremely expensive and you're asking me to go after each person in this room because they possess counterfeit, and that is if they know. I mean no disrespect, as I'm not accusing you of buying counterfeits.

Second, consumers often believe they're buying authentic goods. I have sat in a presentation with in-house counsel who said they brought a counterfeit product and a genuine product to their branch manager and he could not identify which was which. It required an electron microscope to be able to say this has our key ingredient and that is our shampoo.

Senator Hervieux-Payette: We're talking about imports. How about having our own people fabricating counterfeit merchandise? What is the percentage difference between what is imported and what we are shipping abroad? Are they very active or is it not a very good business in Canada to be a counterfeiter? How do we catch them?

Ms. Danzig: We catch them using the same traditional policing and investigative methodologies as we use in any other criminal enterprise. I believe that the greater impact on the Canadian market is from imports coming into Canada as counterfeit goods. That is not to preclude the fact that we don't have homemade counterfeiters in this country, because we do.

Senator Hervieux-Payette: A gentleman before talked about all the counterfeit in art, mostly of the painting masters. Do we have the tools to address this question?

Ms. Danzig: To make an assessment?

Senator Hervieux-Payette: Not just assessing but if they cross the border with it. Somebody said that you need experts and equipment to do that. When we talk about pieces of art that are

M. Lipkus : Je ne sais pas, mais à nouveau...

Le président : Est-ce la réponse à la question : je ne sais pas? Merci. Question suivante, sénateur Massicotte.

Le sénateur Massicotte : Il faut essayer de contrôler l'offre. Mais qu'en est-il de la demande? Est-ce qu'il y a des endroits dans le monde — je pense que la France en est un exemple — où il est illégal pour le consommateur, d'acheter de tels biens? Est-ce une bonne suggestion? Devrions-nous examiner cela?

Mme Danzig : Le projet de loi, dans sa forme actuelle, a été modifié afin qu'il ne soit pas permis de posséder ces biens à des fins commerciales.

Le sénateur Massicotte : Pas permis de posséder.

Mme Danzig : De posséder des biens contrefaits.

Le sénateur Massicotte : Je parle du consommateur. Ce n'est pas illégal pour le consommateur de posséder des biens contrefaits, mais pourquoi avoir cette exception si le consommateur est au courant?

M. Evans : Cela présente deux difficultés. Premièrement, vous demandez aux entreprises de poursuivre certains de leurs clients de façon individuelle. Comme nous l'avons mentionné, les poursuites coûtent très cher et vous me demandez de poursuivre chaque personne dans cette salle parce qu'elle possède des biens contrefaits, mais seulement si elles le savent. Je ne veux pas vous manquer de respect ni vous accuser d'acheter des biens contrefaits.

Deuxièmement, les consommateurs croient souvent qu'ils achètent des biens authentiques. J'ai entendu un exposé d'un avocat qui a dit qu'il avait acheté un produit contrefait et un produit authentique pour son directeur et celui-ci ne pouvait pas les différencier. Il a fallu un microscope à électrons pour dire lequel contenait l'ingrédient essentiel et était le vrai shampooing.

La sénatrice Hervieux-Payette : On parle d'importation. Qu'en est-il des Canadiens qui fabriquent des biens contrefaits? Quel est le pourcentage de biens importés par rapport à ceux que l'on envoie à l'étranger? Ce secteur est-il très actif, ou peut-être que ce n'est pas payant au Canada d'être faussaire? Comment les attrape-t-on?

Mme Danzig : Nous les attrapons en utilisant les mêmes méthodes policières et d'enquêtes que pour les autres activités criminelles. Je pense que le marché canadien est beaucoup plus touché par les importations de biens contrefaits. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de biens contrefaits fabriqués ici, parce qu'il y en a.

La sénatrice Hervieux-Payette : Quelqu'un est venu nous parler de la contrefaçon dans le domaine des arts, surtout des tableaux de maîtres. Avons-nous les outils pour s'attaquer à ce problème?

Mme Danzig : Pour les examiner?

La sénatrice Hervieux-Payette : Pas seulement les examiner, mais si quelqu'un traverse la frontière avec de telles choses. Quelqu'un a dit qu'il fallait des experts et de l'équipement.

worth a lot of money, you need experts and special equipment. How do the people at the border identify this art? Everything that goes through the border will automatically be thought of as legitimate.

Ms. Danzig: It's anticipated that there may be other indicia within the skill set of the border enforcement personnel to assist them in identifying whether something is authentic or counterfeit, such as value for duty that has been declared on the product and other things.

If indicia are raised or if they have a reason to suspect that a product coming into the country is counterfeit or pirated, then the mechanisms in the bill are such that they will be empowered to call on the expert to assist them in making that determination. It doesn't end with the customs officer; it begins with the customs officer.

Senator Hervieux-Payette: Besides the fact that we need a shorter procedure, do we have enough people with the knowledge and capacity to identify all these concerns, or do we have a shortage of manpower?

Ms. Danzig: That question may be more appropriate for customs. I don't know the answer.

Senator Hervieux-Payette: You're not aware that there is practically no inspection at the border because they don't have enough people to proceed with that.

Ms. Danzig: Whatever the percentage of inspection taking place presently is, the bill will empower customs officers to include within that level of inspection the opportunity, should they identify an issue as it relates to counterfeit or pirated goods, to then take steps to address that. It may not provide for an increase in resources to address the issue, but at least while they're looking at whatever percentage they're looking at, these issues will come within their purview and mandate to address.

The Chair: Thank you, Ms. Danzig. Our time is up but we have a concluding question from the Chair of the Senate Finance Committee, Senator Day.

Senator Day: I'm just wondering about the points you're making so very clearly. This made-in-Canada bill isn't made in Canada, but is reflective of international convention that we're a part of; and there is some model legislation. Are you aware of the international convention on piracy and anti-counterfeiting?

Ms. Danzig: I am aware of certain international — yes.

Senator Day: Canada has signed onto this, and it has been rejected by the U.K. and Europe. In this proposed legislation that we're looking at, are points that you have a concern about in there because of our obligations under this international convention?

Ms. Danzig: My understanding is that one of the international conventions is about trade-related aspects of intellectual property rights, TRIPS. TRIPS mandated Canada to create a system that

Lorsqu'on parle d'œuvres d'art qui valent beaucoup d'argent, il faut des experts et de l'équipement spécial. Comment est-ce que les gens à la frontière identifient ces œuvres? Tout ce qui passe à la frontière sera automatiquement considéré comme étant légitime.

Mme Danzig : On s'attend à ce qu'il y ait d'autres indices que peut détecter le personnel à la frontière pour déterminer si une chose est authentique ou contrefaite, comme la valeur déclarée du produit aux douanes, et d'autres choses.

Si on détecte de tels indices ou si on a des raisons de croire qu'un produit entrant au pays est contrefait ou piraté, le projet de loi permet de demander l'aide d'experts pour faire l'évaluation. Les choses ne s'arrêtent pas aux douaniers; elles commencent avec le douanier.

La sénatrice Hervieux-Payette : Mis à part le fait qu'on a besoin d'une procédure plus rapide, avons-nous suffisamment de gens qui ont les connaissances et la capacité de détecter ces problèmes, ou y a-t-il une pénurie de main-d'œuvre?

Mme Danzig : C'est une question qu'il faudrait poser aux douanes. Je ne connais pas la réponse.

La sénatrice Hervieux-Payette : Vous ne savez pas qu'il n'y a presque pas d'inspections à la frontière parce qu'il n'y a pas assez de gens pour s'en occuper.

Mme Danzig : Quel que soit le pourcentage d'inspections qui sont faites actuellement, le projet de loi donnera aux douaniers la possibilité d'inclure dans l'inspection la détection des biens contrefaits ou piratés, et ils pourront agir en conséquence. Le projet de loi ne prévoit pas d'augmentation des ressources pour s'attaquer au problème, mais au moins pour ce pourcentage de marchandises examinées, ils pourront inclure cet aspect.

Le président : Merci, madame Danzig. Nous n'avons plus de temps, mais nous avons une dernière question du président du Comité sénatorial des finances, le sénateur Day.

Le sénateur Day : J'avais des questions sur certains points que vous présentez si clairement. Ce projet de loi sur les produits fabriqués au Canada n'a pas été élaboré au Canada, mais reflète la convention internationale dont nous sommes signataires; et il y a des lois modèles. Connaissez-vous la convention internationale sur le piratage et la contrefaçon?

Mme Danzig : Je connais certaines conventions internationales... Oui.

Le sénateur Day : Le Canada l'a signée, mais elle a été rejetée par le Royaume-Uni et l'Europe. Dans le projet de loi que nous examinons, y a-t-il des points qui vous préoccupent à cause de nos obligations en vertu de cette convention internationale?

Mme Danzig : Je crois que l'une des conventions internationales est l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, l'ADPIC.

gave ex-officio power to customs. The bill, from what we understand, is partially in response to compliance with our TRIPS obligations.

I'm not aware of obligations that require an administrative procedure. Perhaps my colleagues are aware.

Senator Day: Or not.

Ms. Danzig: Yes.

Mr. Lipkus: With the greatest of respect to the drafters of the bill, this was the minimum level of competency to comply with ACTA. If this were truly about keeping counterfeits off the marketplace, all the changes that we were requesting would be there, because then it would be about keeping counterfeits off the marketplace.

Mr. Evans: I don't think I have anything to add to that.

Senator Day: Thank you very much.

The Chair: To our panel: You have been outstanding witnesses and very helpful to the committee. On behalf of every member of the committee, I would like to express our great appreciation for your appearance here today.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, December 4, 2014

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-8, An Act to amend the Copyright Act and the Trade-marks Act and to make consequential amendments to other acts, met this day at 10:32 a.m. to give clause-by-clause consideration to the bill.

Senator Irving Gerstein (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning, and welcome to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. Today is our the third meeting on Bill C-8, An Act to amend the Copyright Act and the Trade-marks Act and to make consequential amendments to other Acts.

Known as the Combating Counterfeit Products Act, the purpose of Bill C-8 is to combat counterfeiting by strengthening enforcement and creating new civil causes of action and criminal offences. We have heard from Industry Minister James Moore, departmental officials and yesterday from a number of outside witnesses.

Today we will be doing clause-by-clause consideration of the bill. At the conclusion of the clause-by-clause, I would like to take the meeting in camera to quickly discuss two items.

With that, is it agreed —

L'ADPIC exigeait que le Canada crée un système qui donnait des pouvoirs d'office aux douanes. Nous croyons que le projet de loi découle en partie de la nécessité de se conformer à nos obligations en vertu de l'ADPIC.

Je ne suis pas au courant qu'il y ait des obligations portant sur une procédure administrative. Peut-être que mes collègues le sont.

Le sénateur Day : Ou pas.

Mme Danzig : Oui.

M. Lipkus : Malgré tout le respect que je dois au rédacteur du projet de loi, il s'agit ici des pouvoirs minimums prévus pour se conformer à l'accord commercial sur la contrefaçon. Si on voulait vraiment empêcher les biens contrefaits d'arriver chez nous, tous les changements que nous demandons auraient été inclus, parce qu'il s'agirait alors de vraiment bloquer ces biens contrefaits.

M. Evans : Je ne pense pas avoir quelque chose à ajouter.

Le sénateur Day : Merci beaucoup.

Le président : À nos témoins : vous avez été d'excellents témoins très utiles pour le comité. Au nom de chaque membre du comité, je veux vous faire part de notre reconnaissance d'avoir comparu aujourd'hui.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 4 décembre 2014

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence, se réunit aujourd'hui, à 10 h 32, pour effectuer l'étude article par article du projet de loi.

Le sénateur Irving Gerstein (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour et bienvenue au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Nous tenons aujourd'hui notre troisième séance sur le projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence.

Communément appelé la Loi visant à combattre la contrefaçon, le projet de loi a pour objet de combattre la contrefaçon par le renforcement de la mise en œuvre des droits existants et la création de nouvelles causes d'action et de nouvelles infractions criminelles. Nous avons déjà entendu le ministre de l'Industrie James Moore, les fonctionnaires du ministère, ainsi que les divers témoins de l'extérieur que nous avons accueillis hier.

Aujourd'hui, nous allons étudier le projet de loi article par article. À la fin de cette étude, j'aimerais que nous passions à huis clos brièvement pour discuter de deux choses.

Sur ce, êtes-vous d'accord...

Senator Massicotte: Chair, before we go into clause-by-clause, would it be worthwhile to have to a general discussion about our reaction to the witnesses and discuss approach?

The Chair: I have no objection. I think we have to keep a framework on it, but I would be happy to have you raise any points you would like.

Senator Massicotte: Maybe I can share my thoughts with you so we can decide how to take this down the road.

What we heard, or at least the impression I have, is that the proposed legislation has a lot of good merits. The proposed legislation does take us some way down the road towards significant improvement from a situation where we were on a black list and not doing very much. In fact, we are doing it partly because our free trade negotiations are forcing us to do this. We have a lot of catching up to do. As one witness said, the advantage we have now is to sort of catch up from other people's benefits and practices.

I share with you that I fully support the proposed bill. I think it's an improvement in the right direction, but, from the witnesses we heard, I also have significant concerns about whether it's good enough. In other words, the proposed bill is very good, but I'm not sure it's good enough. We heard concerns about three issues, in my mind.

One is what I call the burdensome and costly procedures for rights-holders to evidence their authority. In other words, if there are counterfeit goods at the border, then they share the information with the border patrol, but they then have 10 days to start a lawsuit. That's very costly. Unless it's a significant importer, most companies will not take that effort to initiate those actions. It's very costly to use the court system to evidence your authority and your rights as an intellectual property owner. That issue is there.

There is also an issue with in transit. We heard different opinions on this issue. It does seem odd that we're passing legislation where not only do we do nothing, but we're actually passing something and amending existing legislation to make it legal to basically be in possession of counterfeit goods. In other words, not only are we doing nothing, but we are actually doing something contrary to having some form of recourse to counterfeit goods held in the bonding area. That's an interesting subject. We're being told that other countries are not doing that, and my own research suggests that other countries, including the Americans, are not doing that. They are taking actions on counterfeit goods in transit where they can. I have an issue there.

We also heard that none of this legislation deals very well with Internet sales and small Canada Post imports, and I can appreciate that. We're probably all guilty a little bit and import all kinds of goods. It's tough to manage that.

Le sénateur Massicotte : Monsieur le président, avant d'entreprendre l'étude article par article, vaudrait-il la peine d'avoir une petite discussion sur notre réaction aux témoignages et la stratégie que nous voulons privilégier?

Le président : Je n'ai pas d'objection. Je pense que cette discussion doit être bien encadrée, mais je suis prêt à vous laisser exprimer toutes les préoccupations que vous voulez.

Le sénateur Massicotte : Je peux peut-être vous faire part de mes réflexions pour que nous puissions décider de notre stratégie pour la suite des choses.

Nous avons entendu, ou à tout le moins est-ce l'impression que j'en ai, que ce projet de loi a beaucoup de mérite. Il va améliorer considérablement la situation, puisque nous faisons bien piètre figure en ce moment parce que nous ne faisons pas grand-chose. En fait, nous agissons en partie parce que nos négociations de libre-échange nous y obligent. Nous avons beaucoup de rattrapage à faire. Comme l'un des témoins l'a dit, notre avantage en ce moment c'est que nous devons reproduire les avantages et les pratiques des autres.

Je mentionne que j'appuie totalement le projet de loi. Je pense que c'est un pas dans la bonne direction, mais d'après ce que nous ont dit nos témoins, je me demande vraiment si c'est suffisant. Autrement dit, ce projet de loi est très bon, mais je ne suis pas certain qu'il le soit assez. D'après ce que j'ai compris, il y a trois enjeux qui posent problème.

Il y a d'abord les démarches que je qualifierai de fastidieuses et de coûteuses pour les détenteurs de droits afin d'attester de leur pouvoir. En gros, s'il y a des produits de contrefaçon à la frontière, ils doivent signaler l'information au patrouilleur frontalier, après quoi ils ont 10 jours pour intenter une poursuite. C'est très coûteux. À part les grands importateurs, la plupart des entreprises ne feront pas l'effort de prendre toutes ces mesures. Il est très coûteux de recourir au système judiciaire pour prouver ses droits d'auteur ou de propriété intellectuelle. C'est l'un des problèmes.

Il y a aussi le problème du transit. Nous avons entendu différentes opinions à ce propos. Il semble étrange d'adopter un projet de loi par lequel non seulement nous ne faisons rien, mais nous modifions les lois existantes pour légaliser, pour ainsi dire, la possession de produits contrefaits. Autrement dit, non seulement nous ne faisons rien, mais nous faisons le contraire de nous doter de recours pour combattre la contrefaçon dans la zone d'attente. C'est un sujet intéressant. On nous dit que ce n'est pas ce que font les autres pays, et d'après mes propres recherches, d'autres pays, comme les États-Unis, ne font rien de tel. Ils prennent plutôt des mesures contre les produits contrefaits en transit, autant que possible. Cela me dérange.

On nous a dit aussi qu'il n'y avait aucune disposition dans ce projet de loi pour bien régir les ventes en ligne et les petites importations par Postes Canada, et je le reconnais. Nous sommes probablement tous un peu coupables, puisque nous importons toutes sortes de produits. C'est difficile à gérer.

In all these respects, we heard that other countries, Europe, possibly the United States and Australia, have practices in place that maybe are more effective against those issues and weaknesses, but we don't know. The conundrum we have is that the legislation is very good, but not good enough, so what do you do?

In my own opinion, it's pretty tough to amend legislation. It's tough to get legislation through. I would highly recommend we approve the legislation, but add an observation to it alerting the minister, saying that it's pretty good, but that we have these issues and concerns and that therefore our committee is quite concerned about it and we specifically request that, within a two-year period, the minister or ministry come back to us and say how good this bill was relative to their objectives. Is it good enough? With two years' experience, we'd find out how good we're doing, because we're speculating a little bit on a complicated issue. I would ask the minister to come back to us within two years and say —

The Chair: Senator, if I may, thank you very much for your opening statement. I would like to move to the bill, and I will assure you we will come to a point where we will consider exactly what you are raising.

Senator Massicotte: Sure.

The Chair: Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-8, An Act to amend the Copyright Act and the Trade-marks Act and to make consequential amendments to other Acts?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Honourable colleagues, is leave granted to group clauses and consider them in groups of ten? I might add that we can study a clause individually if it's required.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clauses 2 to 11 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clauses 12 to 21 carry?

À tous ces égards, les témoins nous ont dit que d'autres pays, en Europe, et peut-être aussi les États-Unis et l'Australie, ont des méthodes peut-être plus efficaces pour contrer ces faiblesses, mais nous ne le savons pas. Tout le monde répète que ce projet de loi est très bon, mais qu'il ne va pas assez loin. Que faire, donc?

À mon avis, il est assez difficile de modifier un projet de loi. Il est difficile de faire adopter un projet de loi. Je recommanderais donc vivement l'approbation de ce projet de loi, mais j'y annexerais une observation pour mettre le ministre en garde, afin qu'il sache qu'il est très bon, mais que nous avons des réserves, que je viens d'exposer, et que notre comité est très inquiet. Par conséquent, nous demanderions au ministre ou au ministère de revenir nous voir dans deux ans pour en évaluer les effets par rapport aux objectifs. Ce projet de loi sera-t-il assez efficace? Après deux ans d'expérience, nous pourrions savoir quels en sont les effets, parce que nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses sur un enjeu complexe, pour l'instant. Je demanderais donc au ministre de revenir nous voir au bout de deux ans pour nous dire...

Le président : Monsieur Massicotte, si je peux vous interrompre, je vous remercie infiniment de cette déclaration. J'aimerais passer maintenant à l'étude du projet de loi, mais je vous assure que nous allons envisager votre proposition en temps et lieu.

Le sénateur Massicotte : Très bien.

Le président : Vous plaît-il que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'étude du titre est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé, est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Honorable collègues, m'accordez-vous la permission de regrouper les articles en groupes de 10? J'ajoute que nous pouvons étudier un article séparément au besoin.

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Les articles 2 à 11 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Les articles 12 à 21 sont-ils adoptés?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clauses 22 to 31 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clauses 32 to 41 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clauses 42 to 51 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clauses 52 to 61 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clauses 62 to 63 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause one, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Now, as I indicated to Senator Massicotte, I understand we might want to consider appending an observation to this report. I would like to suggest that the committee proceed in camera to discuss the text of observations for consideration to attach to the draft report. Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

(The committee continued in camera.)

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Les articles 22 à 31 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Les articles 32 à 41 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Les articles 42 à 51 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Les articles 52 à 61 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Les articles 62 à 63 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Maintenant, comme je l'ai indiqué au sénateur Massicotte, je crois que nous pourrions envisager d'annexer une observation à ce rapport. J'aimerais recommander que le comité siège à huis clos pour discuter du texte des observations à annexer à notre ébauche de rapport. Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Wednesday, December 3, 2014

Canada Goose:

Kevin Spreekmeester, Chief Marketing Officer.

Food & Consumer Products of Canada:

Carla Ventin, Vice President, Federal Government Affairs.

Canadian Intellectual Property Council:

Scott Smith, Director, Intellectual Property and Innovation Policy,
Canadian Chamber of Commerce.

As an individual:

Philippe Bensimon, Criminologist.

International Trademark Association:

David Lipkus, Chair, Canada Subcommittee of the Anti-counterfeiting Committee.

Intellectual Property Institute of Canada:

Ryan Evans, Vice-Chair, Anti-Counterfeiting Committee.

Canadian Bar Association:

Georgina Danzig, Chair, Counterfeiting and Trade Offenses Committee, Intellectual Property Section.

TÉMOINS

Le mercredi 3 décembre 2014

Canada Goose :

Kevin Spreekmeester, directeur du marketing.

Produits alimentaires et de consommation du Canada :

Carla Ventin, vice-présidente, Relations avec le gouvernement fédéral.

Conseil canadien de la propriété intellectuelle :

Scott Smith, directeur principal, Propriété intellectuelle et politique d'innovation, Chambre de commerce du Canada.

À titre personnel :

Philippe Bensimon, criminologue.

International Trademark Association :

David Lipkus, président, Sous-comité canadien du Comité de lutte à la contrefaçon.

Institut de la propriété intellectuelle du Canada :

Ryan Evans, vice-président, Comité anticontrefaçon.

Association du Barreau canadien :

Georgina Danzig, présidente, Comité de la contrefaçon et des infractions relatives aux échanges, Section de la propriété intellectuelle.